



Business
Services

Groupe Silicomp

document de référence 2008



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2009 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles auprès de Groupe SILICOMP, 195 rue Lavoisier – 38330 Montbonnot-Saint-Martin, ou sur le site Internet de Groupe Silicomp : <http://www.silicomp.fr/> et sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org



SOMMAIRE

Principales données financières

Présentation du groupe

Rapport de gestion

Rapport du Président du Conseil d'administration

Comptes consolidés du groupe

Comptes sociaux de Groupe Silicomp

Textes des projets de résolutions présentés à l'Assemblée Générale

Rapports des Commissaires aux Comptes

Document d'information annuel établi en application de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Informations requises

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Laurent Kocher, Président du Conseil d'administration

Laurent Barbé, Directeur Général

Daniel Delestre

Gérard Garnier

Bernard Izerable

Hervé Kauffmann

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

KPMG SA
représenté par Alain Feuillet

Deloitte & Associés
représenté par Dominique Natale

ATTESTATION DU RESPONSABLE	4
PRESENTATION DU GROUPE	5
I. FICHE D'IDENTITÉ.....	5
II. HISTORIQUE	6
III. GROUPE SILICOMP, UN ACTEUR MAJEUR DE LA STRATÉGIE REAL-TIME BUSINESS D'ORANGE BUSINESS SERVICES.....	7
IV. LES MÉTIERS DE GROUPE SILICOMP	10
V. LE MARCHÉ.....	23
VI. L'ORGANISATION GÉOGRAPHIQUE ET LES PRINCIPALES FILIALES	28
VII. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS.....	29
VIII. CLAUSES STATUAIRES PARTICULIÈRES.....	29
IX. ÉVOLUTION DU CAPITAL DE GROUPE SILICOMP DEPUIS SA CRÉATION.....	32
X. ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION, ET DIRECTION GÉNÉRALE.....	33
XI. SALARIÉS	33
RAPPORT DE GESTION	35
I. ACTIVITÉ DU GROUPE EN 2008.....	35
II. ACTIVITÉS PROPRES DE LA SOCIÉTÉ GROUPE SILICOMP.....	45
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	60
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	63
I. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL.....	63
II. RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX	66
III. LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	67
IV. MODALITÉS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	67
V. MESURES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	67
VI. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ.....	67
VII. CONCLUSION.....	71
COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE	72
I. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008	72
II. ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008	76
COMPTES SOCIAUX DE GROUPE SILICOMP	105
I. ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2008.....	105
II. ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2008	107
III. INVENTAIRE DES TITRES DE PARTICIPATION	116
IV. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	116
TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS.....	117
I. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE :	117
II. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :	118
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	122
DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	133
DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 222-7 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS	134
INFORMATIONS REQUISES.....	135
I. INFORMATION REQUISE PAR LE RÈGLEMENT EUROPÉEN N°809/2004	135
II. INFORMATION REQUISE PAR LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL	137

ATTESTATION DU RESPONSABLE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 35 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.»

Le 29 avril 2009

Le Directeur Général
Laurent BARBE

Concernant les informations financières historiques, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence :

- les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, figurent respectivement en page 60 et page 154 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 mai 2008 sous le numéro D08-0374.
- les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, figurent respectivement en page 6 et page 162 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 10 mai 2007 sous le numéro D07-0436.

PRESENTATION DU GROUPE

I. Fiche d'identité

Dénomination et siège social	Groupe SILICOMP 195, rue Lavoisier -ZIRST BP 1 38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN Téléphone : 04 76 41 66 66 / Fax : 04 76 41 66 67
Forme juridique et législation	La Société a été constituée sous forme de société anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le Code de Commerce.
Date de constitution et date d'expiration	La Société a été immatriculée sous la dénomination sociale de Groupe SILICOMP, le 17 juin 1988. Sa durée est de 90 ans expirant le 17 juin 2078.
Objet social (article 4)	<p>La société a pour objet, directement et indirectement, en France et à l'étranger :</p> <p>Tous conseils, études, assistance de prestations diverses, notamment en matière de relations publiques et de marketing, gestion, administration, analyse et contrôle financier, toutes interventions en matière de formation de personnel par stage ou autrement, tant au profit de sociétés ayant le même objet ou un objet similaire que dans des sociétés dans lesquelles elle détient une participation ;</p> <p>Toutes fournitures et prestations dans le domaine informatique ;</p> <p>L'acquisition, la souscription et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières négociables émises par des sociétés par actions et de droits sociaux ou de parts d'intérêts de sociétés d'autres formes, françaises ou étrangères, en particulier la prise de participations industrielles et commerciales, principalement dans les domaines de l'informatique et les procédés industriels ; L'achat, l'échange, la location, la gestion, la construction et l'aménagement de tous immeubles nécessaires à la réalisation de l'objet ;</p> <p>Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société.</p> <p>En outre, la Société pourra agir pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser ainsi sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet.</p>
Registre du commerce et APE	345 039 416 RCS GRENOBLE Code APE : 741 J
Lieux où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société	Au siège social.
Exercice social	L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

II. Historique

1983

- Création

1990

- Rachat de Gex informatique et fusion avec Silicomp Ingénierie

1994

- Ouverture de Silicomp Asia à Singapour

1998

- Ouverture de Silicomp America dans le Massachussets

1998 (juin)

- Introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris

1999

- Rachat de Silicomp Research Institute et de Qualienc

1999

- Silicomp America s'installe dans la Silicon Valley

2000

- Rachat de AQL et de Telecom Systems

2001

- Réorganisation France
- Fusion de Qualienc et Silicomp Formation : création de Silicomp Management
- rachat d'Axean (novembre)

2002

- Restructuration du Groupe sur son cœur de métier

2003

- Intégration de QConsulting, centre de supervision de réseaux
- Création de SILICOMP Software Validation, joint-venture avec Polyspace, éditeur de logiciel spécialisé dans le domaine du test et de la validation de logiciels embarqués
- Groupe SILICOMP obtient la qualification « Entreprise Innovante »

2004

- Fusion de Silicomp Ingénierie, Silicomp Research Institute et AQL : création de SILICOMP-AQL
- Création de Silicomp Taiwan et de SCASI
- Retour à la croissance rentable .Démarche CMMI niveau 3

2005

- Acquisition de FIME et FEIMA, activité de conseil et laboratoire de tests dans le domaine de la monétique, des cartes à puce et du RFID
- Transfert des activités d'AXEAN à Silicomp America. Liquidation d'AXEAN et de SCASI.

2006

- Acquisition de CADIMES, activité de conseil et laboratoire de tests dans le domaine du RFID et des puces sans contact

2007

- Acquisition par France Télécom de la majorité du capital (96%)
- Cession de Silicomp America
- Rachat des parts dans Silicomp Asia détenues par les actionnaires minoritaires

2008

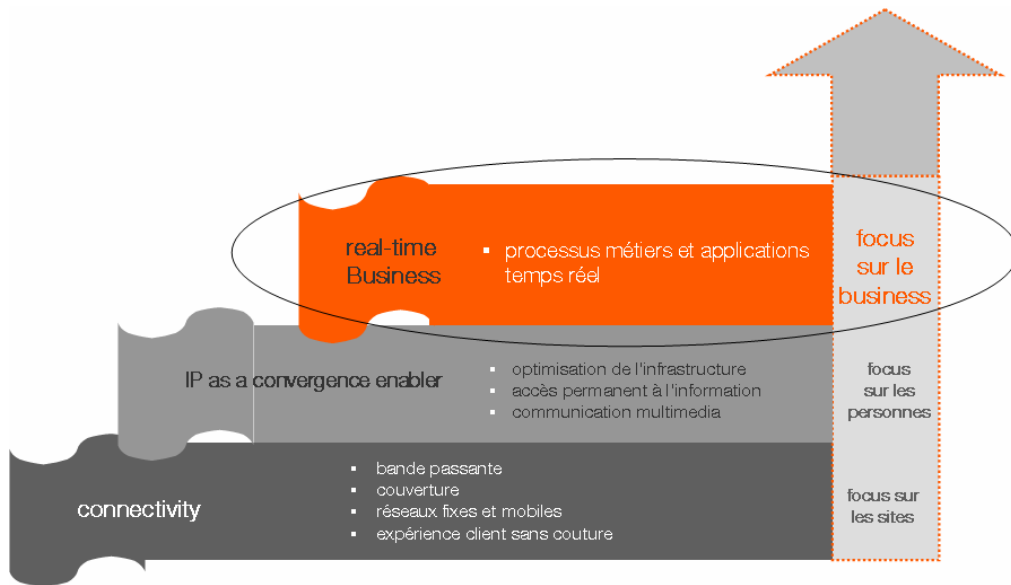
- Acquisition de Dynetcom et Newpoint
- Rachat à Polyspace des titres détenus dans SILICOMP Software Validation
- Acquisition avec effet au 1er janvier 2009 et entrée dans le périmètre à cette date par la filiale à 100 % Data & Mobiles International d'un fonds de commerce de gestion de flotte de véhicules

III. Groupe SILICOMP, un acteur majeur de la stratégie real-time Business d'Orange Business Services

1. La stratégie real-time Business d'Orange Business Services

Dans un contexte où les entreprises deviennent de plus en plus décentralisées, plus globales, plus rapides et plus nomades, Orange Business Services cherche à les aider à "abolir" temps et distance en adoptant une nouvelle stratégie, le real-time business.

de la communication en temps réel ... au real-time business



Le real-time Business, c'est gérer le temps et les distances pour permettre un environnement de travail temps réel pour les employés et leur apporter simplicité et efficacité.

services		bénéfices
Contact Everyone Gestion de la relation client multimédia	➔	information immédiate vers les intérimaires, réactivité
Telepresence salle immersive de visio conférence		diminution des émissions de CO2, collaboration, économies
Business Together suite de communications unifiées		travail d'équipe amélioré, meilleure productivité
forfait informatique services bureautiques virtuels		flexibilité, facilité d'utilisation, économies d'échelle

- des services temps réel pour les clients finaux et la possibilité pour les entreprises de se différencier grâce à l'innovation

services		bénéfices
diffusion d'informations multimédia (téléphone, SMS, web, fax)	➔	nouvelle génération de banque à distance
gestion de flotte données agrégées		prévention et réduction des risques
Connexion TGV accès Internet et mails dans les rames		confort des passagers, différenciation
Machine-to-Machine chaudières communicantes		optimisation des tournées de maintenance, satisfaction client
Contact Everyone distribution automatisé de message		informations bancaires immédiates vers les clients

- des processus métiers temps réel pour rendre l'activité des entreprises plus performante

	services		bénéfices
trading & finance	solutions de communication pour les salles de marché, connectivité, positions de travail	➔	solutions adaptées aux activités, performance du trading
santé	télé monitoring, tiers payant, solutions e-santé		optimisation des ressources, création de nouvelles offres
paiement	cartes co-brandées, paiement en ligne, conversion de monnaies temps réel,...		visibilité, efficacité, réactivité
transport	gestion de flotte, systèmes embarqués, services aux passagers		amélioration de la productivité, fluidité des transports

Le real-time business c'est aussi contribuer concrètement au développement durable

- plus de travail en équipe... moins de déplacements... : grâce à nos outils collaboratifs comme Téléprésence et Business Together
- diminution du taux d'émission de CO2 : grâce à nos services de gestion de flotte
- consolidation des serveurs... diminution de la consommation d'énergie : grâce à nos solutions de virtualisation
- diminution du volume de papier consommé : grâce à nos solutions de dématérialisation
- amélioration de la qualité de vie : grâce à nos services e.santé et sans contact

Pour le real-time business, nous construisons un portefeuille global d'offres autour de :

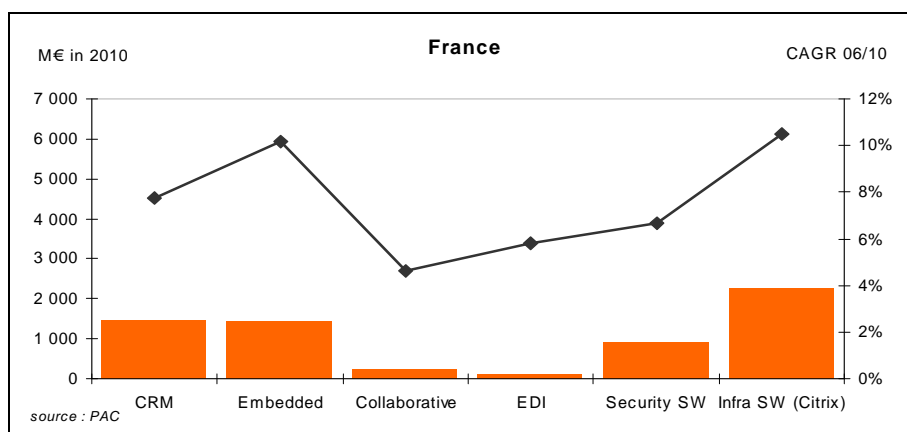
- l'outsourcing et des grands projets
- des services de conseil et d'accompagnement
 - conseil métiers
 - conseil réseau et IT
 - gestion de projet
 - services
- des applications
 - avec les clients, les fournisseurs, les employés, les machines
 - sur les segments de la finance, de la santé, du paiement, des transports

- des infrastructures
 - gestion des infrastructures IT
 - services d'intégration
 - réseaux managés et connexions IP

Le real-time Business impose une triple exigence, au cœur de l'activité d'Orange Business Services

- des savoir-faire intégrés et partagés
- des expertises au meilleur niveau
- une organisation à la hauteur des enjeux

real-time business, une opportunité de croissance



Orange Business Services se classe 6ème dans le palmarès des sociétés de services en France

Chaque année, le cabinet PAC établit le palmarès des sociétés de services en France pour 01 Informatique

- Orange Business Services connaît la plus forte progression du Top 10 avec une croissance de +24%
- Orange Business Services gagne trois places par rapport à l'an dernier
- Orange Business Services est le 1er opérateur à figurer dans le Top 10 de ce classement

2. Groupe Silicomp un vecteur fort de la stratégie real-time Business

Le groupe Silicomp est un acteur majeur de la stratégie real-time Business d'Orange Business Services.

La grande complémentarité de nos métiers et notre exceptionnel potentiel technologique font notre force :

- nous intervenons en conseil (accompagnement, méthodologie, qualité...) et réalisation avec une compétence marquée en sécurité des Systèmes d'Information
- nous proposons l'offre la plus complète du marché dans les domaines de la monétique, du NFC et de la RFID
- nous disposons de compétences pointues et reconnues dans les communications et la protection de l'information (certification)
- nous sommes leader dans le domaine des objets communicants grâce à nos savoir-faire en matière de solutions logicielles, de réseaux et de technologie systèmes embarqués

IV. Les métiers de Groupe Silicomp

Groupe SILICOMP propose l'expertise, l'évaluation d'applications critiques et la fourniture de solutions technologiques innovantes dans les domaines logiciel, réseau, sécurité, qualité, monétique et carte à puce.

Nos équipes interviennent auprès des grands groupes industriels et tertiaires, des entreprises régionales et des administrations sur des projets stratégiques visant à rendre leurs applications communicantes plus performantes, évaluer et certifier la sécurité de leurs solutions et systèmes IT, sécuriser leurs solutions de paiement et certifier leurs processus et systèmes associés.

Nos collaborations avec de nombreux centres de recherches, bureaux d'études et centres de développements industriels, nous permettent de nous positionner comme architecte ou maître d'œuvre pour accélérer les performances des produits, services, organisations ou systèmes d'information de nos clients.

Deux composantes clés sont à la base de notre engagement :

- l'accès permanent à "l'état de l'art" en matière de technologies et aux meilleures pratiques métiers en vigueur,
- une approche résolument proactive pour interpréter les tendances émergentes des marchés et des technologies.

Nous nous démarquons par notre approche qualitative et personnalisée des projets qui nous sont confiés. Notre retour d'expérience évolue et se renforce d'année en année.

Le positionnement de Groupe SILICOMP

La complémentarité, une force majeure de Groupe Silicomp

Face aux défis majeurs auxquels sont confrontés nos clients, nous croyons à la valeur de solutions innovantes. Notre approche ciblée est dédiée à la résolution des problèmes complexes de nos clients - avec le regard neuf et les solutions imaginatives d'un vrai leader. Pour accompagner nos clients plus en amont et de manière plus globale, nous intervenons sur les problématiques actuelles du marché où nous affirmons notre spécificité et notre expertise basée sur l'alliance réussie de nos pôles métiers "IT" et L@bs.

Nous considérons les contraintes de nos clients (certifications, briques logiciels sectorielles, respect des normes...) comme des challenges. Notre vocation est d'accompagner nos clients dans les choix stratégiques les plus adaptés aux exigences de leurs spécificités métiers. C'est donc pour répondre à ces challenges que nous avons organisé nos activités autour de ces pôles métiers. Cette organisation assure deux missions essentielles :

- nous maintenir à l'état de l'art technologique et méthodologique
- diffuser cette compétence auprès de nos équipes projets et de nos clients

Nous proposons des solutions pour les aider à vivre ces changements de manière plus productive, prévisible, dynamique et humaine.

La prise en compte des nouveaux enjeux

Quelle que soit la nature des entreprises (privées ou publiques, civils ou militaires), elles souhaitent améliorer en permanence leurs solutions ou services pour les rendre plus efficaces et plus attractifs. Groupe Silicomp leur propose une expertise particulièrement étendue :

- les systèmes embarqués
- l'infrastructure des systèmes d'information
- la qualification, l'homologation et les tests
- la sécurité des systèmes et des réseaux

« Méthodes, outils et technologies » sont mis en œuvre sans cloisonnement entre les compétences.

Nous évoluons avec les besoins de nos clients

Dans un environnement en perpétuel mouvement, afin de continuer à accompagner au mieux ses clients dans leur stratégie d'évolution, Groupe Silicomp a procédé à trois acquisitions de sociétés au cours de l'année 2008.

- la société Dynetcom, spécialisée dans le management, la sécurisation des réseaux, la convergence voix/données & ToIP. Le rapprochement de Dynetcom avec Silicomp Réseaux a donné naissance à Obiane
- la société Newpoint, spécialisée dans l'intégration de solutions technologiques et innovantes dans le domaine des centres d'appels.
- la société Data & Mobiles Internationale, spécialisée dans la gestion de flotte de véhicule au travers des solutions de machine to machine.

L'objectif de Groupe Silicomp est d'aider ses clients à construire leur projet globaux sur :

- une stratégie cohérente et efficace
- une vision globale sur les processus de l'entreprise et la gestion de ses flux d'informations
- une véritable force de proposition proactive pour les Directions Générales
- une gestion rationnelle face aux restrictions budgétaires et aux impératifs de R.O.I.

1. Le pôle Technologies de l'Information

Du Systèmes d'Information aux applications critiques communicantes

Depuis de nombreuses années, Groupe Silicomp accompagne ses clients dans l'utilisation des technologies de l'Information et dans la réalisation de leurs objectifs, pour améliorer en permanence leurs résultats. Nous sommes orientés résultats, avec une approche très pragmatique, conjuguant compétences métiers et technologiques, pour l'ensemble de nos métiers.

A. Solutions Industrielles

Groupe Silicomp propose des solutions innovantes pour le monde industriel. Ces solutions visent tant les centres de recherche que les centres de production industriels :

- nous accompagnons les bureaux d'étude et centres de recherche depuis la conception jusqu'au maintien en condition opérationnelle de produits et systèmes
- nous accompagnons les centres de production pour la mise en œuvre de système globaux de gestion de données de fabrication, de suivi qualité...

B. Systèmes Embarqués

Les systèmes embarqués sont de plus en plus présents dans notre environnement (énergie, automobiles, téléphone portable, transport ferroviaire, aéronautique...). Interconnectés et communicants, ces systèmes contiennent des applications où la vitesse et la quantité de données échangées en croissance constante imposent des sauts technologiques essentiels pour le développement des activités industrielles mais aussi grand public. Le domaine des technologies de l'embarqué est pour Groupe Silicomp un axe majeur d'activité. Nous déclinons nos offres sur tout le cycle de vie des systèmes embarqués.

C. Systèmes d'Information d'entreprise

De l'architecture à l'urbanisation informatique et à la gestion de projet, Groupe Silicomp aide les organisations à concevoir ou à refondre leurs systèmes d'information pour soutenir leurs stratégies métiers. Notre offre de valeur vise à aligner le système d'information sur la stratégie de l'entreprise dans une réelle démarche de gouvernance.

D. Sécurité des Systèmes d'Information

Nous effectuons depuis plus de 15 ans des prestations d'expertise, d'évaluation et de conseil dans le domaine de la Sécurité des Systèmes d'Information (SSI). Ces prestations sont menées aussi bien au profit d'administrations (Défense, Présidence de la République, Ministères) que d'organisations privées (opérateurs, banques, assurances, la grande distribution, industries, PME-PMI...).

2. Le pôle L@bs

Pour un monde plus sûr

Pour répondre aux exigences stratégiques et fonctionnelles des entreprises et des administrations, Groupe Silicomp met en place des laboratoires spécialisés selon le métier et dotés d'infrastructures techniques de premier plan.

A. Laboratoire CESTI : accréditation COFRAC, agrément DCSSI & habilitations

Depuis 1992, Groupe Silicomp dispose d'un Centre d'Evaluation de la Sécurité des Technologies de l'Information (CESTI) qui a une expérience éprouvée dans la mise en œuvre de critères communs, des critères européens ITSEC ainsi que dans leur interprétation. Son Laboratoire d'Essais de la Conformité des Systèmes d'Information (LECSI) a pour vocation d'analyser la conformité d'un produit ou d'un système d'information par rapport à un référentiel, et ce, pour le compte d'un donneur d'ordres.

B. Laboratoire FIME : accréditation qualité ISO17025

Basé à Caen, Taïwan et Montréal FIME est un laboratoire indépendant dédié aux technologies carte à puce et sans contact. Cette entité couvre principalement les secteurs de la monétique, du transport, de l'identité et de la santé. Le laboratoire est accrédité par EMVCo, MasterCard, Visa, JCB, BAROC, Sésam Vitale, Cartes Bancaires et le STIF. Ce laboratoire est dédié aux applications de la carte à puce dans les environnements monétique, télécommunications, contrôle d'accès et identification. Le centre rennais est notamment spécialiste mondial sur les développements sans contact et RFID.

3. Le pôle Intégration et Réseaux

Pour une intégration réussie

Le rapprochement de Dynetcom, société acquise en 2008, avec Silicomp Réseaux a donné naissance à Obiane.

Aujourd'hui Groupe Silicomp offre à ses clients une réponse globale dans l'accès, l'administration et la sécurité des réseaux et systèmes d'information.

Sur des thématique aussi vaste que l'architecture, l'infrastructure, le déploiement, l'infogérance, le management, la sécurisation et la Convergence voix/données & ToIP, des réseaux et systèmes.

Groupe Silicomp propose aux entreprises un accompagnement de bout en bout autour de ces technologies

- **aide à la conception d'infrastructures** : nos équipes sont à vos côtés pour vous assister dans la rédaction des dossiers de spécifications, le dessin des architectures les plus performantes, capables de s'intégrer harmonieusement avec votre existant et d'apporter une évolution aisée.
- **choix de solutions techniques** : nos partenariats avec différents constructeurs ayant chacun une valeur ajoutée spécifique, nous permettent en toute indépendance de choisir parmi leurs différentes solutions celles qui sont les plus à même de répondre à vos attentes.
- **mise en œuvre** : Une structure dédiée à la mise en production des solutions choisies vous permettra de déployer votre nouvelle infrastructure sans altérer votre fonctionnement quotidien, dans les temps les plus courts.
- **transfert de savoir-faire** : Soit lors des phases de recette, soit lors de cursus intra ou interentreprises, l'ensemble des outils vous permettant d'acquérir une autonomie d'exploitation vous sera apporté. Tout projet fait l'objet de la délivrance d'un cahier de recette et d'un dossier d'exploitation.
- **pilotage à distance** : Une équipe dédiée au pilotage des infrastructures de nos clients exploite et administre les éléments du SI. Cette équipe intervient 24h/24 et 7J/7 en plusieurs langues pour assurer un suivi et une disponibilité du système d'information.

4. Le pôle Multimedia Customer Contact

Une gestion optimale des contacts clients

En disposant d'une solution de gestion des interactions clients Intégrée, performante et évolutive, les entreprises développent une image de qualité auprès de leurs clients et acquièrent un avantage compétitif face à leurs concurrents.

Groupe Silicomp accompagne les entreprises dans leur projet de création ou d'optimisation de leur centre de contacts. Notre objectif est de les aider à améliorer chaque jour la qualité des services rendus à leurs clients et à augmenter la productivité dans le traitement de leurs contacts,

5. L'accompagnement et la convergence de projets

Conduire un projet, maîtriser les risques qui y sont liés, mobiliser les acteurs jusqu'au déploiement ou la commercialisation, autant d'activités potentiellement sources de surcoûts, de dérapages, de non qualité... Au fil de ses expériences, Groupe Silicomp s'est constitué une « boîte à outils » pour la convergence des projets.

Les principales caractéristiques de cette boîte à outils

- une conduite de projet orientée processus
- des déclinaisons selon les principaux types de projets (développement logiciel, intégration, externalisation, étude)
- un souci constant de pragmatisme
- un outillage éprouvé, qui mixe nos solutions (PDSI, RADE) avec celles du marché (MEGA...)

Notre maîtrise de la conduite de projets s'appuie sur de solides expériences

- en conduite de projets d'ingénierie de technologies de l'information
- en assistance à maîtrise d'ouvrage/ assistance à maîtrise d'œuvre dans le cadre de grands projets et programmes

Manager un projet IT (développement logiciel, intégration)

- maîtrise de l'état de l'art de la conduite de projet implique de maîtriser un ensemble de paramètres
- maîtrise des normes et standards en termes de conduite de projets
- maîtrise de l'état de l'art technologique, des potentialités des offres des éditeurs
- maîtrise de la relation client

Nos équipes de production travaillent en permanence sur ces différents paramètres pour améliorer nos processus et renforcer l'efficacité de nos actions.

Manager un projet d'outsourcing

- définir une Qualité de Service mesurable (facteurs, critères métriques)
- mesurer la performance
- s'engager sur des Plans de Progrès
- Ces axes stratégiques sont au cœur de notre démarche de management de projets d'externalisation / outsourcing.

Notre démarche de conduite de projet s'appuie sur des référentiels éprouvés et adaptés à ce type de projets (ITIL / ISO 15000, etc.).

6. CMMI

Groupe Silicomp a fait le choix d'investir dans une démarche CMMI. Cette qualification représente une démarche dynamique, tournée vers l'amélioration progressive des processus et la diffusion dans Groupe Silicomp de bonnes pratiques couvrant des domaines clés : gestion des exigences, planification de projet, gestion des configurations et des changements, etc.

Cette approche garantit à nos clients une excellente visibilité sur l'avancement et la qualité des missions qu'ils nous confient. Groupe Silicomp peut ainsi s'engager en toute sérénité envers ses clients et répondre à leurs attentes en termes de maîtrise des risques et des coûts.

7. Les offres IT&L@bs

Résoudre les équations d'un monde qui change

Groupe Silicomp a acquis une expérience solide auprès des administrations et des entreprises leaders sur leurs marchés. Cette expérience est le fruit d'une grande richesse de notre offre, fondée sur l'engagement de résultats, une combinaison unique d'expériences, des processus et des technologies spécifiquement conçues pour répondre aux enjeux de nos clients :

- Machine To Machine
- Web Portals & e-business
- Supply Chain Management
- E-payment & security solutions
- Device & Multimedia Technologies

A. Machine To Machine

Groupe Silicomp met à la disposition de ses clients des solutions performantes et évolutives parfaitement adaptées aux besoins de nombreux secteurs d'activité et leur assure également l'ensemble des prestations de conseil et services associés à ses solutions, dont l'intégration de systèmes.

Nos solutions M2M s'adressent aux entreprises de divers secteurs (Automobile, Energie, Distribution, Santé...) désireuses de déployer un système Innovant (gestion + localisation en temps réel), complet (électronique communicante + application web + Services) et adaptée (besoins et contraintes).

En tant qu'expert en logiciels embarqués et en systèmes de supervision, nous prenons en charge la mise en place de votre projet M2M de bout en bout en vous proposant une solution sur mesure performante et modulable.

Groupe Silicomp et son réseau de partenaires vous accompagnent dans toutes les phases de votre projet, des spécifications fonctionnelles et techniques de votre système à son déploiement, en passant par les développements et/ou l'intégration de tous ses composants techniques.

B. Web Portals & e-business

Au cœur du SI, de la communication universelle

Le portail d'entreprise est un outil web qui permet, à partir d'un point unique, de mettre à disposition des employés, des partenaires et des clients, des services et du contenu personnalisés issus de sources diverses. Internet est incontestablement devenu le standard pour la diffusion, l'accès ou l'échange de tout type d'information, qu'elle soit structurée ou non. Ainsi, le portail web investit rapidement le domaine de l'entreprise pour devenir progressivement l'unique interface d'accès à l'ensemble des domaines du système d'information et des applications.

La mise en œuvre d'un portail web répond aux enjeux de l'entreprise :

- Replacer l'utilisateur au centre du système d'information
- Etre souple et évolutif dans le contexte de la globalisation
- Faciliter l'utilisation et l'accès à vos services

Chaque jour, nous limitons les risques, réduisons le coût et garantissons le succès des projets de nos clients en les aidant à prendre les bonnes décisions et à éviter les principaux pièges.

A la convergence de 4 domaines de compétences - media, technique, stratégique et business - nous vous assistons dans le déploiement et la gestion de l'ensemble des composantes de vos projets web. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de compétences unique issu :

- des domaines de compétences d'Orange Business Services: hébergement, réseaux, terminaux mobiles
- de l'expérience de Groupe Silicomp en tant qu'intégrateur de solutions technologiques auprès des entreprises et des collectivités territoriales

Groupe Silicomp vous accompagne dans la mise en œuvre de technologies comme le Java EE, les CMS, le m-paiement, l'Ajax et des solutions issues du web 2.0, ... Groupe Silicomp est le partenaire gagnant de vos stratégies commerciales, marketing et multi-canal en vous proposant des solutions innovantes pour vos besoins business.

Groupe Silicomp, acteur d'une nouvelle génération de services

- services mobiles
- services multiplay
- services communautaires

C. Supply Chain Management

Le contexte concurrentiel actuel accentue la pression sur les coûts mais aussi les exigences de service et de qualité, et à ce titre les décisions stratégiques et tactiques rendent nécessaire une organisation capable de gérer les flux.

Un savoir-faire éprouvé

Avec plus de 20 ans d'expérience dans le développement et l'implémentation de solutions SCM, nos

experts vous aident à mettre en place avec succès votre chaîne logistique en répondant aux exigences de vos processus opérationnels et décisionnels.

Une méthodologie

Pour que votre système d'information vous restitue une vision exacte de l'activité de votre entreprise, les informations qu'il renferme se doivent d'être exhaustives, complètes et sûres. Des données essentielles doivent être prélevées au niveau des processus métiers de votre entreprise. Cibler, traiter, consolider et diffuser ces données sont au cœur de notre savoir-faire.

Un engagement fort de nos équipes

Groupe Silicomp vous accompagne dans la mise en œuvre des systèmes permettant d'analyser, d'organiser et d'optimiser les flux physiques et d'information sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Un SI communicant et intégré pour plus de performance

Pour des projets d'automatisme et d'informatique industrielle, Groupe Silicomp vous apporte une synergie de compétences de conseil, de formation et d'ingénierie. Notre offre tient compte des différentes démarches de gestion de la chaîne logistique et des contraintes uniques des industriels, des distributeurs et des prestataires de services de transport et de logistique.

Fort de son expérience dans le domaine de la traçabilité, Groupe Silicomp a élargi son offre vers le RFID (*Radio Frequency Identification*). Ce marché est encore très largement régi par la technologie de l'identification par code barres. La technologie RFID est aujourd'hui plus coûteuse que les codes barres mais permet de nouvelles applications comme la lutte contre la contrefaçon ou le suivi de processus de bout en bout ; et semble promise à se développer dans un grand nombre d'applications, avec une réduction significative des coûts. Groupe Silicomp a élargi son offre de traçabilité pour y inclure la technologie RFID.

D. Security Evaluation

Une démarche éprouvée

Pour répondre aux exigences stratégiques et fonctionnelles des entreprises et des administrations, le CESTI-AQL a mis en place une équipe dédiée d'experts en sécurité, un portefeuille de partenariats et de certifications et des infrastructures techniques de premier plan. Ce laboratoire a une expérience éprouvée dans la mise en œuvre de Critères Communs (norme ISO15408), des critères européens ITSEC ainsi que dans leur application à des technologies et métiers diversifiés.

FIME est un laboratoire indépendant dédié aux technologies carte à puce et sans contact. Cette entité couvre principalement les secteurs de la monétique, du transport, de l'identité et de la santé. Le laboratoire est accrédité par EMVco, MasterCard, Visa, JCB, BAROC, Sésam Vitale, Cartes Bancaires et le STIF.

Un laboratoire de confiance (agrément DCSSI, habilitations)

Le CESTI-AQL est le plus ancien Centre d'Evaluation de la Sécurité des Technologies de l'Information (CESTI) français. Sa création date de 1992.

C'est le premier laboratoire au monde à avoir réalisé des évaluations de systèmes selon les Critères Communs, ayant donné lieu à des remises de certificats.

Par ailleurs, notre laboratoire a réalisé de nombreuses évaluations de produits, qu'ils s'agissent de produits de Défense ou civil (Firewall, VPN, carte à micro-processeur, produit de chiffrement...).

Un laboratoire indépendant (accréditation COFRAC)

Le CESTI-AQL est un laboratoire de confiance. Au-delà de nos références qui démontrent la satisfaction de nos clients, notre statut de laboratoire d'évaluation de la SSI, nos activités dans le domaine des « essais », nos activités pour diverses entités ministérielles sont autant de garanties qui concourent à assurer l'absence de pressions extérieures et la confidentialité des travaux que nous réalisons.

E. Monétique, Carte à puce

Groupe Silicomp maîtrise les différents aspects de la transaction sécurisée par une carte à puce, que cette transaction soit en vue d'un paiement ou d'un contrôle de droits. Groupe Silicomp intervient sur la chaîne monétique de bout en bout

- Au niveau de la carte, par le développement d'applications cartes, le test et la validation de carte,
- Au niveau des terminaux lecteurs de carte pour le développement d'applications embarquées dans le terminal, ainsi que le test et la validation globale des terminaux,
- Au niveau des protocoles réseaux et des serveurs informatiques qui gèrent les terminaux et les transactions, tels que les serveurs d'autorisation bancaire EMV.

Groupe Silicomp confirme son positionnement de leader sur le marché de la monétique et en particulier son ambition internationale dans le domaine de la validation et de la certification. FIME est le premier laboratoire au monde habilité à tester les produits bancaires de paiement sans contact PayPass™, en vue d'une certification par MasterCard International ou Visa International.

F. Identité Numérique

Groupe Silicomp a enrichi son offre vers l'identité numérique en créant en 2005 le premier laboratoire de tests de documents d'identité numérique, en commençant par le passeport électronique.

Ce laboratoire permet aux fabricants et aux émetteurs de documents d'identité électronique (cartes d'identité, passeports, permis de conduire, etc.) de qualifier leur solution, de valider leur conformité aux standards, et de vérifier l'interopérabilité entre leur solution et les autres solutions du marché, par exemple le fait qu'un passeport sera lu correctement par les lecteurs des autres pays.

G. Device & Multimedia Technologies

Groupe Silicomp a acquis de fortes compétences métier dans les domaines multimédia couverts par les opérateurs Télécom et opérateurs de télévision numérique : échanges vidéo et audio, diffusion vidéo dans le monde de la télévision numérique, applications sur mobiles.

Cette compétence est développée dans deux directions :

- sous-traitance auprès des industriels des équipements multimédia
- déploiement d'architectures de communication multimédia "clef en main".

Groupe Silicomp dispose d'un pôle Multimédia en charge des activités logicielles :

- sur terminaux et produits de diffusion de télévision numérique
- sur équipements de visioconférence et visiophonie
- sur téléphones mobiles
- et des activités système et réseau relatives à la mise au point d'architectures de communication multimédia (solutions personnalisées de télévision numérique et de visiocommunication).

Ce pôle existe depuis une dizaine d'années sur le technopôle de Rennes Atalante et collabore avec des spécialistes du multimédia (FT R&D, Thomson, Envivio, Enensys, ...)

Il est amené à définir des partenariats technologiques, basés sur les solutions ciblées.

Nous proposons à nos clients des solutions performantes qui peuvent être développées et personnalisées pour répondre à leurs enjeux : de l'implémentation d'algorithmes au sein de systèmes embarqués jusqu'à l'évolution de leurs architectures de systèmes.

Dans le domaine du multimédia, Groupe Silicomp réalise 4 grands types de prestations :

- les études de faisabilité et le conseil en architecture multimédia,
- l'intégration de solutions, de l'architecture matérielle jusqu'à l'architecture applicative finale,

- le développement d'applications spécifiques en logiciels standard ou embarqué,
- la maintenance de produits multimédia.

Les études de faisabilité et le conseil en architecture s'appuient sur notre expertise dans les domaines MPEG2 et MPEG4 pour la télévision numérique et dans les domaines H323 et SIP pour la visioconférence. Notre valeur ajoutée est liée à la recherche de la meilleure adéquation possible entre les besoins fonctionnels exprimés par nos clients et les solutions complètes que nous élaborons.

L'intégration de solutions utilise des briques existantes que nous adaptons et que nous assemblons pour constituer l'architecture cible. Nous nous associons en amont avec les équipes réseau du Groupe Silicomp et en aval avec les équipes chargées de développer des solutions i-Net. Cette démarche nous permet d'aboutir à des solutions complètes prenant en compte les spécificités de chaque besoin client. Grâce à notre connaissance des normes de télévision numérique et de visioconférence, nous sommes à même de développer des terminaux spécifiques (standards ou embarqués) ainsi que des briques logicielles entrant dans les architectures multimédia.

Groupe Silicomp dispose de plates-formes matérielles et logicielles spécifique à la télévision numérique et à la visioconférence, elles nous permettent de prendre en charge des activités de développement et de maintenance autour de produits existants

8. Les offres d'Intégration et Réseaux

Une réponse globale

L'objectif de Groupe Silicomp est de mettre la convergence au service de la compétitivité de nos clients. Pour y parvenir, nous nous engageons à :

- concevoir, mettre en place et accompagner la convergence de toutes les composantes de votre équipement informatique
- assurer la cohérence et la performance de votre système d'information dans son ensemble.

Nous proposons une réponse globale dans l'accès, l'administration et la sécurité des réseaux et systèmes d'information.

Notre activité est d'assurer la conception, l'installation et la maintenance des infrastructures systèmes et réseaux sécurisés de nos clients. Nous les aidons à rendre leur système d'information performant disponible et évolutif, en intervenant sur les domaines suivant :

- sécurité
- IT Management
- infrastructures globales
- plates-formes de services
- travail collaboratif
- convergence IP intégrée.

Avec un ensemble de compétences réseaux, systèmes et sécurité, Groupe Silicomp garantie à ses clients une qualité de service optimale et le choix de solutions informatiques le plus large possible.

A. La sécurité

La montée en puissance des applications partagées au sein des entreprises et l'ouverture de leur système d'information à l'environnement extérieur (au travers notamment du développement de l'Internet, l'Intranet et l'Extranet) a engendré un accroissement du niveau de sécurité nécessaire pour garantir l'intégrité des informations et des communications. La sécurité est donc devenue une des dimensions essentielles de la stratégie de l'entreprise et doit être prise en compte de manière globale par rapport au système d'information.

Protéger le système d'information de nos clients est notre priorité.

Nous sommes aux côtés de nos clients à chaque étape de leur projet qu'il s'agisse de les conseiller sur les solutions à mettre en œuvre ou de leur apporter le support nécessaire pour les mettre à la disposition des utilisateurs.

Grâce à un portefeuille parmi les plus larges du marché, nos clients accèdent à des solutions exactement adaptées à leurs besoins.

Nos experts étudient de manière approfondie les processus, applications et équipements de nos clients pour concevoir une solution correspondant exactement à leur entreprise.

Les failles et exigences analysées

Notre pôle de conseil en sécurité, qui s'appuie sur des années d'expérience client et sur son savoir-faire, propose :

- une évaluation technique : la politique de sécurité est-elle appliquée ?
- une évaluation des risques informatiques : Quel est le degré d'exposition ? les dépenses sont-elles en ligne avec vos exigences ?
- une évaluation de la gestion de la sécurité : Nos clients sont-ils en conformité avec les réglementations en vigueur ?
- un accompagnement personnalisé.

Une entreprise bien protégée, selon nous, dispose d'une protection cohérente sur l'ensemble de son système : du poste de travail jusqu'aux applications en passant par le réseau.

C'est pourquoi nous sommes présents à chaque étape du projet de sécurité : nous analysons, installons, organisons et mettons à jour vos solutions pour une sécurité maîtrisée de bout en bout.

Nous sécurisons les accès à votre réseau, protégeons les ressources, détectons et anticipons les attaques

Une équipe de veille dédiée

Comme aucun système n'est jamais sûr à 100%, nous surveillons et analysons continuellement les brèches de sécurité sur tous les continents. Nos experts compilent constamment les informations pour identifier et bloquer les attaques

B. IT Management

Nous avons formé un pôle d'expertise, indépendant des constructeurs, capable d'analyser un système d'information et de définir des solutions permettant aux Directions Informatiques d'améliorer la productivité générale de leur entreprise.

Basée sur une équipe de consultants expérimentés (certifications auprès des principaux acteurs essentiels du marché), nous vous proposons une offre globale en termes d'architecture et d'administration réseaux.

Cette équipe a déjà réalisé des plates-formes pour des clients tels qu'Amadeus, AFP, Banque de France, Colt, Eurotunnel, Pechiney, Thalès...

Nous proposons à nos clients notre expertise sur toutes les phases de projet de type :

- supervision réseau, systèmes et applications,
- gestion des configurations
- reporting, définition de tableaux de bord,
- gestion de la QoS,
- définition de SLA / SLM,
- projets de télégestion,
- audits et migrations de systèmes d'administration,
- expertise système liée au déploiement et à l'administration.

C. infrastructures globales

La transformation des infrastructures est une démarche progressive qui doit se dérouler en deux étapes clés :

- audit,
- plan de transformation.

Nous avons précisé une modularité d'offres qui permet d'avancer étape par étape en fonction des choix et des critères de l'entreprise.

des niveaux de service ajustables pour chaque offre

Les résultats dépendent autant de la qualité des applications que de l'infrastructure réseau et informatique de nos clients, qui agissent désormais en totale interaction.

Nous aidons à mettre en place une infrastructure consolidée de bout en bout, apte à accueillir toutes les applications : ToIP, vidéosurveillance, vidéoconférence, stockage.

Les entreprises bénéficient de notre longue expérience de l'ensemble des infrastructures de réseaux : LAN, MAN, WAN, WLAN, WIFI...

Les avantages des solutions intégrées de bout en bout

- une accélération dans le déploiement de vos applications
- une gestion plus rapide des déménagements, réorganisations
- une gestion de vos infrastructures IT
- une gestion de la sécurité et de la continuité de votre business.

D. travail collaboratif

Contexte et enjeux : real-time business

- permettre aux outils, aux applications de communication et aux individus de travailler ensemble à distance
- permettre un environnement de travail temps réel pour les employés, des services temps réel pour les clients finaux, des processus métiers temps réel
- augmenter l'efficacité et la productivité des collaborateurs sans perturber leur expérience

La priorité des DSI

- optimiser le réseau et les investissements informatiques
- accroître le business grâce à des solutions novatrices

But : augmenter l'efficacité et la productivité des collaborateurs sans perturber leur expérience

solutions proposées : Business Together with Microsoft

Deux axes principaux :

- plateformes collaboratives (Sharepoint 2007) : portails, gestion documentaire avec workflow et approbation, formulaires et process métiers, recherche documentaire...
- communications unifiées (Exchange 2007 et OCS 2007) : messagerie unifiée, gestionnaire de présence, vidéoconférence, messagerie instantanée,... couplés à la téléphonie d'entreprise

Des axes complémentaires :

- mobilité : déploiement, sécurisation et gestion de flottes mobiles
- sécurité : protection des flux, des documents, gestion des droits d'accès, DLP
- archivage de mails et stockage

E. convergence IP Intégrée

En permettant à nos clients notamment de se focaliser sur leur métier de base et de faciliter la mise en place d'un système d'information souple et évolutif, la convergence IP offre de nombreux avantages. Mais pour en bénéficier, un bon accompagnement dans sa compréhension et sa mise en œuvre est primordial.

Fort de notre expérience en déploiement d'infrastructures IP depuis des années, Groupe Silicomp peut aider les entreprises à tirer pleinement profit des avantages de la convergence IP avec la mise en place de différentes solutions, telles que :

- architecture voix, données, vidéo
- plate-forme de solutions de Téléphonie sur IP, de Communications Unifiées, de Webconferencing et vidéosurveillance
- architecture unique et redondante pour faire des économies sur la maintenance et l'administration des équipements
- centre d'appels et offres collaboratives
- infrastructure fiable pour assurer sereinement la sauvegarde de toutes vos données sensibles.

Nos offres couvrent ainsi toutes les briques de base d'une infrastructure convergente : Lan, Wan, Wifi, ToIP, Centre d'Appels, Communications Unifiées, Messagerie et Offres Collaboratives, Sécurité des postes fixes et nomades, Sécurisation des liens, des accès de l'infrastructure et des applications.

Nos équipes d'ingénieurs et consultants sont à disposition de nos clients pour leur prodiguer un niveau de conseil adapté à la maturité de leur projet.

Nous nous engageons sur la durée et tenons compte des spécificités métier de nos clients pour leur apporter des réponses les plus pertinentes possibles.

9. Les offres Multimédia Customer Contact

Les offres de Groupe Silicomp en matière de centre de contacts interviennent au niveau du cycle complet d'un projet intégré de centre de contact, de la conception à l'intégration.



10. Les hommes, vecteurs de l'innovation technologique

A. Expérience terrain, dimension humaine, excellence académique

Notre politique d'innovation s'applique également aux ressources humaines. Répartis sur 3 continents et riches de la diversité de leurs compétences, les femmes et les hommes de Groupe Silicomp partagent la recherche incessante de l'excellence et du progrès au profit de nos clients pour plus d'efficacité opérationnelle et économique.

Nos équipes sont composées de consultants, ingénieurs et experts qui interviennent aux côtés de nos clients sur des missions d'audit, de conseil, de conduite de projet, d'assistance à maîtrise d'œuvre ou maîtrise d'ouvrage, de conception et de développement.

B. Le management de projet : un cœur de métier

Groupe Silicomp accorde une importance particulière aux compétences managériales de ses chefs de projets qui bénéficient par ailleurs d'une méthodologie de conduite de projet éprouvée.

Leur connaissance approfondie des métiers de nos clients apporte une forte valeur ajoutée sur toutes les phases des projets, de la R&D à la mise en œuvre opérationnelle

Le renforcement de notre pôle de performance «conduite de projet» est un atout majeur pour nos clients qui ont ainsi l'assurance de bénéficier de support de spécialistes en management de projets

C. Créateur d'avenir

Innovation, qualité, pérennité et optimisation des coûts constituent des préoccupations constantes de l'ensemble des collaborateurs de Groupe Silicomp. Parce que le recrutement est une étape essentielle pour le développement de son offre, nous avons mis en place une politique de recrutement fondée sur ses valeurs essentielles : performance, excellence, expertise, talents.

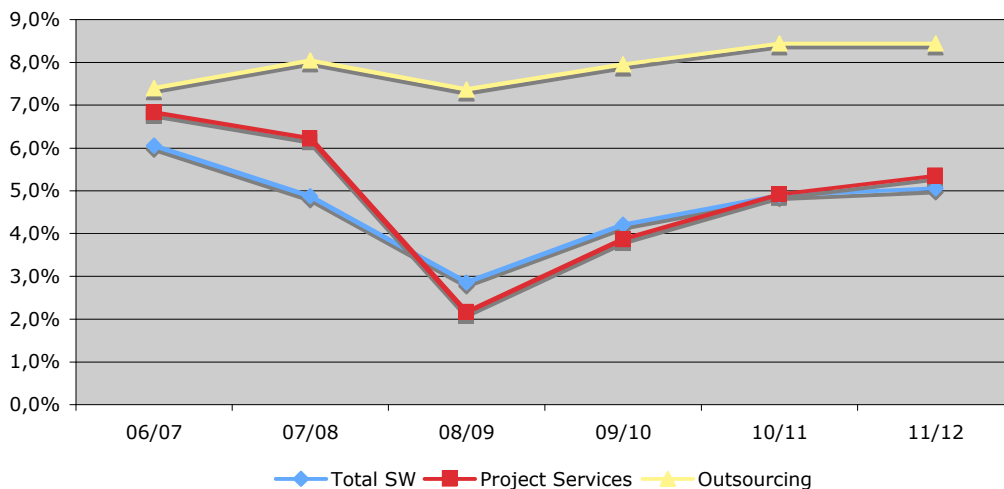
Pour continuer à innover sans cesse, nos collaborateurs doivent être les premiers à anticiper les évolutions. Ainsi le groupe a fait de la formation un axe essentiel de sa politique RH. Le développement des connaissances, des méthodes et des compétences de nos collaborateurs vous assure une qualité irréprochable dans la prestation de conseil ou service que nous sommes à même de vous offrir.

V. le marché

1. Le marché

Le développement des technologies de communication mobile, le déploiement fulgurant d'Internet et la capacité de traitement des processeurs à faible coût ont permis d'intégrer les technologies informatiques à un éventail toujours plus large de produits : du téléphone à l'automobile en passant par l'électroménager. Les exigences du marché se renforcent. Les entreprises attendent des services informatiques des solutions globales « au meilleur coût et avec la meilleure performance ».

Logiciels et services prévision de croissance PAC 2006-2012



(Source Pierre Audouin Conseil : PAC)

Ce qui implique de maîtriser les facteurs clés de succès :

- Rapidité de réalisation
- Exhaustivité des solutions
- Qualité
- Sécurité

Aujourd'hui, l'informatique technique reste dans un cycle de croissance à long terme et promet d'être porteuse pour encore de nombreuses années.

C'est sur ce marché que Groupe SILICOMP développe la totalité de son offre.

2. Taille et évolution du marché

Le marché mondial des services informatiques est évalué par Gartner à 819 milliards de dollars en 2008,

Selon le même cabinet les budgets IT en France devraient enregistrer une croissance de 1,26% en 2009 (source janvier 2009).

Nous assistons en parallèle à la mutation des usages : là où les entreprises achetaient auparavant matériel et logiciels, elles utilisent désormais davantage les applications en mode à la demande ou Software as a service. Et l'émergence annoncée du « *Cloud Computing* » devrait encore accentuer cette tendance. Les fournisseurs de services doivent s'adapter aux nouvelles demandes du marché « faire plus avec moins de moyens ». Cela conduit à des démarches « d'opti-localisation » et au développement de l'infogérance.

En France, selon le Syntec, le marché des Logiciels & Services a enregistré en 2008 une 4ème année consécutive de croissance supérieure ou égale à 6%, et atteint 42 milliards d'euros.

Le marché, qui a doublé en 10 ans et quintuplé en 20 ans, est devenu stratégique pour l'économie française. L'**année 2009**, dans un contexte économique général particulièrement tendu, se présente sous le triptyque Moindre Visibilité / Résistance / Contrastes pour les Logiciels & Services.

Le 1er semestre 2009 devrait bénéficier de la dynamique d'activité de l'année 2008 et de la bonne tenue des carnets de commandes pour afficher une nouvelle croissance, comprise entre +2 et +4%.

L'industrie des Logiciels & Services bénéficie de 4 moteurs de croissance puissants.

L'externalisation de la dépense informatique par les organisations (Administrations, Grands Comptes, PME) devrait se poursuivre, au profit de l'infogérance qui figurera ainsi aux premiers plans au 1er semestre, malgré des pressions importantes sur les prix.

Les besoins réglementaires, notamment dans la Banque, de même que la nécessité de rationaliser les systèmes d'information, comme dans le cadre des rapprochements d'entreprises, devraient représenter des relais de croissance majeurs.

Les projets métiers, liés aux lancements de nouveaux produits ou services, après une phase d'attente de quelques mois dans certains secteurs, devraient rester nombreux en 2009, en particulier pour les grands projets d'Etat, la dématérialisation, le décisionnel et le pilotage de l'entreprise, l'informatique embarquée, la mobilité.

Le marché de Groupe SILICOMP est mondial car il concerne toutes les entreprises qui intègrent l'informatique dans leurs produits, leur chaîne de production ou même dans leur gestion administrative. Les besoins de solutions informatiques innovantes se révèlent dans tous les secteurs économiques. Les entreprises cherchent de plus en plus l'apport technologique qui rentabilisera leur offre.

L'automobile avec les équipements de sécurité active, les assistants personnels (PDA), les transports, les banques, les offres de service sur téléphone mobile, sont autant d'exemples de secteurs qui cherchent à se différencier par un fort apport technologique.

La convergence des progrès des technologies de l'information et des télécoms représente pour les entreprises de nouveaux enjeux de productivité.

En effet, dans un contexte de mondialisation, d'e-commerce, les fournisseurs de services informatiques qui souhaiteront se positionner, comme partenaire stratégique auprès des entreprises devront avoir la double compétence informatique et télécoms et également une connaissance du métier du client.

3. Positionnement de Groupe Silicomp dans son marché

Les métiers de Groupe SILICOMP lui permettent de proposer des solutions complètes et cohérentes, parce que complémentaires.

Le modèle unique du Groupe valorise la capitalisation des compétences.

Groupe SILICOMP propose des solutions ambitieuses et innovantes dans une multitude de secteurs d'activité : transports, aérospatial, aéronautique, télécommunications, industrie pharmaceutique, santé, industries lourdes, énergie, pétrochimie, constructeurs informatiques et électroniques, automobile, monétique et finance.

Groupe SILICOMP offre des solutions clé en main et met à la disposition de ses clients des compétences uniques : des ingénieurs, des consultants, des spécialistes en sécurité, des formateurs, des équipes de management... en clair, des hommes et des savoir-faire.

Expertise et diversité, optimisées par un maillage géographique important, permettent d'acquérir des compétences diverses applicables dans une multitude de secteurs.

Groupe SILICOMP a développé une offre technologique dont l'application est appropriée pour de nombreux secteurs. La baisse des coûts des mémoires, des processeurs et des composants d'interfaces permet d'imaginer de nouveaux appareils et d'apporter à d'autres des fonctions qui enrichissent leur usage.

4. Perspectives et potentiel du marché

Face aux traditionnelles SSII, Groupe SILICOMP apporte l'innovation et la maîtrise des technologies informatiques modernes nécessaires au développement des grands groupes industriels. Groupe SILICOMP devrait être en mesure de répondre aux challenges qui lui permettraient alors d'être un acteur majeur de l'industrie des services informatiques.

A. Perspectives 2009 : une année de forts contrastes

Forts contrastes par métier

Le Syntec prévoit une forte dynamique de l'infogérance au 1er semestre suite à une très bonne année 2008. Cela s'explique par une infrastructure en pointe, devant la TMA, une activité par nature « contra cyclique », un environnement économique dégradé et un phénomène de rattrapage par rapport aux autres grands marchés européens

Une bonne dynamique avec un recentrage des clients sur les projets stratégiques pour le Conseil en Technologies, des difficultés sur certains secteurs comme l'automobile et un rythme soutenu sur d'autres (Logiciel embarqué, Energie, Santé)

Selon le cabinet Pierre Audouin Conseil le marché du logiciel devrait enregistrer une croissance autour de 3% en 2009, avec une priorité aux outils d'analyse et de pilotage de la performance pour le marché de l'Édition

- La demande en matière de gestion de la donnée (stockage, qualité...) devrait rester importante en 2009
- Le SOA, la sécurité, la business intelligence continueront également d'être des segments porteurs en 2009.

Une année 2009 au mieux stable pour le Conseil et l'Assistance Technique, les petits projets seront reportés et le marché subit une cannibalisation de plus en plus importante des prestations au forfait, de la TMA et de l'offshore.

Une nette décroissance de la Maintenance Matériel, qui s'explique par la chute des dépenses hardware.

Forts contrastes par domaines applicatifs

Un marché très actif pour ce qui est du décisionnel et pilotage d'entreprise ainsi que pour le CRM, la Supply Chain et la gestion documentaire.

Un regain d'activité est prévu pour les solutions verticales et une bonne dynamique du marché pour l'interopérabilité et les échanges de flux électroniques.

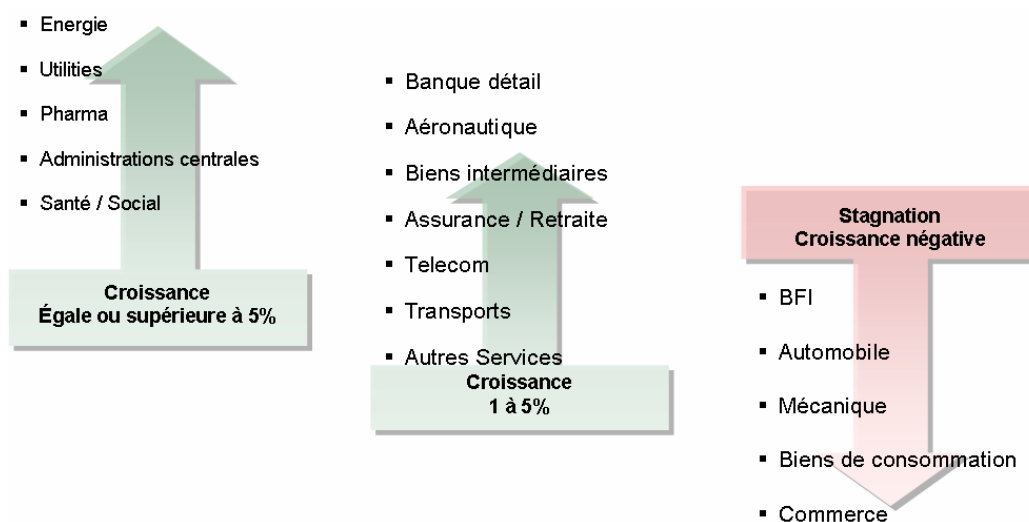
Forts contrastes par marchés clients

Le Secteur Public, Energie, Utilities, Industrie Pharmaceutique seront dans une croissance toujours dynamique.

En revanche de forts contrastes à l'intérieur même de l'industrie, Aéronautique versus automobile et BTP.

Le secteur Bancaire subira un coup de frein dû aux restrictions budgétaires, avec un probable rebond significatif d'ici au 2nd semestre 09 (Restructurations, fusions et nouvelles réglementations...)

2009 sera une année difficile pour le secteur Commerce/Distribution



Dans ce contexte, Groupe SILICOMP dispose d'avantages concurrentiels forts :

- Son portefeuille clients réparti sur des secteurs variés (constructeurs informatiques, fabrication de matériel électrique, télécoms, banques, monétique, industrie de la défense, aéronautique, énergie, automobile, etc.).
- Son approche « solutions » seule garante de maîtrise de coûts, qualité et délais assurant à ses clients le retour sur investissement.
- Une marque forte (Orange Business Services)
- Sa solidité financière au sein d'un groupe international de 52Mds€ de chiffre d'affaires,
- Sa présence sur trois continents dont un centre de production en Inde.
- L'excellence de ses collaborateurs.
- Un management soudé.

Sur le plan technologique, le développement de Groupe SILICOMP passera par la déclinaison de son savoir-faire dans tous les secteurs d'activité de l'économie mondiale.

Grâce à son maillage local, national et international, Groupe SILICOMP propose son expertise sur trois continents : Amérique du Nord, Europe et Asie. Le Groupe accompagne les entreprises dans leur démarche « d'opti-localisation », notamment avec sa filiale en Inde.

Groupe SILICOMP recherche les meilleures compétences qui soient où qu'elles soient pour offrir un coût toujours plus compétitif, dans le respect de ses normes de qualité.

Groupe SILICOMP a pour vocation d'apporter des solutions innovantes adaptées aux besoins du client.

Le maintien de cette position de leader appelle à continuer une politique d'industrialisation de la production, avec amélioration de la rentabilité.

Le potentiel de Groupe SILICOMP est certain, face au déploiement de technologies informatiques qui envahissent tous les secteurs de l'industrie.

B. Stratégie de développement : « Anticiper les besoins des clients, innover, proposer des solutions complètes à forte valeur technologique »

Le développement... par la technologie

La mission première de notre centre de recherche : développer une technologie toujours plus innovante pour nos clients. L'apport technologique de nos solutions clé en main est aussi un garant fort de notre futur et de notre développement.

Groupe SILICOMP a été nommé « HP France Channel Excellence Award 2007 ». Cette distinction vient souligner les compétences du Groupe dans le domaine des solutions clé en main élaborées autour de l'outil HP OpenView.

L'effort de R&D a particulièrement porté sur les technologies qui sont à la base du M-commerce (Mobile commerce) en cours d'émergence, à savoir des technologies qui permettent des transactions sécurisées impliquant un paiement pour obtenir un service à travers un objet communicant. Groupe SILICOMP a contribué au standard JEFF, adopté par l'ISO, pour devenir un standard mondial.

Grâce à notre R&D, nous pérennisons les applications basées sur des logiciels ouverts (Open Source).

Le développement... par le renforcement de l'offre.

Groupe SILICOMP développe de nouvelles offres, de nouveaux marchés, étoffe les marchés existants et assure la récurrence de son chiffre d'affaires.

En intégrant en 2003, avec QConsulting en Belgique, des solutions de sécurité et de gestion de réseaux à distance 24h/24 et 7j/7, Groupe SILICOMP augmente la part récurrente de son chiffre d'affaires et élargit sa base clients.

Dans la mouvance du développement du logiciel libre, Groupe SILICOMP a développé une offre de service pour la migration de systèmes « propriétaires » vers le logiciel libre. Cette offre permet dans un contexte embarqué de fabriquer des objets communicants à base de composants logiciels libres, ou dans un contexte plus large d'exploiter un système d'information avec un coût de possession plus faible.

Au cours des deux dernières années Groupe SILICOMP a particulièrement renforcé son avance technologique dans la monétique et le RFID (en intégrant FIME et CADIMES), mais aussi la TV numérique avec des compétences marquées en DRM (Digital Right Management) et dans l'approche Triple Play chère aux opérateurs télécoms.

Le développement... par la croissance externe

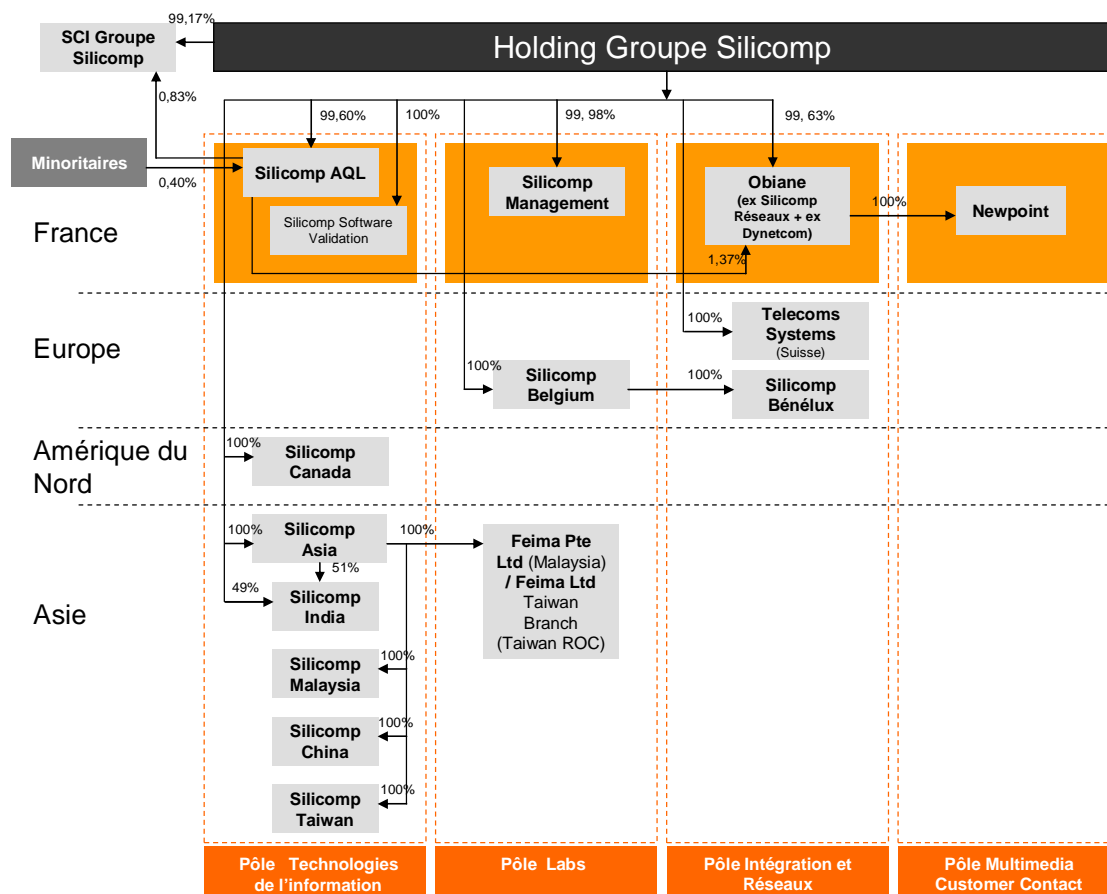
En complément de notre R&D et de notre croissance interne, nous avons renforcé notre univers technologique et notre positionnement sectoriel par la croissance externe. Les acquisitions contribuent à la déclinaison de notre savoir-faire sur de nouveaux marchés ou sur de nouveaux secteurs d'activité. Les acquisitions se sont intégrées au métier du Groupe et lui ont permis de bénéficier d'une expertise à forte valeur ajoutée.

Le développement... par le déploiement géographique

Avec une présence sur trois continents : Europe - Asie - Amérique, Groupe SILICOMP entend déployer son savoir-faire, ses compétences et son modèle unique de par le monde en s'appuyant sur un maillage géographique important.

VI. L'organisation géographique et les principales filiales

Groupe SILICOMP est détenue à ce jour à plus de 96% par France Télécom S.A. L'organigramme du sous-groupe dont Groupe SILICOMP est la société mère se présente comme suit :



Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation dont Groupe SILICOMP est la société mère, sont les suivantes :

Nom	Adresse	Pays	N° SIREN	Pourcentage d'intérêts	Pourcentage de contrôle
Groupe Silicomp	195 rue Lavoisier – 38330 Montbonnot St-Martin	FRANCE	345039416	société mère	
Silicomp-AQL	195 rue Lavoisier - 38330 Montbonnot St-Martin	FRANCE	328006432	99,60%	99,60%
Obiane	195 rue Lavoisier - 38330 Montbonnot St-Martin	FRANCE	408193613	99,99%	99,99%
Silicomp Management	24, rue Emile Baudot - 91120 Palaiseau	FRANCE	419311329	99,98%	99,98%
SSV (en sommeil)	195 rue Lavoisier - 38330 Montbonnot St-Martin	FRANCE	449295799	100,00%	100,00%
SCI Groupe Silicomp	195 rue Lavoisier – 38330 Montbonnot St-Martin	FRANCE	379378094	99,98%	100,00%
Newpoint	Bat GALA 9 Parc Ariane - 78284 Guyancourt	FRANCE	442954962	99,99%	99,99%
Silicomp Benelux	Bisschoppenhoflaan 380 - 2100 Deurne	BELGIQUE		100,00%	100,00%
Silicomp Belgium	Bisschoppenhoflaan 380 - 2100 Deurne	BELGIQUE		100,00%	100,00%
Telecom Systems	En Budron E7 CH 1052 P Le Mont s/Lausanne	SUISSE		100,00%	100,00%
Silicomp Asia	31, International Business Park - Singapore 609921	SINGAPOUR		100,00%	100,00%
Silicomp Malaysia	47301 Petaling Jaya / Selangor Darul Ehsan	MALAYSIE		100,00%	100,00%
Silicomp Taiwan	3F-1, 316, Wen Chang Street - Taipei 110 - TAIWAN	CHINE		100,00%	100,00%
Silicomp China	11/F Nanyang Plaza - 57 Hung To Road - Kwun Tong KL - HK	CHINE		100,00%	100,00%
FEIMA Ltd	Suite 807-2, Lane 150 section 5 Shing-Yi Chiu - Taipei - TAIWAN	CHINE		100,00%	100,00%
Silicomp India	Jaya Nagar 2nd Block, Plot 406, Bangalore - 560 011 India	INDE		100,00%	100,00%
Silicomp Canada	75, rue Queen, Bureau 2800 - Montréal H3C 2N6 - Québec	CANADA		100,00%	100,00%

VII. Propriétés immobilières, usines et équipements

Locaux

Les locaux de Groupe SILICOMP font l'objet de contrats de location simple, à l'exception des locaux de :

- Montbonnot (siège social – 3000m²) qui font l'objet de deux contrats de crédit bail se terminant respectivement en 2010 et 2011 ;
- Rennes (1200 m²) qui font également l'objet d'un contrat de crédit-bail pour partie et d'un bail à construction se terminant respectivement en 2010 et 2024 ;
- Anvers (768 m²) qui font l'objet d'un bail à construction se terminant en 2015. A cette date, les locaux deviendront irrévocablement la propriété de la société Icos België B.V.B.A. sans qu'aucune indemnité ne soit due au Groupe.

Les dettes de crédit-bail s'élèvent à 651 K€ au 31 décembre 2008. Leur maturité est la suivante :

Dettes de crédit bail (en K€)	31-déc.-08	à moins d'un an	de un à cinq ans	à plus de cinq ans
Total	651	433	218	-

Concernant les locaux en locations simples, les engagements sont les suivants :

Locations simples (K€)	Charges de l'exercice	Engagements			
		Total	à moins d'un an	de un à cinq ans	à plus de cinq ans
au 31/12/2007	1 194	5 552	1 170	3 647	735
au 31/12/2008	1 960	8 939	2 188	5 154	1 596

VIII. Clauses statutaires particulières

1. Fixation, affectation et répartition du bénéfice (article 15)

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application du Code de Commerce, et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous les fonds de réserve ou de les reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement aux droits qu'elles confèrent. L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition soit pour constituer ou compléter des dividendes, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration conformément au Code de Commerce. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie des dividendes mis en distribution, une option entre le paiement des dividendes en numéraire ou en actions.

2. Assemblées Générales (article 14)

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par le Code de Commerce. Les Assemblées Générales se réunissent au siège social ou en tout autre lieu, même dans un autre département, précisé dans la convocation.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,

soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Toutefois, le conseil d'administration a la faculté d'abréger ce délai.

Les Assemblées sont présidées par le président du Conseil ou, en son absence, s'il en existe, par le vice-président ou à défaut par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son président.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Les actionnaires peuvent, dans toutes les Assemblées, voter par correspondance dans les conditions prévues par les dispositions du Code de Commerce

Les conditions de quorum et de majorité aux assemblées sont celles déterminées par le Code de Commerce.

3. Forme des actions (article 8)

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

Après leur libération, elles sont nominatives et peuvent être mises au porteur au choix de l'actionnaire dans les cas autorisés par le Code de Commerce et dans les conditions qu'il fixe.

Cependant, les actions détenues par un même actionnaire et représentant plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société devront être nominatives.

Elles sont inscrites en comptes tenus par la société ou par un intermédiaire habilité selon les modalités prévues par les dispositions du Code de Commerce.

La société peut demander communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la détention de ses actions et de tout titre permettant par échange, conversion ou remboursement d'obtenir des actions à droit de vote, conformément aux articles L. 228-2 et L. 228-3 du Code de Commerce.

4. Droits et obligations attachés aux actions (article 10)

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action donne également droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires, avec voix délibérative, dans les conditions et sous les réserves prévues par le Code de Commerce, les règlements et les présents statuts. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission à raison d'actions pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de détenir plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en cas d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autres opérations sociales, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente des actions ou des droits d'attribution nécessaires.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Le droit de vote attaché aux actions grevées d'un usufruit appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires, sauf convention contraire passée entre les intéressés notifiée à la société par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

Sur décision de l'assemblée générale extraordinaire, il peut être créé, par augmentation du capital ou par conversion d'actions ordinaires déjà émises, des actions de préférence qui sont elles-mêmes convertibles en actions ordinaires ou en actions de préférence d'une autre catégorie, le tout dans les conditions et limites prévues par les dispositions en vigueur. La société a toujours la faculté d'exiger par une décision de

l'assemblée générale extraordinaire, le rachat ou la conversion, de la totalité de ses propres actions de préférence, conformément aux dispositions du Code de commerce. L'assemblée générale extraordinaire peut également déléguer ce pouvoir au conseil d'administration.

5. Cessions et transmission des titres (article 9)

Les actions ou les droits de souscription ou d'attribution afférents à celles-ci sont librement négociables dans les conditions prévues par le Code de Commerce. Les actions sont transmissibles à l'égard des tiers et de la société par un ordre de virement de compte à compte.

La transmission des actions, à titre gratuit, ou en suite de décès, s'opère également par un ordre de mouvement mentionné sur le registre des mouvements de titres, sur justification de la mutation dans les conditions du Code de Commerce.

Outre les seuils prévus par les dispositions du Code de Commerce applicables, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à dépasser, à la hausse ou à la baisse, chaque pour cent au-delà du seuil de détention de 5 % du capital ou des droits de vote de la société, doit en informer la société, par Lettre Recommandée avec demande d'avis de Réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement dudit seuil, certifiant que les actions ainsi possédées ne le sont pas pour le compte ou sous contrôle d'une autre personne physique ou morale.

A la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 3 % au moins du capital ou des droits de vote de la société, le non-respect de cette obligation est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

IX. Évolution du capital de Groupe SILICOMP depuis sa création

Exercice	Nature de l'opération	Nombre d'actions émises (valeur nominale)	Montant de l'augmentation de capital	Prime d'émission par action	Montant du capital après opération	Nombre d'actions après opération
1988	Création	32 500 (100F)	-	-	3 250 000F	32 500
1991	Réduction de capital (*)	- 2 469 (100F)	- 246 900F	-	3 003 100F	30 031
1991	Incorporation de réserves par augmentation de nominal	0 (110F)	300 310F	-	3 303 410F	30 031
1998	Division par 110 de la valeur nominale des actions	0 (1F)	0	-	3 303 410F	3 303 410
1998	Emission de 100 000 actions	100 000 (1F)	100 000F	49F	3 403 410F	3 403 410
1998	Emission de 627 000 actions (APE)	627 000 (1F)	627 000F	61F	4 030 410F	4 030 410
1998	Emission de 30 000 actions	30 000 (1F)	30 000F	49F	4 060 410F	4 060 410
1999	Emission de 1 000 actions (OSA)	1 000 (1F)	1 000F	49F	4 061 410F	4 061 410
1999	Emission de 1 000 actions (OSA)	1 000 (1F)	1 000F	49F	4 062 410F	4 062 410
1999	Emission de 13 333 ABSA	13 333 (1F)	13 333F	74F	4 075 743F	4 075 743
2000	Emission de 1 000 actions (OSA)	1 000 (1F)	1 000F	49F	4 076 743F	4 076 743
2000	Emission de 2 000 actions (OSA)	2 000 (1F)	2 000F	49F	4 078 743F	4 078 743
2000	Emission de 1 000 actions (OSA)	1 000 (1F)	1 000F	49F	4 079 743F	4 079 743
2000	Emission de 1 000 actions (OSA)	1 000 (1F)	1 000F	49F	4 080 743F	4 080 743
2000	Emission de 488 actions (OSA)	488 (1F)	488F	355,24F	4 081 231F	4 081 231
2000	Emission de 284 actions (OSA)	284 (1F)	284F	355,24F	4 081 515F	4 081 515
2000	Emission de 258 629 actions (APE)	258 629 (1F)	258 629F	412,25F	4 340 144F	4 340 144
2000	Emission de 1 000 actions (OSA)	1 000 (1F)	1 000F	49F	4 341 144F	4 341 144
2001	Emission de 1 000 actions (OSA)	1 000 (1F)	1 000F	49F	4 342 144F	4 342 144
2001	Emission de 1 000 actions (OSA)	1 000 (1F)	1 000F	49F	4 343 144F	4 343 144
2001	Emission de 1 400 actions (OSA)	1 400 (1F)	1 400F	68,10F	4 344 544F	4 344 544
2001	Conversion en euros (**)	4 344 544 (0,15€)	-	-	651 681,60 €	4 344 544
2001	Emission de 22 078 actions (apport en nature)	22 078 (0,15€)	3 311,70 €	25,52 €	654 993,30 €	4 366 622
2002	Emission de 14 110 actions (apport en nature)	14 110 (0,15€)	2 116,50 €	25,52 €	657 109,80 €	4 380 732
2002	Emission de 700 actions (OSA)	700 (0,15€)	105 €	10,38 €	657 214,80 €	4 381 432
2003	Emission de 10 606 actions (OSA)	10 606 (0,15€)	1 590,90 €	2,96 €	658 805,70 €	4 392 038
2003	Emission de 60.000 actions (apport en nature)	60 000 (0,15€)	9 000 €	3,85 €	667 805,70 €	4 452 038
2003	Emission de 1 749 actions (OSA)	1 749 (0,15€)	262,35 €	3,12 €	668 068	4 453 787
2004	Emission de 5 000 actions (OSA)	5 000 (0,15€)	750,00 €	2,96 €	668 818,05 €	4 458 787
2004	Emission de 7 369 actions (OSA)	7 369 (0,15€)	1 105,35 €	3,34 €	669 923,40 €	4 466 156
2004	Emission de 1 504 actions (OSA)	1 504 (0,15€)	225,60 €	4,00 €	670 149,00 €	4 467 660
2005	Emission de 2 500 actions (OSA)	2 500 (0,15€)	375,00 €	2,96 €	670 524,00 €	4 470 160
2005	Emission de 1 425 actions (OSA)	1 425 (0,15€)	213,75 €	3,34 €	670 737,75 €	4 471 585
2005	Emission de 8 802 actions (OSA)	8 802 (0,15€)	1 320,30 €	4,00 €	672 058	4 480 387
2005	Emission de 15 012 actions (BSA)	15 012 (0,15€)	2 251,80 €	5,85 €	674 309,85 €	4 495 399
2005	Emission de 30 398 actions (OSA)	30 398 (0,15€)	4 559,70 €	4,32 €	678 869,55 €	4 525 797
2006	Emission de 45 612 actions (BSA)	45 612 (0,15€)	6 841,80 €	5,85 €	685 711,35 €	4 571 409
2006	Emission de 68 363 actions (OSA)	68 363 (0,15€)	10 254,45 €	5,86 €	695 965,80 €	4.639.772
2007	Emission de 367.668 actions (BSA)	367.668 (0,15€)	55.150,20 €	5,85 €	751.116,00€	5.007.440
2007	Emission de 229.945 actions (OSA)	229.945 (0,15€)	34.491,75 €	5,60 €	785.607,75€	5.237.385
2007	Annulation de 1 719 actions auto détenues	- 1 719 (0,15€)	-257,85 €	-	785.349,90€	5.235.666
2008	Emission de 7.121 actions (BSA exercés en 2007 constaté en 2008)	7.121 (0,15€)	1.068,15€	5,85 €	786.418,05€	5.242.787
2008	Emission de 228.040 actions (OSA)	228.040 (0,15€)	34.206,00 €	5,85 €	820.624,05 €	5.470.827

X. Organes d'Administration de Direction, et Direction Générale

Les informations sur les mandataires sociaux sont présentées aux chapitres II.10 et II.11 du rapport de gestion intégré dans le présent document.

1. Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la Société au jour du présent document.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du conseil d'administration et de la direction générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

2. Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

A la suite de la prise de contrôle de la société par France Télécom, la totalité des membres du conseil d'administration sont issus du groupe France Télécom.

Le groupe France Télécom, actionnaire majoritaire de Groupe SILICOMP, est le premier client de Groupe SILICOMP, représentant environ 35% de son chiffre d'affaires consolidé. Les sociétés sont liées par des accords cadres.

A l'exception de ce qui précède :

- A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.
- A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil d'administration et de la direction générale a été sélectionné en cette qualité.

XI. Salariés

1. Actionnariat salarié

A. Quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article L.225-102 du Code de commerce est nulle.

B. Actionnaire(s) salarié(s) en qualité d'administrateur(s)

La participation des salariés telle que définie à l'article L.225-102 du Code de commerce étant inférieure à 3%, cette mesure ne trouve pas à s'appliquer.

2. Les conséquences sociales de l'activité

Les conséquences sociales de l'activité vous sont présentées au chapitre I.13 du rapport de gestion, intégré au présent document.

RAPPORT DE GESTION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément au Code de Commerce et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre Société et celle de notre Groupe.

Pour la Société :

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent en conformité avec les dispositions du code de commerce.

Pour le Groupe :

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et interprétations adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les principes retenus pour l'établissement des états financiers résultent de l'application :

- De toutes les normes et interprétations d'application obligatoire au 31 décembre 2008 et adoptées par l'Union européenne ;
- De l'application anticipée de l'interprétation IFRIC 11 « actions propres et transactions intra- groupe » ;
- Des options de comptabilisation et d'évaluation proposées par certaines normes du référentiel comptable de l'IASB (voir ci-après).

I. Activité du Groupe en 2008

1. Commentaires sur l'activité du groupe au cours de l'exercice écoulé

A. Périmètre

Le Groupe dont nous vous décrivons l'activité intègre globalement les sociétés suivantes :

À l'étranger :

- Silicomp Asia (Singapour)
- Silicomp Malaysia (Malaisie)
- Silicomp China (Hong Kong)
- Silicomp India (Inde)
- Silicomp Taiwan (Taiwan)
- Feima Pte Ltd (Malaisie)
- Silicomp Canada (Canada)
- Telecom Systems (Suisse)
- Silicomp Belgium (Belgique)
- Silicomp Benelux (Belgique)

En France :

- Silicomp AQL
- Silicomp Management
- Obiane
- Newpoint
- SCI Groupe Silicomp
- Silicomp Software Validation (SSV). Toutefois, SSV est sans activité depuis début 2006 (mise en sommeil).

Les comptes consolidés de notre Groupe, arrêtés selon les principes et normes IFRS (International Financial Reporting Standards) font apparaître un chiffre d'affaires de 251.3m€ en hausse de 82.8% et un résultat net de 6.0m€ contre +3.0m€ pour l'exercice précédent. Nous vous demandons d'approuver ces comptes.

Nous vous présentons dans le présent paragraphe une analyse objective et exhaustive des résultats, de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.

B. Evolution de l'activité

Le chiffre d'affaires du Groupe, à 251.3m€ est en hausse de 82.8% et de 20% en pro forma. Le chiffre d'affaires se décompose en 68.5% de prestations de services contre 84% en 2007 et 31.5% en ventes de marchandises contre 16% en 2007, ceci étant dû à l'entrée dans le périmètre des sociétés Dynetcom et Newpoint.

L'effectif moyen progresse de 1274 à 1802 collaborateurs soit une croissance de 41% en données courantes et de 17% en pro forma.

La croissance est forte en France, tirée principalement par les activités de Technologies de l'Information et de Conseils et L@bs.

L'étranger a connu une légère baisse d'activité, liée principalement à la zone Asie.

2. Evolution de l'exploitation et des résultats

Le résultat opérationnel courant (ROC) progresse significativement à 12.9m€ contre 6.5m€ en 2007 soit une progression de 98% en données courantes et de 36% en pro forma.

La rentabilité a été bonne et s'est améliorée par rapport à 2007 dans les activités de Technologies de l'Information et de Conseils et L@bs.

En ce qui concerne l'activité de Systèmes et Réseaux, l'intégration de Dynetcom et de Silicomp Réseaux qui a donné naissance à Obiane a perturbé le 1^{er} semestre. L'exploitation s'est bien reprise sur le 2^e semestre pour aboutir finalement à une rentabilité proche de celle de 2007.

Sur le segment MCC (société Newpoint) l'activité est restée bonne ainsi que l'exploitation et le résultat de 2008 est là aussi comparable à celui de 2007.

Au global et exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires, la rentabilité d'exploitation progresse de 0.6 points, passant de 4.5% à 5.1%. Cette progression s'explique principalement par la bonne croissance de l'activité, en particulier dans les Technologies de l'Information et le Conseils et L@bs et à un bon contrôle des coûts de structure.

3. Politique d'investissements du Groupe

A. Nature et volume

Par nature, l'activité de Groupe Silicomp ne nécessite pas d'investissement significatif en valeur. Les principaux investissements concernent :

- Le matériel informatique et les logiciels,
- Les locaux et leurs aménagements,
- Le cas échéant la recherche et développement.

En dehors de ces éléments dont la valeur totale nette des amortissements atteint 5,7M€ au 31 décembre 2008, les développements du Groupe ont souvent donné lieu à des acquisitions de sociétés ou de ranches d'activité, qui représentent la majeure partie des décaissements d'investissement.

Au cours de l'exercice 2008, l'incidence de la variation de périmètre est de 33,2M€, les décaissements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles sont égaux 2,7M€. Au total les investissements ont représenté 36M€.

B. Investissements en R&D

Investissements en R&D (En M€)	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Investissements en R&D	0,5	0,6	0,9	1,1	0,8	0,6	0,1	-	0,2	-	0,09
Cumul des investissements	4,0	2,0	3,8	3,5	4,0	3,4	2,4	2,0	1,6	1,6	1,5
Amortissements des frais R&D	0,5	0,7	0,7	0,9	1,0	0,8	0,2	0,1	0,0	0,0	0,05
Cumul des amortissements	3,7	1,6	3,2	2,6	3,3	3,0	2,1	2,0	1,4	1,4	1,2
Degré d'amortissement (%)	92	80	82	75	83	88	88	99	86	88	84

4. Politique en matière de distribution de dividendes

Groupe Silicomp se trouve dans un marché en croissance dans lequel il est important de poursuivre et privilégier une politique tournée vers le développement de l'activité afin de maintenir son leadership. Le conseil d'administration ne juge pas à cet égard opportun de procéder à une distribution de dividende.

5. Faits marquants de l'exercice et litiges

Le 1^{er} janvier 2008, le groupe, via sa filiale Obiane, a acquis les sociétés Dynetcom et Newpoint auprès de Groupe Diwan. Cette transaction s'inscrit dans le cadre du regroupement des filiales de service spécialisées dans les systèmes et réseaux du groupe France Télécom autour de Groupe Silicomp. La transaction a été réalisée à une valeur d'entreprise de moins de 0,6 fois le chiffre d'affaires 2007. L'acquisition a été faite entièrement en numéraire. Elle est financée par une avance de trésorerie de la part de France Télécom, rémunérée à taux variable aux conditions du marché. Obiane a ensuite procédé à la dissolution sans liquidation de Dynetcom, avec transmission universelle du patrimoine à effet au 16 juin 2008.

6. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

L'année 2008 a été marquée surtout par l'acquisition des sociétés Dynetcom et Newpoint qui sont venues renforcer l'activité d'intégrateur de solutions de réseaux de Groupe Silicomp et le doter d'une activité complémentaire dans le domaine du Multimedia Customer Contact. D'autre part 2008 a permis d'enregistrer une forte augmentation des volumes en **France**. Combinée à un maintien des prix, celle-ci a permis d'améliorer sensiblement les résultats dans cette zone géographique.

En **Asie**, alors que des projets à perte avaient déjà pesé sur la rentabilité du groupe en 2006 et 2007, la situation s'est redressée.

En **Amérique du Nord**, le recentrage des efforts sur le Canada et l'adoption de la marque Orange Business Services ont permis de réaliser une croissance rentable significative.

7. Activités en matière de R&D

Au cours de l'exercice, une partie des programmes de recherche ont été poursuivis. Ils ont porté principalement sur les projets suivants : Smartspy sans contacts, développement d'un laboratoire de tests e-passeport, méthode de conception de réseaux sur puce avec application à la vidéo (Neva), pôle de compétitivité minalogic (SITLM)

Il est précisé que les ressources allouées à ces projets ne sont pas significatives à l'échelle du Groupe mais la majorité des innovations développées par le Groupe est financée en partie par les industriels commanditaires, dans le cadre de contrats exclusifs. Groupe SILICOMP conserve cependant la propriété intellectuelle d'une grande partie des innovations et a donc la possibilité de réutiliser une technologie développée spécifiquement par ailleurs pour un autre projet client. La fraction des investissements en R&D supportée directement par Groupe SILICOMP n'est plus significative au regard du total des dépenses consenties.

La politique de crédit impôt recherche a été relancée.

8. Evénements importants depuis la clôture de l'exercice et perspectives d'avenir

- Le 13 janvier 2009, France Télécom a annoncé le rachat des activités de Data & Mobiles, société non cotée spécialisée dans le développement et l'exploitation de solutions de gestion de flottes de véhicules et de télémétrie.

Les activités de Data & Mobiles et tous ses collaborateurs rejoignent Data & Mobiles International, filiale à 100% de groupe Silicomp, ce qui permettra de renforcer le développement d'applications industrielles embarquées.

Cette acquisition permettra à Groupe Silicomp de s'appuyer sur le réseau de ventes indirectes de Data & Mobiles en France et à l'international afin d'accroître sa couverture commerciale sur le marché du Machine to Machine.

- La crise financière de 2008 produit quelques impacts chez nos principaux clients mais sans que cela ait de répercussion notable sur le niveau d'activité qui reste satisfaisant. La direction et le management du groupe restent toutefois très vigilants.

Le Groupe continue à travailler sur les leviers de croissance et de rentabilité avec des offres génératrices d'une croissance supérieure à la moyenne du secteur. Le positionnement sur le Machine-To-Machine, la sécurité des systèmes et réseaux, les cartes à puce et le RFID ouvrent de solides perspectives à court, moyen et long termes.

9. Prises de participations

Le 12 décembre 2008, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Obiane a décidé de procéder à une augmentation de capital pour un montant de 30.000.001 euros, par l'émission de 1.968.504 actions nouvelles. Cette augmentation de capital a été réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Groupe Silicomp, faisant ainsi porter la détention de cette dernière de 8,13 % à 98,63 % du capital après réalisation de l'augmentation de capital.

Le 20 novembre 2008, Groupe Silicomp a acquis les titres de la société RAPP 44, devenue ensuite Data & Mobiles International, afin d'y loger les activités de la société Data & Mobiles décrites au chapitre 8 ci-dessus.

10. Engagements hors bilan

A. Procédures internes

La politique de gestion centralisée de Groupe SILICOMP lui permet d'identifier et de suivre l'ensemble des engagements pris par les sociétés du Groupe.

Toutes les cautions et garanties prises par une des sociétés du Groupe sont systématiquement portées à la connaissance de la société mère.

La mission d'évaluation des risques significatifs est intégrée à celle, plus large, de la direction financière.

Nous présentons ci-après l'intégralité des engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2008.

B. Détail des engagements hors bilan

Voir annexe comptable page 101.

11. Risques encourus par le Groupe

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges autres que ceux présentés dans le présent document susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière, le patrimoine, l'activité, les perspectives du Groupe.

A. Risques juridiques

1. Dépendance à l'égard des droits de propriété industrielle

Dans l'état actuel des lois françaises et américaines, les programmes informatiques développés à ce jour ne sont pas des inventions brevetables. La protection de la Société repose donc sur :

- son savoir-faire ;
- le respect des droits d'auteur et des licences concernant ses logiciels.

Cependant, une bonne protection des droits d'auteur n'est pas garantie dans tous les pays. Des actions en justice peuvent s'avérer nécessaires et avoir une incidence sur les résultats de l'entreprise.

À ce jour, Groupe SILICOMP ne fait l'objet et n'a intenté aucun contentieux en matière de droits d'auteur, marques, secrets de fabrication ou autres droits de propriété intellectuelle qui serait fondé sur une éventuelle contrefaçon de droits de tiers.

2. Cautions et garanties

La Société est ponctuellement amenée à délivrer des cautions relatives à la conduite de projets d'envergure. Il est impossible de présager la restitution systématique des garanties ainsi consenties en cas de litige sur l'un de ces projets.

3. Risques fiscaux

La Société peut faire l'objet tant en France qu'à l'étranger de contrôles sociaux et fiscaux. Le dernier contrôle fiscal dont Groupe SILICOMP a fait l'objet couvrait les périodes 1999, 2000 et 2001. Ces contrôles n'ont pas donné lieu à des redressements significatifs. Un contrôle Urssaf a eu lieu en 2006 portant sur les années 2004 et 2005 et n'a pas donné lieu à un redressement significatif.

Un contrôle fiscal a eu lieu en 2004 dans la société Silicomp Management, portant sur les exercices 2001 et 2002. Ce contrôle n'a donné lieu à aucun redressement.

Un contrôle fiscal a eu lieu en 2006 dans la société Silicomp Benelux portant sur les exercices 2003, 2004 et 2005. Ce contrôle n'a pas donné lieu à un redressement significatif. Aucun contrôle n'a eu lieu à ce jour dans les autres pays.

Le 9 mars, Groupe Silicomp a été avisé d'une vérification de la comptabilité de la SA Groupe Silicomp portant sur les exercices 2006 et 2007 et des déclarations fiscales pour les mêmes exercices, y compris l'exercice 2008 en matière de taxes sur le chiffre d'affaires.

4. Risques Prud'homaux

Voir annexe comptable page 95.

B. Risques industriels, commerciaux & environnementaux

1. Dépendance à l'égard du personnel clé

La Société est dépendante de ses principaux dirigeants, de ses principaux consultants, de son équipe de recherche et de ses commerciaux, dont le départ pourrait affecter de manière significative les résultats de Groupe SILICOMP.

L'important niveau de fidélisation du personnel et les outils de capitalisation de l'expérience réduisent la portée de ce risque sur Groupe SILICOMP.

2. Risque lié aux compétences des consultants

La qualité des prestations de service est principalement liée au savoir-faire et au professionnalisme des ingénieurs et consultants de Groupe SILICOMP. Il est impossible d'affirmer que Groupe SILICOMP parviendra à maintenir avec succès un niveau optimum de compétences.

Groupe SILICOMP se dote cependant des outils nécessaires à la maîtrise de ce risque :

- politique de recrutement et de ressources humaines : celles-ci visent à recruter un personnel très qualifié et à le fidéliser au sein de la Société ;
- capitalisation de l'expérience fondée sur la création d'une bibliothèque de briques
- "objet" : cet outil doit permettre de faciliter le partage et le transfert d'expérience entre les équipes, tout en favorisant la compétitivité, la productivité et la rentabilité de l'offre de Groupe SILICOMP ;
- transferts de technologie entre l'équipe R&D et les équipes de consultants : les échanges entre l'équipe R&D et les autres équipes favorisent le maintien d'un certain niveau d'excellence technologique ; ces échanges sont renforcés par le turnover interne entre les équipes de R & D et de consultants.

3. Risque lié à la dérive des projets au forfait

Groupe SILICOMP réalise environ la moitié de son activité avec des projets au forfait, c'est-à-dire de fourniture de solutions pour un prix fixe et avec obligation de résultats (qualité, délais). Dans ces projets à budget fixé à l'avance, les risques sont les suivants :

- Risque sur la détermination du prix de vente à l'origine, en fonction des spécifications du client et du budget de réalisation. Ceci peut entraîner une marge nulle ou négative, notamment en cas de difficultés techniques qui engendrent des dépenses non prévues ;
- Risque sur la limitation de fourniture, lorsque les modifications demandées par les clients ne sont pas suivies et formalisées, ce qui ne permet pas de les facturer ;
- Risque sur la limitation de responsabilité en fonction de la façon dont sont rédigés les contrats négociés avec les clients.

Les outils méthodologiques, de capitalisation de l'expérience et la revue des contrats par des juristes permettent de limiter ces risques.

La dérive moyenne sur les projets au forfait (c'est-à-dire la proportion de jours supplémentaires dépensés par rapport au budget initial) reste maîtrisée.

4. Risques liés aux fournisseurs de technologies (activité d'intégration de réseaux)

La qualité et la performance des technologies utilisées dans le cadre des prestations d'intégration de réseaux constituent un facteur clé de la compétitivité de l'offre de Groupe SILICOMP.

Dans ce contexte, la Société doit assurer sa capacité à maintenir la qualité de son portefeuille de technologies. De la même façon, Groupe SILICOMP doit s'adapter aux évolutions technologiques choisies par ses fournisseurs, technologies que Groupe SILICOMP ne peut pas toujours anticiper.

Dans ce cadre, la Société met en œuvre une stratégie visant à diversifier les partenariats technologiques ciblés. L'objectif est triple :

- pérenniser l'avance technologique du Groupe
- s'ouvrir aux nouvelles technologies émergentes ou de référence ;
- limiter la dépendance du Groupe vis-à-vis de ses fournisseurs.

La mise en œuvre de cette stratégie permet à la Société de contrôler sa dépendance envers certains de ses partenaires.

5. Risques liés aux modifications des données du marché

Les marchés informatiques et télécom sont en évolution constante. On ne peut donc affirmer que Groupe SILICOMP sera en mesure d'anticiper l'ensemble des évolutions des pratiques des marchés sur lesquels il se positionne.

Afin de limiter ce risque, la Société met en avant sa capacité à réaliser de la veille technologique et concurrentielle :

- la veille technologique est favorisée par sa proximité avec les équipes de France Telecom et par ses échanges avec les fournisseurs de nouvelles technologies ;
- la veille concurrentielle est un travail au quotidien. Elle est renforcée par les laboratoires « L@bs » dans la sécurité, l'IPv6, la monétique, ... et la participation à de nombreux programmes de recherche.

6. Risques liés à l'acquisition et à l'intégration de nouvelles sociétés

La politique d'acquisitions menée par la Société conduit régulièrement à l'intégration de nouvelles sociétés. Jusqu'à présent, la réflexion menée en amont des acquisitions avec les équipes dirigeantes de Groupe SILICOMP et des sociétés acquises a permis à l'intégration de se dérouler dans d'excellentes conditions.

7. Risques clients

L'exposition de Groupe Silicomp au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Groupe Silicomp réalise près de 35% de son chiffre d'affaires avec les entités du groupe France Télécom. Par ailleurs, en dehors de la France, il n'y a pas de concentration du risque de crédit au niveau géographique.

Depuis 2002, le Groupe a mis en place une assurance crédit dans l'ensemble de ses filiales françaises. Cette couverture ne donne pas lieu à la comptabilisation d'instrument financier dérivé. La couverture porte sur les créances client hors groupe France Télécom, hors banques et assurances (sauf exception) et hors gouvernements et institutions publiques et parapubliques.

Au terme des procédures internes la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison usuelles dans le Groupe.

Les ventes de biens sont assorties de clauses de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs correspondant à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

8. Sécurité

Les sites de la société sont protégés par des mesures de sécurité correspondant aux usages de la profession. En particulier, la procédure de sauvegarde des données informatiques a été audité dans le cadre du processus de certification ISO 9001:2000 et n'a donné lieu à aucune remarque particulière.

Par ailleurs, une partie de ces sites répond aux normes de sécurité secret défense et confidentiel défense.

C. Risques de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

1. Risques de taux

L'endettement financier brut du Groupe ressort à 47.8m€ au 31 décembre 2008, notamment du fait de la souscription d'un emprunt auprès de France Telecom à hauteur de 30m€ pour financer l'acquisition des sociétés Dynetcom et Newpoint.

L'endettement financier net s'élève à 43.4m€, compte tenu de la de trésorerie dont dispose le Groupe.

Par conséquent le groupe est sensible à la variation des taux.

2. Risques de change

Les activités du Groupe dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur propre pays et dans leur propre devise. Leur exposition opérationnelle au risque de change est donc naturellement limitée. D'autre part le chiffre d'affaires réalisé hors de France représente 10% du chiffre d'affaires total; par conséquent le risque réel est encore plus limité.

Néanmoins, les filiales dont l'activité principale est l'intégration de systèmes et réseaux, sont amenées à acheter du matériel en dollars US et à le facturer en euros ou en francs suisses.

C'est pourquoi le Groupe couvre en principe les engagements fermes pris sur les achats de matériel en dollars US et intègre aussi souvent que possible des clauses de révision de prix des matériels vendus dans ses contrats avec les fournisseurs qui facturent en dollars US.

3. Risques sur actions

Les prix du marché des actions des sociétés de haute technologie, telles que Groupe SILICOMP, sont très volatiles et sont sujets à des variations qui peuvent être sans relation avec les performances financières de telles sociétés comme cela s'est produit en 2008.

Cependant la proportion du capital détenue dans le public étant assez faible, la volatilité de l'action Groupe Silicomp est plus limitée que celle de la plupart des autres sociétés de son secteur.

4. Dilution

La Société n'envisage pas mais ne peut pas non plus exclure de procéder à l'avenir à de nouvelles opérations d'apport en fonds propres. Une telle opération pourrait avoir comme conséquence une dilution des actionnaires existants.

5. Risques géographique

Groupe SILICOMP fonde une partie de sa croissance sur le développement de son activité au Canada, en Asie et dans certains pays d'Europe. Diverses difficultés non anticipées peuvent survenir dans certains pays. La survenance de tels événements est susceptible d'avoir une incidence négative sur les résultats de la Société.

Groupe SILICOMP ne peut pas garantir la maîtrise de l'ensemble de ces incidences.

Le niveau de chiffre d'affaires réalisé par Groupe Silicomp à l'international (10%) et son implantation internationale diversifiée sur plusieurs zones (Asie, Canada, Suisse, Belgique) permettent de limiter le risque géographique.

12. Assurances & couverture des risques

Groupe SILICOMP a souscrit des polices d'assurance en vue de couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à la Société en raison de dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités. Toutefois, il n'est pas certain que les préjudices que la Société pourrait encourir soient intégralement couverts.

13. Conséquences sociales de l'activité

A. Données sociales

Au cours de l'exercice, l'effectif du Groupe est passé de 1 404 salariés au 31 décembre 2007 à 1900 salariés au 31 décembre 2008, soit une croissance de 35.3 %, en ligne avec l'activité.

En France, l'effectif est passé de 1 163 personnes au 31 décembre 2007 à 1 658 personnes au 31 décembre 2008, (cela en comptant l'intégration dans le périmètre des filiales Newpoint et Dynetcom soit 261 personnes) ce qui représente une augmentation nette (hors intégration) de 234 collaborateurs pour un nombre total d'embauches de 490 CDI et 53 CDD (tout au long de l'année). Les embauches en CDD (y compris apprentis et contrats de professionnalisation) ont représenté 11 % du total des embauches.

Le salaire moyen mensuel des salariés des sociétés françaises (hors comité de direction) est de 3 100 € brut. Le Groupe compte environ 24% de femmes pour 76% d'hommes. Sur l'ensemble des sociétés françaises, catégorie par catégorie, le salaire moyen des femmes est très légèrement inférieur à celui des hommes.

Il y a eu 3 647.25 heures supplémentaires dans les sociétés françaises en 2008.

B. Politique salariale

En France, la Négociation Annuelle Obligatoire pour 2008 a conduit à un accord d'entreprise couvrant toutes les sociétés françaises du Groupe. Celui-ci s'est décliné de la façon suivante :

- une augmentation individuelle moyenne de 2,74% des salaires pour l'ensemble des collaborateurs.
- une augmentation générale de :
 - 2,8% pour les collaborateurs dont les salaires bruts mensuels sont inférieurs à 2000€,
 - 1% pour les collaborateurs dont les salaires bruts mensuels sont compris entre 2000 et 4000€
- une enveloppe spécifique correspondant à 0,1% des salaires bruts annuels, pour des mesures de rattrapage en faveur de l'égalité hommes-femmes
- une enveloppe additionnelle spécifique de 0,2% des salaires pour accompagner les décisions de promotion
- l'ouverture d'une négociation pour la mise en place d'un accord d'intéressement
- l'augmentation du budget des œuvres sociales à hauteur de 50 000€ du comité d'entreprise pour mettre en place le CESU

A l'étranger, les politiques salariales ont évolué dans chaque pays en fonction de la dynamique de l'activité des filiales, du marché et des contraintes réglementaires le cas échéant.

C. Les conditions d'hygiène et de sécurité

En 2008, le **CHSCT Ouest** a été informé et/ou consulté lors de 7 réunions :

- 4 réunions ordinaires pour traiter les affaires courantes, (une par trimestre)
- 3 réunions extraordinaires :
 - 1 pour information et consultation dans le cadre de l'extension de l'agence de Caen,
 - 1 pour le projet d'aménagement des nouveaux locaux de Nantes
 - 1 pour information et consultation dans le cadre du projet d'extension des locaux de Nantes et de Rennes (établissement : le Modena)

De plus, 2 visites des locaux de l'immeuble le Modena situé à Rennes ont été effectuées avec le Président du CHSCT et ses membres actifs avant aménagement de celui-ci.

En 2008, le **CHSCT Est** s'est réuni 7 fois. Pour la société Obiane, l'année 2008 a été marquée par la présentation en CHSCT de plusieurs dossiers de déménagement : Tourcoing vers Villeneuve d'Ascq, déménagement de Pau, Guyancourt vers Palaiseau, changement de locaux sur Lyon avec un suivi par des organismes agréés.

Un programme de formation aux habilitations électriques a été élaboré.

Une réunion de travail s'est déroulée avec des membres du CHSCT Est et le DRH pour faire le point sur les actions à mettre en place dans le cadre du plan d'action hygiène et sécurité.

D. La formation

Pour les entités **Groupe Silicomp**, **Silicomp Management** et **Silicomp AQL**, la formation est un des axes de travail qui s'est le plus structuré au niveau national. Un réseau de Correspondantes Locales de Formation a été mis en place, et chaque région a aujourd'hui un référent.

En 2008, notre effort de formation a été supérieur à ce que nous avons budgété :

- en effet 115% du budget prévu a été consommé, soit plus de 520 000 euros,
- 676 salariés formés soit 56% de nos collaborateurs,
- ce qui équivaut à plus de 22 000 heures de formation, soit environ 33 heures de formation par salarié formé.

Pour **Obiane**, un plan de formation a été mis en place et a conduit à la formation de 120 stagiaires pour un montant de 2796 heures avec un montant de 155 785 euros

Les actions ont été réalisées à 13,4% sur l'acquisition des compétences sur les nouvelles technologies et les nouvelles offres, à 6,3% sur l'amélioration de la performance des processus, à 74% sur la professionnalisation sur les métiers existants et à 6,3% sur les compétences transverses.

E. L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

L'implication et l'impulsion des DRH des entités **Groupe Silicomp**, **Silicomp Management** et **Silicomp AQL** sur toutes les actions handicap ont permis d'obtenir en 2008 des résultats positifs, avec un développement de l'effort général :

- L'objectif des recrutements de Travailleurs Handicapés a été largement atteint et dépassé : 10 « embauches » en 2008 ; Les équipes de recrutement ont bénéficié d'une formation sur ce sujet en 2008.
- La sous-traitance avec le milieu protégé s'est développée fortement avec l'implication des assistantes des différentes régions : 34 720 € sous-traités au Milieu Protégé (contre 8500 € environ en 2007)
- Une attention particulière a été accordée aux conditions de travail des collaborateurs handicapés et des aides financières ont été octroyées pour compenser le handicap.

Pour **Obiane**, dans le cadre de l'accord sur l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés, des actions de formation sur la sensibilisation ont été suivies par les recruteurs et des actions de recours aux ateliers protégés ont été pilotées par les services achats.

F. Les œuvres sociales

Cette année le budget des œuvres sociales s'est élevé à 644 544 euros pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe. Cela correspond à 1% de la masse salariale.

G. La sous-traitance

La sous-traitance est restée stable au cours de l'année 2008 le Groupe ayant privilégié les recrutements sauf lorsque les compétences recherchées n'étaient pas sur son cœur de métier.

14. Conséquences environnementales de l'activité

Groupe Silicomp estime que la nature de son activité n'a aucune conséquence directe sur l'environnement.

II. Activités propres de la société Groupe SILICOMP

Le résultat d'exploitation est en perte de - 1042 K€

En 2008, la société constate une dotation pour dépréciation de ses créances client et compte courant envers sa filiale Silicomp Canada à hauteur de -260 k€, ainsi qu'une reprise nette de provision d'exploitation vis à vis de Silicomp Software Validation de + 33 k€ ;

La société Groupe SILICOMP, dont nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux, a réalisé un chiffre d'affaires de 9.5M€ , en hausse de 4.9%, prenant en compte un montant non significatif de chiffre d'affaires réalisé à l'extérieur du Groupe (25 k€).

Ainsi, les refacturations de frais de gestion, de support et de direction aux filiales ont représenté 8M€ contre 9M€ en 2007 soit respectivement 3.18% (2008) et 6.6% (2007) du chiffre d'affaires consolidé alors que l'effort de réduction des frais de structure menés par le Groupe a été poursuivi.

En 2008, ces frais comprennent 1.7M€ de répercussion des prestations administrative, de direction et de gestion facturées par France Télécom.

L'exploitation est en perte de - 1.0 M€ contre - 0.7M€ en 2007.

La Société a reçu de ses filiales 1.6M€ de dividendes au cours de l'exercice.

Le résultat financier s'élève à + 2.8 M€ contre +2.5M€ en 2007.

Ce résultat financier est impacté par la reprise de provision sur titres de Silicomp Management (+ 1.08 M€), la reprise de provisions sur titres de Silicomp Asia (+0.23 M€) et la reprise de provision pour risques sur Silicomp Software Validation (+0,08 M€) – les charges financières ont diminué de 85% en 2008.

Le résultat exceptionnel représente ainsi 2K€ contre - 1M€ en 2007.

La Société a enregistré une charge d'impôt de 0.7K€ correspondant à son imposition séparément.

La société n'est plus en intégration fiscal avec ses filiales françaises.

La société est en intégration fiscal avec France Télécom S.A..

Les dettes financières sont de 30 M€ au 31/12/2008 (vs 3 M€ au 31/12/2007). Cette évolution est relative à la souscription à l'augmentation de capital d'Obiane, elle même liée à l'acquisition début 2008 de Dynetcom et Newpoint .

1. Affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre Société que nous vous proposons est conforme au Code de Commerce et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Origine :

Bénéfice net : 1 842 001,09 €

Report à nouveau créditeur : 3 258 743,18 €

Affectation :

En totalité en report à nouveau : 1 842 001,09 €

Report à nouveau créditeur après affectation : 5 100 744,27 €

2. Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

3. Charges non déductibles fiscalement

Le montant des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code général des impôts est de 17 802 €.

4. Capital de la société et droits de vote

A. Actionariat de la société

France Télécom détient 96,31% du capital de notre société.

L'actionariat a évolué comme suit :

	au 13 avril 2007				au 22 avril 2008				au 22 avril 2009			
	Nb d'actions	% du capital	Nb dts de vote	% droits de vote	Nb d'actions	% du capital	Nb dts de vote	% droits de vote	Nb d'actions	% du capital	Nb dts de vote	% droits de vote
France Télécom y compris les administrateurs	4 411 491	90,86%	4 411 491	90,78%	5 268 984	96,31%	5 268 984	96,27%	5 268 984	96,31%	5 268 984	96,27%
Jean-Michel GLINER	6	0,00%	6	0,00%	5	0,00%	5	0,00%	6	0,00%	6	0,00%
Emmanuel ARNOULD	1		1	0,00%			0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Public	443 659	9,14%	447 904	9,22%	201 803	3,69%	204 036	3,73%	201 843	3,69%	204 292	3,73%
TOTAL	4 855 152	100,00%	4 859 397	100,00%	5 470 787	100,00%	5 473 020	100,00%	5 470 827	100,00%	5 473 276	100,00%

Il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.

B. Valeurs mobilières donnant accès au capital

Aucune valeur mobilière donnant accès au capital n'a été émise au cours de l'exercice 2008.

C. Autres titres donnant accès au capital : options de souscription d'actions

	2007		2008		au 22 avril 2009	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
Existant en début de période	6,01 €	475 235	6,00 €	231 512	18,91 €	2 388
Octroyées	0,00 €	0		0		0
Annulées (anciens salariés)	11,28 €	13 778	12,37 €	1 084		0
Exercées	5,75 €	229 945	6,00 €	228 040		0
Existant en fin de période	6,00 €	231 512	18,91 €	2 388	18,91 €	2 388

D. Dilution de capital en cas d'exercice de tous les titres donnant accès au capital

Si tous les bons et options de souscription d'actions attribués et encore en cours de validité jusqu'au 31 mars 2009 étaient exercés, il en résulterait l'émission de 2.388 actions, ce qui correspondrait à 0,04 % du nombre d'actions émis à cette date, soit une dilution en capital des actionnaires existants de 0,04 %. Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital.

E. Actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

Au 31 décembre 2008 Groupe Silicomp ne détenait aucune action propre.

Le dernier programme de rachat d'actions, consenti au Conseil d'administration dans le cadre de la 13^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 15 juin 2006, est arrivé à échéance en décembre 2007.

5. Délégations en matière d'augmentations de capital

Les délégations suivantes sont échues. Leur renouvellement ne sera pas proposé à l'Assemblée générale :

Autorisation		Part de l'autorisation utilisée	Part restant à être utilisée à la date du présent document
Date de l'assemblée générale	Caractéristiques		
16 juin 2005	Autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société : Prix de souscription ou d'achat : supérieur à 95% (80% pour les salariés des filiales étrangères) de la moyenne des cours de 20 jours de Bourse précédant la décision du Conseil d'Administration. Le nombre total des options qui seront ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 900 000 sous réserve de toutes autres limitations légales. Durée des options : 10 ans maximum Durée de l'autorisation : 38 mois	Néant	Totalité
16 juin 2005	Autorisation d'attribution d'actions gratuites de la Société : % du capital maximum : 5% du capital au jour du Conseil d'Administration attribuant les actions Durée avant attribution effective des actions : 2 ans minimum Durée d'indisponibilité des actions définitivement attribuées : 2 ans minimum Durée de l'autorisation : 38 mois	Néant au cours de l'exercice 2008. Le Conseil d'Administration du 6 janvier 2006 a attribué 31 000 actions gratuites à 35 salariés du Groupe sous condition de performance collective et individuelle. Les conditions	196 640 actions soit 3,6% du capital

		n'ont pas été atteintes.	
26 juin 2007	Autorisation d'utiliser certaines délégations en période d'offre publique Durée de l'autorisation : 18 mois	Néant	Totalité

Nous vous rappelons les autorisations conférées au Conseil d'administration en cours. Ces autorisations arrivent à échéance, leur renouvellement sera proposé à l'Assemblée générale :

Autorisation		Part de l'autorisation utilisée	Part restant à être utilisée à la date du présent document
Date de l'assemblée générale	Caractéristiques		
26 juin 2007	Autorisation d'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un PEE : Par émission d'actions et/ou titres donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la Société et/ou par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres. Montant : nominal maximum de 20 000 euros Prix d'émission : ni inférieur à 80 % de la moyenne des cours de 20 jours de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration, ni supérieur à cette moyenne. Durée de l'autorisation : 26 mois DPS : avec suppression	Néant	Totalité
26 juin 2007	Autorisations d'augmentation du capital : Par émission d'actions et/ou titres donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la Société et/ou par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres. Montant : 200 000 euros de nominal avec suppression du DPS / 400 000 euros sans suppression du DPS Durée des autorisations : 26 mois DPS : avec et sans suppression Clause de sur allocation	Néant	Totalité
26 juin 2007	Autorisation pour augmenter le capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres. Durée de l'autorisation : 26 mois	Néant	Totalité

6. Exposé des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Compte tenu de la répartition de l'actionnariat de la société ces éléments ne semblent pas pertinents.

Pour autant, en application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe 4 ci-dessus.
- Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et informations relatives aux assemblées générales sont décrites au paragraphe VIII 2. page 29 du présent document de référence.
- Les informations relatives aux assemblées générales sont décrites au VIII 2. page 29.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 11 des statuts.
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe 5 page 48 dans le tableau des délégations d'augmentation du capital.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société ne sont pas significatifs.
- Il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration

7. Récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L621-18-2 du code monétaire et financier réalisés au cours de l'exercice

Aucune opération mentionnée à l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et financier n'a été réalisée au cours de l'exercice 2008.

8. Renouvellement de mandats

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Laurent BARBE, Hervé KAUFFMANN et Laurent KOCHER expirent à l'issue de la présente Assemblée.

Nous vous proposons de procéder au renouvellement de leur mandat, pour une période de trois (3) années qui expirera en 2012, au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

9. Jetons de présence

Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Les jetons de présence sont répartis en fonction de la participation aux travaux du Conseil par chacun des administrateurs, ainsi que de leur participation au Comité des comptes, selon une règle fixée dans le règlement intérieur.

Nous vous suggérons de maintenir la décision d'absence de jeton de présence aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à décision contraire.

10. Rémunérations des mandataires sociaux

A. Rémunérations versées par Groupe Silicomp, ses filiales et la société contrôlante France Télécom SA.

Nous vous présentons ci-après les rémunérations versées par la société Groupe Silicomp SA, les sociétés qu'elle contrôle ainsi que la société contrôlante, France Télécom SA, aux personnes qui sont, à la clôture

de l'exercice 2008, ou qui ont été au cours de l'exercice membres du conseil d'administration ou dirigeants de Groupe Silicomp.

Nous précisons que Groupe Silicomp n'a aucun engagement de rémunération postérieure à l'emploi envers l'un quelconque de ses dirigeants ou mandataires sociaux.

Par ailleurs, les frais professionnels sont remboursés sur justificatifs.

Rémunérations versées aux administrateurs
(hors dirigeants mandataires sociaux) :

Rémunération des mandataires sociaux (en €)	Daniel DELESTRE ⁽¹⁾		Gérard GARNIER ⁽¹⁾		Bernard IZERABLE ⁽¹⁾	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Rémunération fixe	158 240	161 405	148 215	149 697	N/A	200 000
Rémunération variable ⁽²⁾	71 027	73 149	49 169	49 971	N/A	102 437
Intéressement, participation et abondement ⁽³⁾	16 968	15 462	13 977	14 477	N/A	18 780
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	652	N/A	1 260
Avantages en nature	3 078	3 134	485	485	N/A	3 763
Total	249 313	253 150	211 846	215 282	N/A	326 240

Rémunération des mandataires sociaux (en €)	Hervé KAUFFMANN ⁽¹⁾		Gervais PELLISSIER ⁽¹⁾	
	2007	2008	2007	2008 ⁽⁴⁾
Rémunération fixe	229 762	228 800	350 000	87 500
Rémunération variable ⁽²⁾	131 090	135 778	196 893	111 613
Intéressement, participation et abondement ⁽³⁾	10 892	12 891	16 190	10 455
Rémunération exceptionnelle	5 623	7 130	-	-
Avantages en nature	4 218	-	4 112	1 028
Total	381 586	384 599	567 195	210 596

(1) Rémunérations perçues de France Télécom SA

(2) Comprend les parts variables dues au titre du 1^{er} semestre de l'exercice et du 2nd semestre de l'exercice précédent

(3) Comprend l'intéressement, la participation et l'abondement au titre de l'exercice précédent

(4) Rémunérations jusqu'au 18 avril 2008, date de fin du mandat

Jetons de présence versés aux administrateurs

(en €)

Membres du Conseil	2007		2008	
	Dus au titre de l'exercice	Versés au cours de l'exercice	Dus au titre de l'exercice	Versés au cours de l'exercice
Laurent BARBE	0	0	0	0
Daniel DELESTRE	0	0	0	0
Gérard GARNIER	0	0	0	0
Bernard IZERABLE	0	0	0	0
Hervé KAUFFMANN	0	0	0	0
Laurent KOCHER	0	0	0	0
Anciens mandataires sociaux				
Emmanuel ARNOULD <i>(jusqu'au 13/04/2007)</i>	0	3 048	N/A	N/A
Henri GLINER <i>(jusqu'au 04/01/2007)</i>	0	762	N/A	N/A
Jean-Michel GLINER <i>(jusqu'au 13/04/2007)</i>	0	3 048	N/A	N/A
Joël KARECKI <i>(jusqu'au 04/01/2007)</i>	0	6 857	N/A	N/A
Antoine LE BOURGEOIS <i>(jusqu'au 04/01/2007)</i>	0	8 000	N/A	N/A
Thierry LEROY <i>(jusqu'au 04/01/2007)</i>	0	5 333	N/A	N/A
Louis LE PORTZ <i>(jusqu'au 04/01/2007)</i>	0	6 857	N/A	N/A
René MEYZENC <i>(jusqu'au 04/01/2007)</i>	0	6 095	N/A	N/A
Gervais PELLISSIER <i>(jusqu'au 18/04/2008)</i>	0	0	0	0
Total	0	40 000	0	0

Rémunérations versées aux Dirigeants mandataires sociaux :

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

Rémunérations (en €)	Laurent KOCHER ⁽¹⁾ <i>Président</i>		Laurent BARBE ⁽¹⁾ <i>Directeur général</i>		Benoît JEANNIN ⁽²⁾ <i>Directeur général délégué</i>	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détail tableau « récapitulatif des rémunérations des dirigeants »)</i>	418 021	320 740	293 711	277 227	293 814	299 145
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détails tableau § B « Attribution de stock options »)</i>	32 841	0	20 292	0	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0	0	0	0	0
Total	450 862	320 740	314 003	277 227	293 814	299 145

- (1) Rémunérations perçues de France Télécom SA
 (2) Rémunérations perçues de Groupe Silicomp

Récapitulatif des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Récapitulatif des rémunérations (en €)	Laurent KOCHER <i>Président</i>				Laurent BARBE <i>Directeur général</i>			
	2007		2008		2007		2008	
	Dus au titre de l'exercice	Versés au cours de l'exercice	Dus au titre de l'exercice	Versés au cours de l'exercice	Dus au titre de l'exercice	Versés au cours de l'exercice	Dus au titre de l'exercice	Versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	249 900	249 900	249 900	249 900	187 983	187 983	187 983	187 983
Rémunération variable ⁽¹⁾	146 004	142 066	70 355	143 526	85 070	88 876	40 816	80 963
Intéressement, participation et abondement ⁽²⁾	21 632	14 965	-	21 632	16 546	12 652	-	16 546
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	44 316	44 316
Avantages en nature ⁽³⁾	485	485	485	485	4 112	4 112	4 112	4 112
Jetons de présence	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	418 021	407 416	320 740	415 543	293 711	293 623	277 227	333 920

Récapitulatif des rémunérations (en €)	Benoît JEANNIN <i>Directeur général délégué</i>			
	2007		2008	
	Dus au titre de l'exercice	Versés au cours de l'exercice	Dus au titre de l'exercice	Versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	113 009	113 009	124 310	124 310
Rémunération variable ⁽¹⁾	137 000	45 000	167 000	137 000
Intéressement, participation et abondement ⁽²⁾	339	1 997	-	339
Rémunération exceptionnelle	39 840	9 840	4 019	34 019
Avantages en nature ⁽³⁾	3 626	3 626	3 816	3 816
Jetons de présence	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	293 814	173 472	299 145	299 484

- (1) Comprend les parts variables dues au titre du 1^{er} semestre de l'exercice et du 2nd semestre de l'exercice précédent
 (2) Comprend l'intéressement, la participation et l'abondement versés au titre de l'exercice précédent
 (3) Avantages en nature : le Président bénéficie par France Télécom SA d'un forfait téléphonique ; le Directeur général bénéficie par France Télécom SA d'un forfait téléphonique et d'un véhicule de fonction ; le Directeur général délégué bénéficie par Groupe Silicomp d'un véhicule de fonction.

Le Président, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne se sont vus attribuer aucune option de souscription ou d'achat d'action durant l'exercice 2008 ; par ailleurs, ils n'ont levé aucune option de souscription ou d'achat d'action durant ce même exercice.

Aucune action de performance n'a été attribuée au Président, au Directeur général et au Directeur général délégué.

Récapitulatif des autres avantages accordés au Président, au Directeur Général et au Directeur général délégué

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
<p>Laurent KOCHER Président</p> <p>Début de 1^{er} mandat : 04/01/2007</p> <p>Fin de mandat : AGO 2009 statuant sur les comptes 2008</p>	<p>Contrat de travail avec France Télécom SA</p>	<p>Retraite supplémentaire à cotisations définies instaurée pour les cadres du Groupe de la catégorie G de la Convention Collective Nationale des Télécommunications. Le montant de la pension de retraite qui lui sera versé résultera des cotisations annuelles qui auront été versées, calculées par application de la formule de calcul prévue aux rémunérations qu'il aura perçu au sein du Groupe en temps que bénéficiaire de ce régime, ainsi que des rendements financiers qui auront été réalisés sur les supports financiers retenus parmi ceux proposés par ce régime.</p>	<p>Non</p>	<p>Non</p>
<p>Laurent BARBE Directeur Général</p> <p>Début de 1^{er} mandat : 13/04/2007</p> <p>Fin de mandat : sans limitation de durée</p>	<p>Contrat de travail avec France Télécom SA</p>	<p>Retraite supplémentaire à prestations définies instaurée pour les cadres dirigeants du Groupe classés « hors grille ». Le montant de la pension de retraite qui lui serait versé (à condition qu'il soit toujours présent dans le Groupe au moment de la liquidation de ce régime de retraite) n'est pas déterminable à l'avance : résulterait de l'application d'un taux moyen à la meilleure moyenne annuelle des rémunérations brutes des 36 mois d'activité</p>	<p>Non</p>	<p>Bénéficiaire, en contrepartie d'une obligation de non concurrence d'une durée de 6 mois, d'une indemnité mensuelle en application de la Convention collective applicable lors de la rupture du contrat de travail</p>

		en tant que salarié « hors grille » établie au moment de la liquidation.		
Benoît JEANNIN Directeur Général Délégué Début de 1 ^{er} mandat : 13/04/2007 Fin de mandat : sans limitation de durée	N/A	Non	Non	Bénéficie, en contrepartie d'une obligation de non concurrence, d'une indemnité de 50 % du salaire moyen sur une période maximale de 1 an.

B. Attributions de stock options

Plans d'options consentis par Groupe Silicomp et ses filiales

Aucun mandataire social ne s'est vu attribuer de stock-options de la Société ou de ses filiales au cours de l'exercice 2008.

Plans d'options consentis par France Télécom SA

France Télécom n'a pas mis en place de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions en 2008.

En octobre 2005, le Conseil d'administration de France Télécom a procédé à l'attribution de 14,5 millions d'options de souscription d'actions représentant 0,59 % du capital. Le prix d'exercice des options a été fixé sans décote à 23,46 euros. Les options ont été attribuées à 3 747 bénéficiaires.

En mars 2006, le Conseil d'administration a procédé à une attribution complémentaire de 536 930 options de souscription d'actions représentant 0,02 % du capital, aux mêmes conditions que le plan d'octobre 2005, notamment concernant le prix d'exercice de 23,46 euros. Les options ont été attribuées à 165 bénéficiaires.

En mai 2007 le Conseil d'administration a procédé à l'attribution de 10 093 300 options de souscription représentant 0,39 % du capital. Le prix d'exercice des options a été fixé sans décote à 21,61 euros. Les options ont été attribuées à 1 152 bénéficiaires.

PLANS D'OPTIONS CONSENTIS PAR FRANCE TELECOM S.A.

	Plan octobre 2005	Plan mars 2006	Plan mai 2007	TOTAL
Date de l'Assemblée générale ayant autorisé le plan	01/09/2004	01/09/2004	01/09/2004	
Date du Conseil d'administration ayant attribué les options	26/10/2005	08/03/2006	21/05/2007	
Nombre total d'options consenties	14 516 445	536 930	10 093 300	25 146 675
dont options consenties aux mandataires sociaux :				
- Laurent Barbé	13 570	-	7 600	21 170
- Daniel Delestre	13 570	-	12 300	25 870
- Gérard Garnier	5 370	-	7 600	12 970
- Bernard Izerable	13 570	-	12 300	25 870
- Hervé Kauffmann	23 570	-	12 300	35 870
- Laurent Kocher	13 570	-	12 300	25 870
- Gervais Pellissier	13 570	41 430	53 000	108 000
Date de 1 ^{er} exercice possible	26/10/2008 ⁽¹⁾	08/03/2009 ⁽¹⁾	21/05/2010	
Date d'échéance	26/10/2015	08/03/2016	21/05/2017	
Prix d'exercice des options	23,46 €	23,46 €	21,61 €	
Nombre total d'options exercées au 31/12/2008	53 490	0	43 500	96 990
Nombre total d'options annulées au 31/12/2008	1 394 140	242 980	788 000	2 425 120
Nombre d'options en circulation au 31/12/2008	13 068 815	293 950	9 261 800	22 624 565

(1) Pour les bénéficiaires non résidents français

C. Attributions d'actions gratuites

Aucun mandataire social ne s'est vu attribuer d'actions gratuites de la Société ou de ses filiales au cours de l'exercice 2008.

Il n'existe pas d'autre rémunération différée et/ou conditionnelle.

11. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Nom des mandataires	Mandats et fonctions dans la société	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres mandats et ou fonctions exercés dans une autre société au cours des 5 derniers exercices
Laurent BARBE 58 ans	Directeur Général et Administrateur	Administrateur : 4 janvier 2007 Directeur général 13 avril 2007	2009	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur et Président du Conseil d'administration d'Obiane, - Représentant de Groupe Silicomp au sein de Silicomp-AQL - Administrateur et PDG de Silicomp Management - Gérant de la SCI Groupe Silicomp, - Administrateur Délégué de Silicomp Benelux - Administrateur Délégué de Silicomp Belgium - Président de Silicomp Canada - Administrateur et Président du Conseil d'administration d'Etrali SA - Administrateur et Président du conseil d'administration d'Etrali

				<p>France</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur d'Expertel consulting <p>Mandats qui ne sont plus exercés : <i>Représentant permanent de Silicomp AQL au sein du conseil d'administration d'Obiane</i> <i>Administrateur et Directeur général délégué de Equant France SA</i> <i>Administrateur et Président du Conseil d'administration de Equant SA</i> <i>Président-Directeur général d'Etrali SA</i> <u>Au cours de l'exercice 2008 :</u> <i>« Chairman of the board » de Etrali Uk,</i> <i>Administrateur de Etrali Espagne,</i> <i>Président de Etrali Suisse,</i> <i>Administrateur de Etrali North America,</i> <i>« Secretary » de Etrali Hong Kong,</i> <i>Gérant de Etrali Gmbh, Administrateur de Etrali Japon, Administrateur de Etrali Singapore, Administrateur de Etrali srl Italie, « Chairman of the board » de Etrali Technology Trading Co (Chine)</i></p>
<p>Daniel DELESTRE 55 ans</p>	Administrateur	4 janvier 2007 ⁽¹⁾	2010	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur d'Etrali SA - Administrateur d'Etrali France <p>Mandats qui ne sont plus exercés : Néant</p>
<p>Gérard GARNIER 51 ans</p>	Administrateur	4 janvier 2007 ⁽²⁾	2011	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de SETIB <p>Mandats qui ne sont plus exercés : Néant</p>
<p>Cédric GOARANT 34 ans</p>	<p>Directeur Général Délégué (jusqu'au 22/04/2008)</p>	13 avril 2007	-	<p>Néant</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés : <i>Représentant de Groupe Silicomp au conseil d'administration d'Obiane</i> <i>Membre du comité de surveillance de Silicomp Software Validation SA</i> <i>Director de Silicomp Asia Pte Ltd</i> <i>Administrateur de Silicomp Belgium, Silicomp Benelux, Telecom Systems, Etrali North America, Etrali UK, Etrali Spain, Etrali Italy, Etrali Singapore, Etrali Japan KK company, Etrali Beijing.</i></p>
<p>Bernard IZERABLE 52 ans</p>	Administrateur	20 juin 2008	2011	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de FT España - Administrateur de Compagnie Européenne de téléphonie <p>Mandats qui ne sont plus exercés : <i>Administrateur de FTPH Inc, de FTPUS, d'Atlas Service Belgium</i></p>
<p>Benoît JEANNIN 40 ans</p>	<p>Mandat : Directeur Général Délégué</p> <p>Fonction : Directeur DTI</p>	13 avril 2007	-	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de Silicomp-AQL - Administrateur de Silicomp Management - Administrateur Délégué de Silicomp Belgium - Administrateur de Silicomp Asia Pte Ltd <p>Mandats qui ne sont plus exercés : Néant</p>
<p>Hervé KAUFFMANN 47 ans</p>	Administrateur	4 janvier 2007	2009	<p>Néant</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés :</p>

				<i>Administrateur de Equant BV, de Etrali France SA, de Etrali SA, de FT España, Membre de Equant Global Network BV, Administrateur et président du Conseil d'administration d'Expertel Consulting</i>
Laurent KOCHER 43 ans	Président du Conseil d'administration	4 janvier 2007	2009	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur et Président de SETIB - Président et Membre du Conseil de Néocles Corporate - Administrateur de Etrali SA - Administrateur de Etrali France SA - Administrateur et Président du Conseil d'administration d'Expertel Consulting - Président du Conseil de surveillance d'Almerys - Président et membre du Conseil de CVF - Administrateur de Groupe Diwan <p>Mandats qui ne sont plus exercés : <i>Au cours de l'exercice 2008 : Administrateur et Président-Directeur général de Dynetcom, Président-Directeur Général de Groupe Diwan</i></p>
Gervais PELLISSIER 49 ans	Administrateur (jusqu'au 18/04/2008)	4 janvier 2007	2009	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de FT España - Administrateur de Sonaecom SGPS - Administrateur de Mobistar - Administrateur de Studio 37 <p>Mandats qui ne sont plus exercés : <i>Directeur Général Délégué du Groupe Bull Directeur Général Adjoint Finances et Administration de Bull Administrateur de Bull International et d'Evidian Administrateur et vice-président de Bull Président-Directeur général de Bull SA « Chairman » de Bull Data Systems Inc. Administrateur de Bull Espana, Bull HN Information Systems Inc., Integris Inc., Bull International NV, Bull Italia SpA, Bull Holdings Ltd et Bull Information Systems Ltd</i></p>
Jean-Robert POZO 44 ans	Directeur Général Délégué (jusqu'au 11/07/2008)	13 avril 2007	2009	<p>Néant</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés : <i>Président-Directeur Général d'Obiane Administrateur Délégué de Silicomp Belgium, Silicomp Benelux,</i></p>

(1) Mandat renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2007

(2) Mandat renouvelé par l'assemblée générale du 20 juin 2008

12. Commissaires aux Comptes

A. Renouvellement de mandats

L'examen des mandats des commissaires aux comptes permet de constater que les mandats du Commissaire aux comptes titulaire KMPG SA, et du Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Pierre BOGEY, arrivent à expiration.

Nous vous proposons de ne pas renouveler leur mandat et de nommer en remplacement :

- le cabinet Ernst & Young en qualité de nouveau co-Commissaire aux comptes titulaire,
 - le cabinet Auditex en qualité de nouveau co-Commissaire aux comptes suppléant,
- pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Les Commissaires aux comptes proposés ont d'ores et déjà fait savoir à la Société qu'ils accepteraient cette mission en cas de vote favorable de ces résolutions, et précisent qu'ils font partie d'un réseau international de Commissaires aux comptes, constitué d'entités légalement autonomes et indépendantes.

Nous vous informons que l'Autorité des Marchés Financiers a été informée de cette proposition.

B. Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux

	KPMG				Experts & Consultants Associés				Deloitte & Associés			
	Montant en K€		Répartition en %		Montant en K€		Répartition en %		Montant en K€		Répartition en %	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés	130	140	100	100	40	-	100	-	110	40	100	100
Missions accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total audit	130	140	100	100	40	-	100	-	110	40	100	100
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Technologies de l'information	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Audit interne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total non audit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	130	140	100	100	40	-	100	-	110	40	100	100

13. Salariés

A. Quotité de capital détenu par les salariés à la clôture de l'exercice

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce est nulle.

B. Information concernant les salariés les mieux servis en matière de stock-options

Aucun plan de stock-option n'a été mis en place au cours de l'exercice.

14. Convention réglementée

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial.

15. Observations du Comité d'Entreprise

En application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail, nous vous informons que le Comité d'Entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et financières de la société.

16. Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, ainsi qu'aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire conformément au Code de Commerce et aux dispositions de nos statuts, à l'effet de vous demander de statuer sur le renouvellement des délégations en matière d'augmentation de capital, ainsi que sur le changement de dénomination sociale de la société.

1. Renouvellement des délégations en matière d'augmentation de capital

Nous vous proposons de renouveler les autorisations suivantes au Conseil d'administration :

Autorisations d'augmentation du capital par émission d'actions et/ou titres donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la Société et/ou par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.

Nous vous proposons de donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, une délégation de compétence à l'effet de procéder à toute augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :

a/ par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

b/ et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

Dans le cas où le Conseil d'administration ferait usage de cette délégation, le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises ne pourrait être supérieur à 400.000 €.

Dans le cas où le Conseil d'administration ferait usage de cette délégation dans le cadre des émissions visées au 1/a/ ci-dessus :

- la ou les émissions seraient réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
- si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait utiliser les facultés prévues par la loi et notamment offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Nous vous proposons en outre de donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, une délégation de compétence à l'effet de procéder à toute augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel des actionnaires, en laissant toutefois au Conseil d'administration la faculté de conférer aux

actionnaires, un droit de priorité conformément à la loi. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises dans le cadre de cette présente délégation ne pourrait être supérieur à 400.000 €.

Le Conseil d'administration disposerait des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

- Autorisation pour augmenter le capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres.

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises ne pourrait être supérieur à 10% du capital social, indépendamment de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée générale.

Le Conseil d'administration aurait en outre tous pouvoirs pour procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, décider l'augmentation de capital en résultant, en constater la réalisation, imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et procéder à la modification corrélative des statuts, et faire le nécessaire en pareille matière.

- Autorisation d'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un Plan d'Epargne Entreprise :

Nous vous proposons enfin, en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail, d'autoriser le Conseil d'administration pour une durée de 26 mois, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

Le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation serait supprimé en faveur de ces personnes.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation serait limité à 20.000 euros. Le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne.

2. Proposition de changement de dénomination sociale et modification corrélative des statuts

Nous vous proposons de modifier la dénomination sociale de Groupe Silicomp en **Network Related Services**.

Il sera nécessaire, si vous votez en faveur de cette nouvelle dénomination, de modifier l'article 2 des statuts, qui sera rédigé comme suit :

« **ARTICLE 2 - DENOMINATION**

*La société a pour dénomination sociale : **Network Related Services**.*

Dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents qui émanent de la société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots « Société Anonyme » ou des initiales « SA », de l'énonciation du montant du capital social, du siège du Tribunal de Commerce au Greffe duquel elle est immatriculée et de son numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. »

Votre conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Paris, le 22 avril 2009

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué, des principes et règles arrêtés concernant la rémunération des mandataires sociaux, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société et au sein du Groupe.

Le Président a chargé la direction financière de Groupe Silicomp du présent rapport, des travaux préparatoires et des diligences nécessaires. Les Commissaires aux comptes ont été informés de ces travaux et diligences. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration du 22 avril 2009.

En matière comptable et financière, Groupe Silicomp, filiale de France Télécom depuis le 4 janvier 2007, a poursuivi, au cours de 2008, l'adaptation de son organisation de contrôle interne et ses procédures, s'appuyant sur la méthodologie internationalement reconnue déployée par France Télécom fondée sur le référentiel Coso.

I. Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil

Groupe Silicomp se réfère aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncées dans le rapport Afep/Medef d'octobre 2003, complété en octobre 2008 (recommandations relatives aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux), et consultable sur internet à l'adresse suivante : www.medef.fr.

La société s'est référée formellement aux principes de gouvernement d'entreprise susvisés lors de son Conseil d'administration du 20 novembre 2008, et a publié le 27 novembre 2008 un communiqué de presse en ce sens.

Groupe Silicomp s'est attachée à mettre en œuvre les recommandations de ce rapport, notamment à travers l'adoption par son Conseil d'administration d'un règlement intérieur qui fixe les principes de son fonctionnement et les modalités selon lesquelles il exerce sa mission.

1. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration est composé de six membres, nommés pour une durée de 3 ans, dans une logique de bonne gouvernance, Cette composition reflète l'actionnariat, dont nous vous rappelons que le capital et les droits de vote sont détenus par France Télécom à plus de 96 %.

Le tableau suivant présente la composition du Conseil d'administration à la date du présent document :

Noms	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾
Laurent BARBE	4 janvier 2007	2009
Daniel DELESTRE	4 janvier 2007 ⁽²⁾	2010
Gérard GARNIER	4 janvier 2007 ⁽³⁾	2011

Bernard IZERABLE	20 juin 2008	2011
Hervé KAUFFMANN	4 janvier 2007	2009
Laurent KOCHER	4 janvier 2007	2009

- (1) AGO statuant sur les comptes de l'exercice précédent
(2) Mandat renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2007
(3) Mandat renouvelé par l'assemblée générale du 20 juin 2008

Par ailleurs, compte tenu de la structure de l'actionnariat, les membres du Conseil d'administration de Groupe Silicomp ne détiennent que le nombre d'action minimum prévus par les statuts, soit 1 action.

2. Devoirs des administrateurs

Lors de sa prise de fonction, chaque administrateur a déclaré avoir connaissance des statuts, ainsi que des textes légaux et réglementaires qui régissent les sociétés anonymes à Conseil d'Administration françaises (notamment cumul des mandats, conventions interdites, conventions réglementées, pouvoir d'orientation de l'activité de la société, pouvoir de contrôle).

Chaque administrateur a également approuvé le règlement intérieur, récapitulant les devoirs des administrateurs, notamment :

- Obligation de loyauté,
- Obligation de révélation des conflits d'intérêt,
- Obligation de confidentialité,
- Obligation de diligence,
- Interdiction d'effectuer des opérations d'initiés,
- Obligation de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la Société,
- Devoir de se documenter.

Dans le cadre du devoir de se documenter, les administrateurs reçoivent les éléments, chiffres, rapports et analyses nécessaires à leur mission, et leur permettant de délibérer en toute connaissance de causes.

Compte tenu de la structure de son actionnariat, la composition du Conseil d'administration, et notamment la présence et la quotité d'administrateurs indépendants, ne peut être conforme aux recommandations Afep/Medef.

3. Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, et veille à son bon fonctionnement.

Le règlement intérieur a été adopté le 19 juin 2003, et modifié le 4 janvier 2007. Le règlement intérieur a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration. Il formalise son comportement et son fonctionnement dans le respect des règles et devoirs mentionnés ci-dessus.

Les principales dispositions du règlement intérieur sont les suivantes :

Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an et aussi souvent que l'exige l'intérêt social.

Le Président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil d'administration et le communique en temps utile et par tous moyens appropriés à ses membres.

En tout état de cause, le Conseil d'administration peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du Président, délibérer de questions non inscrites à l'ordre du jour qui lui ont été communiquées.

A ce jour, le Conseil d'administration n'a pas mis en œuvre de processus d'évaluation de son fonctionnement et de ses travaux, au sens du rapport Afep/Medef précité.
Son fonctionnement s'inscrit dans les règles de gouvernance interne du groupe France Télécom.

Les deux délégués du comité d'entreprise sont convoqués à toutes les réunions du Conseil. Ils y assistent régulièrement.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions arrêtant les comptes annuels et semestriels, ainsi que chaque fois que leur présence est jugée nécessaire.

Les convocations peuvent être faites par tous moyens. Toutefois, sauf circonstances particulières, elles sont expédiées par écrit quarante-huit heures au moins avant chaque réunion. A la convocation, sont également joints les documents permettant aux administrateurs de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour par le Président, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

Le projet du procès verbal de chaque réunion du Conseil est adressé ou remis à tous les administrateurs au plus tard en même temps que la convocation de la réunion suivante.

Le Président veille à ce que des moyens de visioconférence et/ou de télécommunication soient mis à la disposition des administrateurs résidant en province ou à l'étranger ainsi que de ceux qui s'y trouvent pour un motif légitime, afin de leur permettre de participer aux réunions du Conseil d'administration.

Lorsque le lieu de convocation du Conseil d'administration n'est pas celui du siège de la société, le Président prend les dispositions voulues pour que les administrateurs qui ont décidé de s'y réunir puissent y participer grâce aux moyens décrits ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs participant à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ces moyens transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. A défaut, les administrateurs concernés ne pourront être réputés présents et, en l'absence de quorum, la réunion du conseil devra être ajournée.

Le registre de présence aux séances du Conseil d'administration doit mentionner, le cas échéant, la participation par visioconférence et/ou par des moyens de télécommunication, des administrateurs concernés.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration doit indiquer le nom des administrateurs participant à la réunion par visioconférence et par des moyens de télécommunication. Il doit également faire état de la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à une visioconférence et des moyens de télécommunication, lorsque cet incident a perturbé le déroulement de la séance.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables pour l'adoption des décisions prévues aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce, concernant l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion, et l'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du groupe.

Au cours de l'exercice 2008, le Conseil s'est réuni quatre fois. En moyenne, quatre administrateurs ont participé à chaque séance du Conseil. Ces réunions ont, entre autres, porté sur :

- L'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés clos le 31 décembre 2008 ;
- L'arrêté des comptes semestriels et des comptes semestriels consolidés clos le 30 juin 2008 ;

- L'arrêté des situations trimestrielles consolidées, l'examen de la marche des affaires, de l'évolution du carnet de commandes et des effectifs ;
- La stratégie mise en œuvre par la direction ;
- L'examen des offres d'acquisition de Groupe Silicomp, les projets industriels proposés, leurs incidences sur l'emploi, le bénéfice pour les clients, salariés et actionnaires, les prix proposés.

Les commissaires aux comptes ont effectivement participé à toutes les réunions portant sur l'examen et l'arrêté des comptes annuels ou semestriels.

Compte tenu de la structure de son actionnariat, et de la mise en place par France Télécom d'une gouvernance à l'échelon de l'ensemble de son groupe, le Conseil d'administration de Groupe Silicomp n'a pas mis en place de comités spécialisés, et ne peut ainsi être conforme aux recommandations Afep/Medef en ce qui concerne les Comités du Conseil.

En ce qui concerne le Comité d'Audit, Groupe Silicomp, en sa qualité de filiale de France Télécom, société disposant d'un tel comité, n'est pas soumise aux dispositions afférentes à l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008.

II. Règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Les critères en application desquels les éléments de rémunération des mandataires sociaux ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis sont les suivants :

1. Jetons de présence

Au titre de l'exercice 2008 et jusqu'à décision contraire de l'Assemblée générale, aucun jeton de présence n'est versé aux membres du Conseil d'administration.

Par ailleurs, compte tenu de la structure de l'actionnariat, les membres du Conseil d'administration de Groupe Silicomp ne détiennent que le nombre d'action minimum prévus par les statuts, soit 1 action.

2. Rémunération du Président, du Directeur Général et du Directeur Générale Délégué

Le Président et le Directeur Général ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat, et n'ont pas de contrat de travail avec Groupe Silicomp. Les rémunérations qu'ils perçoivent le sont au titre de leur contrat de travail avec France Télécom SA. Ces rémunérations n'ont connu aucune modification en raison du mandat social.

Le Directeur Général Délégué ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat. La rémunération qu'il perçoit l'est au titre de son contrat de travail avec Groupe Silicomp, et n'a connu aucune modification en raison du mandat social.

Groupe Silicomp n'a par ailleurs pris aucun engagement en raison de la cessation ou du changement de fonction des dirigeants. Aucun élément de rémunération, indemnités ou avantages n'est dû ou susceptible d'être dû à raison de la cessation ou du changement de fonction d'un quelconque dirigeant social, ou postérieurement à celles-ci.

Le détail des rémunérations versées aux mandataires sociaux figure dans le rapport de gestion.

III. Limitation des pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration

Dans sa séance du 4 janvier 2007, le Conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, respectivement assurées par Messieurs Laurent Kocher et Laurent Barbé. Par ailleurs, Monsieur Benoît Jeannin a été nommé Directeur général délégué le 13 avril 2007.

Cette dissociation des fonctions permet une organisation harmonieuse et équilibrée des travaux du Conseil d'administration et de la direction générale de la société, et s'inscrit dans une perspective de mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance.

En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, aucune limitation n'a été apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué.

La direction générale a mis en place une procédure permettant de plafonner les pouvoirs du Directeur Général en matière de cautions, avals et garanties, dans la limite d'un montant global de 10 millions d'euros par période de 12 mois, et prévoyant :

- la double signature du Directeur Général Délégué pour tout engagement unitaire de 1,5 million d'euros,
- une autorisation préalable du Conseil d'administration pour tout engagement unitaire de plus de 3 millions d'euros.

IV. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales de Groupe Silicomp sont décrites à l'article 14 des statuts de la société.

V. Mesures susceptibles d'avoir une incidence en cas d'Offre Publique

Les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, relatives aux mesures susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, sont publiées dans le rapport de gestion pour l'exercice 2008.

VI. Procédures de contrôle interne mises en place par la société

Depuis 2007 et progressivement, Groupe Silicomp déploie en partie la méthodologie adoptée au sein du groupe France Télécom. Cette dernière s'appuie sur le référentiel COSO (Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

Selon le référentiel Coso, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, la Direction et le personnel de l'entreprise, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- Réalisation et optimisation des opérations ;
- Fiabilité des informations financières ;
- Conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Couvrant l'ensemble des activités du groupe France Télécom (la maison mère et les entités consolidées),

le dispositif de contrôle interne de France Télécom vise à donner une assurance raisonnable que les risques seront maîtrisés et que les objectifs fixés seront atteints. Ce dispositif est décrit par une charte de contrôle interne. Le rapport du Président de France Télécom S.A., Monsieur Didier Lombard, rend compte des procédures de contrôle interne mises en place au sein du groupe France Télécom, dans le document de référence 2008 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document est disponible en ligne sur le site internet de France Télécom : www.orange.com et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org.

Une structure pérenne, rattachée à la direction financière de France Télécom a pour mission principale d'assurer le pilotage global du dispositif de contrôle interne financier, permettant de mesurer la qualité du système de contrôle interne. A ce titre, la direction du contrôle interne est en charge de conduire le programme d'amélioration continue des processus de contrôle interne financier.

Au cours de l'exercice 2007, la direction du contrôle interne avait procédé à une évaluation du dispositif de contrôle interne mis en place au sein de Groupe Silicomp. Elle avait identifié quatre zones de risques (sur 27 points examinés) sur lesquelles la direction avait proposé un plan d'action qui avait été jugé satisfaisant.

Au cours de l'exercice 2008, aucune évaluation n'a été réalisée par la direction du contrôle interne. Par contre une nouvelle évaluation a été déclenchée début 2009.

Au sein de Silicomp, les procédures de contrôle interne ont pour but :

- De veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à la Société ;
- De vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux tiers reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

Le contrôle interne vise à obtenir l'assurance raisonnable que ces principes sont respectés mais ne peut évidemment fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

Le contrôle de gestion et la direction générale effectuent des contrôles en direct dans la mesure où la Société n'a pas organisé de service dédié à « l'audit interne » à proprement parler, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte tant en son sein qu'au sein des sociétés qu'elle contrôle. Les opérations concourant à l'exercice des activités du Groupe comme à leur traduction dans les comptes sont vérifiées, sans nécessairement une formalisation de ces vérifications, par la direction générale elle-même ou ses délégués avec pour objectif général de :

- Mettre tout en œuvre et fournir les outils de pilotage pour créer de la valeur ou, à tout le moins de préserver le patrimoine en évitant la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité du Groupe ;
- De respecter et faire en sorte que les sociétés du Groupe se conforment à leurs obligations légales et réglementaires.

Pour ce faire, la direction générale a examiné la situation du Groupe et hiérarchisé les risques auxquels le Groupe doit faire face. Ces risques ont été classés en fonction d'une part de leur probabilité de survenance et d'autre part de leur impact financier potentiel :

Probabilité de survenance	Fréquent (+ 1 fois/an)									Elevé
	probable	3	8	18	4			10		Significatif
	Possible	14	1	15	7	16	6			Modéré
	Peu probable					11	9			
	Infime (+ 10 ans)	12				13		2		
		Insignifiant (<100 K€)	Faible	Moyen		Élevé		Très élevé (>1000 K€)		
Impact Financier										

Risques juridiques

- 1 Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle
- 2 Cautions et garanties
- 3 Risques fiscaux
- 4 Risques Prud'homaux
- 5 Passage aux normes IFRS (survenance certaine mais impact faible – n'est pas qualifié comme un « risque »)

Risques industriels, commerciaux et environnementaux

- 6 Dépendance à l'égard du personnel clé
- 7 Risques liés aux compétences des consultants
- 8 Dérive des projets au forfait
- 9 Dépendance aux fournisseurs dans l'activité Réseaux
- 10 Acquisition et intégration de nouvelles sociétés
- 11 Risques clients
- 12 Risques fournisseurs

Risques de marché

- 13 Liquidité
- 14 Taux
- 15 Change
- 16 Actions
- 17 Dilution (difficilement quantifiable comme un « risque »)
- 18 Géographie

Cette formalisation, réalisée par un comité de pilotage, a été obtenue après consultation de l'ensemble des dirigeants de filiales, responsables opérationnels et responsables de fonctions support, le tout en concertation avec les commissaires aux comptes.

Son examen par la direction générale n'a pas donné lieu à une mise à jour dans la mesure où les risques résiduels après mise en place des contrôles restent sensiblement les mêmes.

1. Préserver le patrimoine

La hiérarchisation et le classement des risques permettent d'orienter les travaux de contrôle et de vérifications réalisés par la direction générale et ses délégués.

Nous avons décrit dans le rapport de gestion, au chapitre I.11 page 39 ci-dessus ces risques encourus par le Groupe, ainsi que les mesures prises pour réduire ces risques. Nous avons également souscrit des contrats d'assurance tels que présentés dans le chapitre I.12 page 43 ci-dessus.

Nous insistons particulièrement sur le fait que la stratégie et les décisions pouvant avoir un impact significatif sur les équilibres financiers du Groupe sont systématiquement débattus en Conseil d'administration.

Par ailleurs, il convient de noter que la quasi-totalité des filiales de Groupe Silicomp est certifiée ISO 9001 V2000, ce qui implique une formalisation des procédures qui permet d'identifier a priori des dysfonctionnements ou des incohérences.

Nous nous assurons de respecter les règles de base telles que la séparation des fonctions et la double signature bancaire nécessaire pour les règlements (à l'exception du Directeur Général). Toutefois, dans les filiales étrangères de petite taille, la séparation des fonctions n'est pas toujours possible. Une revue interne des comptes, des rapprochements bancaires et des balances clients et fournisseurs est effectuée au moins

une fois par an dans ces filiales par la direction financière du Groupe.

Les moyens de contrôle sur le système d'information sont régulièrement renforcés. Au moyen de requêtes, de tests de cohérence, d'extraction de données incohérentes, inhabituelles par leur nature ou leur montant, de doublons, une équipe réalise des analyses pour s'assurer de la sécurité et de la fiabilité de la chaîne d'information.

2. Créer de la valeur

La direction générale fixe les objectifs du Groupe, puis les décline aux différents niveaux opérationnels, en lien avec les directions de filiales.

Au cours du quatrième trimestre, les dirigeants de filiales établissent un plan d'affaires pour l'année suivante. Ce plan est présenté à la direction générale qui émet des recommandations, jusqu'à ce que ce plan d'affaires, validé fin janvier, serve d'objectif pour l'année. Ensemble, directions de filiales et direction générale s'assurent de la cohérence des hypothèses retenues pour élaborer le plan d'affaires et de la cohérence entre ces hypothèses et les objectifs d'entrées de commandes qui sont fixés aux commerciaux.

Au besoin, les chiffres d'objectif sont revus chaque trimestre.

Chaque mois, le contrôle de gestion élabore des tableaux de bord présentant les principaux indicateurs de gestion propres à nos métiers (occupation des ingénieurs et consultants, taux de facturation, ...) ainsi qu'un compte de résultat simplifié comprenant la marge brute (avant prise en compte des frais commerciaux, administratifs et généraux) et le résultat d'exploitation, en réel comparé avec les objectifs du business plan.

Ces outils de base permettent aux dirigeants de filiales de prendre des mesures correctives rapidement lorsqu'ils ne sont pas en ligne avec les objectifs.

Tous les mois, un comité de direction dans le cadre de « business reviews » comprenant les dirigeants des filiales, la direction financière et la direction des ressources humaines se réunit. Il analyse les résultats par rapport aux objectifs et discute de la façon dont est mise en œuvre la stratégie décidée par la direction générale. Il décide de plans d'actions permettant d'optimiser la création de valeur.

3. Processus d'élaboration des comptes annuels et des comptes consolidés

L'élaboration des comptes sociaux et consolidés de Groupe Silicomp est assurée par le service comptabilité et le responsable consolidation sous la responsabilité du directeur financier.

Les travaux comptables des sociétés françaises et étrangères du Groupe sont centralisés au siège social par le responsable consolidation. Il s'assure de :

- la correcte reprise des comptabilités sociales et étrangères ;
- la permanence des méthodes et de la présentation des états financiers sociaux ;
- la réciprocité des soldes inter-sociétés devant être éliminés ;
- la justification et l'analyse de l'ensemble des retraitements de consolidation selon les référentiels IFRS.

Depuis 2001, le Groupe a mis en place des procédures communes de formalisation des dossiers de travail et de justification des comptes.

Lors des arrêts intermédiaires et de la clôture annuelle, le directeur financier, en lien avec la direction comptable et la direction du contrôle de gestion du groupe France Télécom, synthétise les points comptables devant retenir l'attention du service comptabilité et du responsable consolidation, présente, le cas échéant le traitement comptable spécifique des événements marquants de l'exercice et valide les chiffres des estimations comptables (provisions, tests de dépréciation des goodwill, activation d'impôts différés, ...) en relation avec la direction générale. Il communique ces éléments à l'ensemble des acteurs concernés.

Début 2003 le Groupe a mis en place un système unifié de consolidation et de reporting de gestion garantissant un canal unique de diffusion d'information financière interne et externe et évitant ainsi toute incohérence entre les tableaux de bord internes et les états financiers annuels ou intermédiaires. Ce système a été complété début 2007 par le processus de remontée mensuelle d'information financière de France Télécom.

Autant que possible et dans la limite des moyens dont disposent les services comptable et financier, la production des comptes est séparée de l'analyse de ceux-ci. Cela permet au contrôle de gestion de procéder à des contrôles de cohérence et de vraisemblance sur les états financiers et les situations intermédiaires en toute indépendance et avec plus de pertinence :

- Analyse de la cohérence du chiffre d'affaires et des indicateurs clés propres à nos métiers (à savoir ceux présentés dans le rapport de gestion au chapitre I.2) ;
- Analyse de la cohérence des principaux soldes des comptes de résultats avec le budget et avec la période précédente ;
- Analyse de la cohérence des grands équilibres bilanciels.

Par ailleurs, les commissaires aux comptes et auditeurs assurent un contrôle externe indépendant.

Plus généralement et depuis l'intégration dans le groupe France Télécom, le suivi des objectifs et la revue des comptes mensuels font l'objet d'une formalisation plus approfondie et sont revus par le contrôle de gestion central en plus du contrôle de gestion de Groupe Silicomp.

VII. Conclusion

En conclusion, votre Assemblée constatera que les procédures de contrôle interne mises en œuvres sont proportionnées à la taille de notre Groupe et dimensionnées en fonction des moyens dont il dispose. Elles s'inscrivent progressivement dans la méthodologie mise en œuvre au sein du groupe France Télécom, s'appuyant notamment sur la direction du contrôle interne du groupe.

Paris, le 22 avril 2009
Laurent KOCHER
Président du Conseil d'Administration

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

I. États financiers consolidés au 31 décembre 2008

1. Bilan

<i>Bilan (en K€)</i>	notes / pages	31/12/07	31/12/08
ACTIF			
Goodwill	10 92	11 870	40 275
Autres immobilisations incorporelles	10 92	537	2 012
Immobilisations corporelles	10 92	4 917	5 728
Prêts et créances non courants		459	806
Actifs d'impôts différés	9 91	433	977
ACTIF NON COURANT		18 216	49 799
Stocks et en-cours	11 93	1 831	8 787
Clients et autres débiteurs	12 94	60 657	110 301
Autres créances	18 96	10 025	11 892
Trésorerie et équivalent de trésorerie	17 95	7 007	4 436
Trésorerie et équivalent de trésorerie non disponibles		-	-
ACTIF COURANT		79 520	135 417
TOTAL DE L'ACTIF		97 735	185 216
PASSIF			
Capital		785	821
Réserves liées au capital		18 750	20 125
Réserves et résultats consolidés		15 535	21 694
Écarts de conversion		(467)	(56)
Capitaux propres - part du groupe		34 603	42 584
Intérêts non contrôlants		53	41
CAPITAUX PROPRES	14 94	34 656	42 625
Emprunts et dettes financières - part à + d'un an	17 96	1 276	662
Passifs d'impôts différés	9 91	226	816
Provisions non courantes	16 95	235	909
Autres passifs non courants		82	610
PASSIF NON COURANT		1 819	2 998
Provisions courantes	16 95	433	619
Emprunts et dettes financières - part à un an au	17 95	6 643	47 172
Fournisseurs et autres créditeurs		19 994	33 450
Autres dettes	18 97	34 189	58 352
PASSIF COURANT		61 259	139 594
TOTAL DU PASSIF		97 735	185 216

Les notes annexes présentées aux pages 76 à 104 font partie intégrante des comptes consolidés.

2. Compte de résultat

Compte de résultat (en K€)	notes / pages	Exercice 2007			Exercice 2008		
		Activités poursuivies	Activités non poursuivies	Total	Activités poursuivies	Activités non poursuivies	Total
Ventes de marchandises		22 172		22 172	79 049		79 049
Production vendue		115 047	222	115 269	172 241		172 241
Chiffre d'affaires		137 219	222	137 441	251 290	-	251 290
Autres produits de l'activité	6 90	214		214	898		898
Achats consommés		(17 017)		(17 017)	(69 430)		(69 430)
Charges de personnel	7 90	(72 586)	(241)	(72 827)	(110 311)		(110 311)
Charges externes		(36 281)	(58)	(36 339)	(52 806)	2	(52 804)
Impôts et taxes		(2 978)		(2 978)	(4 788)		(4 788)
Dotation aux amortissements		(1 929)	(3)	(1 932)	(2 715)		(2 715)
Dotation aux provisions		(109)		(109)	267	(1)	266
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		(7)		(7)	506		506
Autres produits et charges d'exploitation	6 90	22		22	(15)	(2)	(16)
Résultat opérationnel courant		6 549	(81)	6 468	12 897	(0)	12 897
Autres produits et charges opérationnels		(200)	(3)	(203)	(762)		(762)
Résultat opérationnel		6 349	(84)	6 265	12 135	(0)	12 135
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		182		182	362		362
Coût de l'endettement financier brut		(723)	(14)	(737)	(4 154)	(10)	(4 164)
Coût de l'endettement financier net	8 90	(541)	(14)	(555)	(3 792)	(10)	(3 802)
Autres produits et charges financiers		(126)	-	(126)	1 360	-	1 360
Charge d'impôt	9 91	(2 600)	-	(2 600)	(3 680)	-	(3 680)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-	-	-	-	-	-
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		3 082	(98)	2 985	6 023	(10)	6 013
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		(98)	98	-	(10)	10	-
Résultat net		2 985	-	2 985	6 013	-	6 013
. part du groupe		2 963		2 963	5 994		5 994
. intérêts minoritaires		22		22	19		19
Résultat par action	15 95	0,630		0,630	1,100		1,100
Résultat dilué par action	15 95	0,600		0,600	1,099		1,099

Les notes annexes présentées aux pages 76 à 104 font partie intégrante des comptes consolidés.

3. Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie (en K€)	2007	2008
Résultat net consolidé	2 986	6 013
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'ac	2 121	3 252
-/+ Plus et moins-values de cession	16	(17)
= Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	5 123	9 249
+ Coût de l'endettement financier net	555	3 802
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	2 600	3 680
= Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	8 278	16 731
- Intérêts financiers nets versés (B)	(555)	(4 011)
- Impôts versé (B')	(2 808)	(2 816)
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)	(803)	(6 076)
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D) = (A + B + C)	4 112	3 827
+ Intérêts reçus		362
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 228)	(2 709)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	379	31
+/- Incidence des variations de périmètre	(438)	(33 209)
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		-
+/- Variation des prêts et avances consentis	71	(160)
+ Subventions d'investissement reçues		-
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		-
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	(2 216)	(35 685)
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	2 184	36
. Versées par les actionnaires de la société mère		-
. Versées par les minoritaires des sociétés intégrées		-
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	1 323	1 375
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	115	-
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	-	35 000
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	(1 440)	(5 000)
+/- Autres flux liés aux opérations de financement	(13 288)	934
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)	(11 106)	32 344
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	(63)	275
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)	(9 273)	762
Trésorerie nette ouverture	12 385	3 112
Trésorerie nette clôture	3 112	3 874
Variation	(9 273)	762
Dont :		
Trésorerie et équivalent de trésorerie des activités non poursuivies (net) ouverture	(160)	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie des activités non poursuivies (net) clôture		0
Variation de la trésorerie et équivalent de trésorerie des activités non poursuivies (net)	160	0
Soit :		
Trésorerie et équivalent de trésorerie des activités poursuivies (net) ouverture	12 545	3 112
Trésorerie et équivalent de trésorerie des activités poursuivies (net) clôture	3 112	3 874
Variation de la trésorerie et équivalent de trésorerie des activités poursuivies (net)	(9 433)	762

Les notes annexes présentées aux pages 76 à 104 font partie intégrante des comptes consolidés.

4. Tableau de variation des capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres consolidés (en K€)	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Résultats et réserves consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part du groupe	Non contrôlant	Total
Capitaux propres d'ouverture 1er janvier 2007	696	15 332	(294)	11 802	(259)	27 277	131	27 408
Changement de méthodes comptables						-		-
Capitaux propres retraités ouverture 1er janvier 2007	696	15 332	(294)	11 802	(259)	27 277	131	27 408
Opérations sur capital	89	3 418				3 507		3 507
Opérations sur actions propres			294		115	409		409
Dividendes						-		-
Résultat net de l'exercice				2 963		2 963	22	2 985
Paieement fondé sur des actions				528		528		528
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat				145	(323)	(178)	(3)	(181)
Total des produits et des charges de l'exercice	-	-	-	3 636	(323)	3 313	19	3 332
Variation de périmètre				98		98	(98)	-
Capitaux propres clôture 31 décembre 2007	785	18 750	-	15 536	(467)	34 604	52	34 656
Changement de méthodes comptables						-		-
Capitaux propres retraités clôture 31 décembre 2007	785	18 750	-	15 536	(467)	34 604	52	34 656
Opérations sur capital	35	1 374				1 410		1 410
Opérations sur actions propres				-	-	-		-
Autres				-	-	-		-
Dividendes						-		-
Résultat net de l'exercice				5 994	-	5 994	19	6 013
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat				134	411	545	-	545
Total des produits et des charges de l'exercice	-	-	-	6 128	411	6 540	19	6 558
Variation de périmètre				29		29	(29)	-
Capitaux propres clôture 31 décembre 2008	820	20 124	-	21 694	(56)	42 583	41	42 624

Les notes annexes présentées aux pages 76 à 104 font partie intégrante des comptes consolidés.

II. Annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2008

1. Principes comptables

A. Entité présentant les états financiers

GROUPE SILICOMP est une société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est situé à Montbonnot-Saint-Martin – FRANCE – au 195, rue Lavoisier (la « Société »). Les états financiers consolidés de la Société intègrent la Société et ses filiales (le « Groupe »), ainsi que les intérêts dans les sociétés contrôlées conjointement.

L'activité du Groupe consiste principalement en la réalisation de prestations de service, intégration et vente d'équipements, tests dans le domaine de l'informatique technique, de l'intégration de réseaux, de l'intégration de solutions technologiques et innovantes dans le domaine des centres d'appels

B. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2008 et interprétations adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les principes retenus pour l'établissement des états financiers résultent de l'application :

- De toutes les normes et interprétations d'application obligatoire au 31 décembre 2008 et adoptées par l'Union européenne ;
- De l'application anticipée de l'interprétation IFRIC 11 « actions propres et transactions intra-groupe » ;
- Des options de comptabilisation et d'évaluation proposées par certaines normes du référentiel comptable de l'IASB (voir ci-après).

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de Groupe Silicomp le 22 avril 2009 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 15 juin 2009, ou en cas de défaut de quorum, le 29 juin 2009.

C. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier le plus proche. Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs – dont notamment les instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés à leur juste valeur – conformément aux règles édictées par les IFRS.

Dans le cadre de la préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, la direction est amenée à faire des estimations et des hypothèses qui affectent la pleine application des normes comptables ainsi que l'évaluation qui est faite des actifs, passifs, produits et charges. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience ainsi que sur un ensemble de critères jugés vraisemblables par la direction, sans nécessairement que les tiers soient en mesure d'en juger. Il est possible que les résultats effectifs soient différents de ces estimations. Les estimations et hypothèses (voir note T pages 83-84) sont revues continuellement. Les impacts de ces révisions sont enregistrés sur la période comptable au cours de laquelle elles ont lieu ou sur les périodes comptables subséquentes le cas échéant. Lorsque ces estimations et hypothèses portent sur des montants significatifs ou lorsque la probabilité de révision des montants est élevée, une information est donnée en annexe.

Ces principes comptables sont appliqués par toutes les sociétés du Groupe.

Ces principes comptables ont été appliqués à toutes les périodes comptables présentées dans ces états financiers consolidés, ainsi qu'au bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 pour les besoins de la transition aux normes IFRS.

D. Méthodes de consolidation

Les filiales (sociétés contrôlées) sont consolidées par intégration globale. Les sociétés contrôlées

conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.
Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

1. Filiale

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

2. Coentreprise

Les coentreprises sont les entités sur les activités desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires de ses états financiers, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

3. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

E. Conversion des éléments en devises

1. Comptes en devises

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie aux taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « différence de conversion ».

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

2. Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat à la rubrique « autres produits et charges financiers ». Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

3. Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, principalement des achats à terme de devises, pour couvrir son exposition à la variation du cours des devises étrangères dans le cadre des activités opérationnelles. Conformément à sa politique, le Groupe ne détient pas ou n'utilise pas d'instrument financier destiné à la spéculation. Néanmoins, compte tenu du manque de documentation et de l'absence de suivi de revalorisation de la juste valeur à chaque date d'utilisation des instruments de couverture (Groupe Silicomp n'étant pas outillé pour ce suivi) ces instruments de couverture ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture et leur variation de juste valeur sont enregistrées directement en résultat financier à la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

F. Actifs immobilisés

Les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Le coût d'une immobilisation comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières le cas échéant, le coût de la main d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues, et les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située.

Un logiciel acquis qui fait partie intégrante des fonctionnalités du matériel auquel il est associé, est comptabilisé comme une composante de ce matériel.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition ou la construction d'actifs qualifiés sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des indicateurs internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporelles à l'exception des goodwill peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable devient plus élevée que la valeur nette comptable (la valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur est limitée à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée).

Les dépenses effectuées postérieurement à l'acquisition d'un actif immobilisé sont elles mêmes comptabilisées en immobilisation lorsqu'elles augmentent la valeur des avantages économiques futurs, pour le Groupe, des immobilisations auxquelles elles se rattachent. A défaut, ces dépenses sont comptabilisées en charges.

1. Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode du coût d'acquisition. Les goodwill ressortent de l'acquisition de filiales ou de co-entreprises.

S'agissant des acquisitions réalisées depuis le 1er janvier 2004, le goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

S'agissant des acquisitions antérieures à cette date, le goodwill correspond au coût historique amorti tel qu'enregistré en conformité avec les principes comptables antérieurement appliqués.

Le traitement comptable des acquisitions antérieures au 1er janvier 2004 n'a pas été remis en cause lors de la préparation du bilan d'ouverture conformément à l'option offerte par IFRS 1 dans le cadre de la première adoption des normes IFRS. En conséquence :

- S'agissant des acquisitions antérieures au 1er janvier 2004, le goodwill correspond au coût historique amorti tel qu'enregistré en conformité avec les principes comptables antérieurement appliqués.
- Le fonds de commerce représentatif de la part de marché du Groupe sur le marché des systèmes de supervision autoroutière en Suisse ne répondant pas à la définition d'un actif incorporelle en IFRS a été reclassé en goodwill.

Les goodwill sont évalués au coût diminué des pertes de valeur. Les dépréciations sont irréversibles. Les goodwill sont affectés à des unités génératrices de trésorerie et ne sont pas amortis mais font l'objet, à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an, de tests de dépréciation.

Le cas échéant, les goodwill négatifs sont enregistrés directement en résultat.

Les pertes de valeur des goodwill sont déterminées sur la base de la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie actualisés des unités génératrices de trésorerie auxquelles ils sont affectés. Ces flux de trésorerie sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe. Ces éléments sont fournis dans la note A page 93.

2. Frais de développement des progiciels et solutions

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charge. Les dépenses de développement des progiciels et solutions sont inscrites à l'actif du bilan et font l'objet d'un amortissement dès lors qu'elles répondent à aux conditions énoncées dans la norme IAS 38.

3. Amortissements

Les actifs corporels et les actifs incorporels à durée de vie définie sont évalués au coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées d'utilité suivantes :

▪ frais de développement des progiciels et solutions	2 à 5 ans
▪ constructions (bâtiments administratifs et commerciaux)	15 à 30 ans
▪ agencements, installations	3 à 10 ans
▪ matériel et outillage	1 à 10 ans
▪ matériel de transport	3 à 4 ans
▪ mobilier, matériel de bureau	2 à 10 ans

Le mode d'amortissement utilisé par Groupe Silicomp est le mode linéaire.

Le cas échéant, la valeur résiduelle d'un bien est exclue du montant amortissable.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilisation estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

4. Actifs financiers

Les actifs financiers (équivalents de trésorerie non courants, prêts, dépôts et cautionnements versés) sont comptabilisés initialement à leur juste valeur puis évalués au coût amorti. Elles peuvent faire l'objet d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. Cette provision est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

A chaque clôture un examen des actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indices de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant une dépréciation est comptabilisée.

G. Contrats de location

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit bail ou de location financement, qui en substance transfèrent la quasi totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés en immobilisations corporelles. Il s'agit principalement de terrains et constructions ainsi que de matériel informatique.

Ces immobilisations sont comptabilisées à l'actif à la date de signature du contrat pour un montant égal à leur juste valeur du bien loué ou, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. Un passif équivalent à l'actif aux coûts directs initiaux près est inscrit au bilan.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

H. Stocks et en-cours

Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les en-cours de production et produits finis sont évalués au plus bas de leurs coûts et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts sont calculés selon la méthode du coût de revient moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

I. Créances

Les créances sont enregistrées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué des dépréciations. Une dépréciation est constituée lorsqu'il apparaît que leur recouvrement est

incertain. Cette dépréciation, déterminée au cas par cas est égale à la différence entre la valeur initiale hors taxe de la créance et la valeur de recouvrement estimée.

Les factures à établir et les travaux en cours résultant de la comptabilisation des contrats au forfait (voir note 18 page 96) sont inclus dans la rubrique « Clients et autres débiteurs » du bilan.

J. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie figurant à l'actif du bilan sous la rubrique « Disponibilités et valeurs de placement » comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués ou donnés en garantie) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays (contrôle des changes) en sont exclus et figurent sous la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

Pour l'établissement du tableau de flux de trésorerie, les découverts bancaires remboursables sur simple demande sont présentés en déduction de la trésorerie figurant à l'actif du bilan.

K. Dépréciation des éléments d'actif

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que les stocks (voir méthode comptable décrite en notes H page 79 et K page 80) et les actifs d'impôts différés (voir méthode comptable décrite en note Q page 81) sont examinés à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée (voir ci-dessous).

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles en-cours, la valeur recouvrable est estimée à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

La valeur recouvrable des autres éléments d'actif correspond au plus élevé de leur valeur nette de revente et de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en actualisant les excédents de trésorerie futurs qui reviennent à l'entité. Le taux d'actualisation retenu tient compte d'un taux d'intérêt de marché avant impôt sans risque, augmenté du risque spécifique de l'actif évalué. Pour les actifs ne générant pas de façon autonome des excédents de trésorerie significatifs, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est rattaché cet actif.

Les dépréciations des goodwill sont définitives et ne peuvent pas faire l'objet de reprise.

S'agissant des autres actifs dépréciés, une reprise est constatée en cas de changement dans les éléments servant au calcul de la valeur recouvrable (la valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur est limitée à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée).

L. Actions propres

Toutes les opérations concernant les actions propres sont comptabilisées directement sur les capitaux propres. Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôts.

M. Provisions

Une provision est enregistrée lorsqu'il existe pour Groupe Silicomp une obligation actuelle résultant d'un événement passé, à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler des pratiques passées de l'entité, de sa politique affichée ou d'engagements publics suffisamment explicites qui ont créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait qu'elle assumera certaines responsabilités.

L'estimation d'une provision correspond au montant de la sortie de ressources que Groupe Silicomp doit supporter pour éteindre son obligation envers le tiers. Elle est estimée en fonction des données connues du groupe à la date d'arrêt des comptes.

Les provisions sur contrats correspondent aux pertes prévisionnelles sur les opérations partiellement exécutées à la clôture sous déduction des pertes partielles déjà comptabilisées du fait de l'application de la méthode à l'avancement.

Les provisions pour garanties sont enregistrées lors de la vente de produits pour lesquels le groupe aura à assurer la garantie des produits. Leur évaluation est fondée sur une estimation du montant de sortie de ressource ajusté de sa probabilité d'occurrence déterminée en fonction de l'expérience passée.

N. Dettes financières

Les dettes financières portant intérêts sont entrées au bilan à leur juste valeur nette des coûts de transaction associés. Par la suite, ces dettes financières sont comptabilisées à leur coût amorti.

O. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites et d'indemnités de départs.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées. Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs,
- Les écarts actuariels sont intégralement reconnus en résultat.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée en charges opérationnelles.

P. Paiements en actions

1. Options de souscription d'actions accordées au personnel

Le Groupe comptabilise les transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions. Il s'agit notamment des plans d'attribution d'options de souscription d'actions au personnel et ce de manière obligatoire pour les plans attribués après le 7 novembre 2002 et dont la période d'acquisition est postérieure au 1er janvier 2005.

Compte tenu de leur date d'attribution et de leur période d'acquisition, la norme IFRS 2 n'est applicable à aucun des plans d'attribution d'options de souscription d'actions au personnel existant au 31 décembre 2008 chez Groupe Silicomp.

Le cas échéant, la juste valeur des options ou actions attribuées aux employés est enregistrée en frais de personnel avec une contrepartie en capitaux propres. La juste valeur est déterminée à la date d'attribution et étalée sur la durée d'acquisition des droits par les employés. La juste valeur des options est déterminée en utilisant la méthode Black & Scholes, prenant en compte les conditions d'attribution et, le cas échéant, d'acquisition des droits à option. Le montant comptabilisé en charge est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises.

2. Instruments de capitaux propres de la société mère France Télécom accordés au personnel

Du fait de l'application anticipée de IFRIC 11 « actions propres et transactions intra-groupe » (notamment paragraphes 8 à 10 « Une mère octroie des droits sur ses instruments de capitaux propres aux membres du personnel de sa filiale »), le Groupe comptabilise les transactions réalisées par la société mère France Télécom avec le personnel du groupe Silicomp dont le paiement est fondé sur des actions de France Télécom.

Q. Impôts sur les résultats

La charge d'impôt sur le résultat correspond à l'impôt courant de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. Ces dernières sont calculées selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les

éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) le goodwill non déductible fiscalement, (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés ne sont inscrits au bilan que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Pour apprécier la capacité de Groupe Silicomp à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- Part des charges ne devant pas se renouveler à l'avenir et incluse dans les pertes passées ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes ;
- Et le cas échéant l'existence d'actifs sous-évalués dont la cession est envisagée.

R. Reconnaissance du chiffre d'affaires

La norme IAS applicable à la reconnaissance du chiffre d'affaires est IAS 18 Produits des activités ordinaires. En l'absence de textes ou d'interprétations IFRS spécifique sur le sujet :

- La reconnaissance du chiffre d'affaires de l'activité Intégration et Solutions est examinée au regard de SOP 97.2 (normes US GAAP) ;
- La présentation des frais de déplacement refacturés aux clients est examinée au regard de l'EITF 01-14 (normes US GAAP).

1. Activités d'ingénierie et de conseil

a. Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation facturées au temps passé

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et autres débiteurs » ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes ».

b. Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondant à ce type de contrat sont enregistrées selon la méthode à l'avancement, suivant les modalités ci-après :

Le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnent sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou dans la rubrique « autres débiteurs », selon qu'elles ont été facturées ou non. Par ailleurs, lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence. Cette provision est enregistrée dans la rubrique provision pour risques et charges du bilan.

Le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminé suivant les procédures Qualité en vigueur dans le groupe. L'estimation de l'avancement est faite sur le temps passé, comparé au temps total prévu sur le contrat. Le temps total prévu sur le contrat inclut la réalisation complète ainsi que les temps consacrés à la garantie le cas échéant. Il fait l'objet d'une ré estimation mensuelle.

Le chiffre d'affaires comptabilisé à chaque arrêté de comptes est obtenu en appliquant le pourcentage d'avancement au montant des produits du contrat.

2. Activités intégration et solutions

Les prestations fournies dans le cadre des activités Intégration (principalement dans les divisions Systèmes et Réseaux et Multimédia Customer Contact) et Solutions (principalement en Asie et dans une moindre mesure en France) comprennent :

- Du matériel et des licences logicielles ;
- Des services associés : développement logiciel, installation, paramétrage, adaptation, formation ;
- De la maintenance.

La norme IAS 18 Produits des activités ordinaires, qui privilégie la substance sur l'apparence, et la prise en compte de la recommandation de l'AMF invitent à s'inspirer des solutions pratiques contenues dans les règles comptables américaines applicables au secteur informatique (SOP 97.2 notamment). Celles-ci reposent notamment sur la dissociation ou non de la reconnaissance du chiffre d'affaires de la vente de matériel de celle des services associés.

a. En règle générale, des contrats distincts de matériel, licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les clients

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante

- La vente de matériel est comptabilisée lors de la livraison, celle-ci devant être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus ;
- la maintenance, généralement facturée d'avance, est comptabilisée prorata temporis ;
- les services sont enregistrés suivant l'une des deux méthodes décrites au § R.1. page 80 suivant qu'ils sont effectués en mode forfait ou temps passé.

b. Parfois, des contrats composés d'éléments multiples (matériel, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global

Dans ce cas, le montant du chiffre d'affaires attribuable au matériel est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres éléments qui le composent : maintenance, prestations associées. Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé par la Direction, sur la base de ses meilleures estimations. Le montant du matériel, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

c. Dans certains cas, fréquents dans l'activité Solutions, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du matériel ou logiciel

Cette situation peut se présenter lorsque les projets d'intégration présentent un degré de complexité significative et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi particulier. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite au § R.1.b. page 80

S. Subventions liées au résultat

Les subventions reçues de gouvernements (états, organismes publics locaux, nationaux ou internationaux) sont comptabilisées à leur juste valeur dès lors qu'il existe une assurance raisonnable que Groupe Silicomp se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions de gouvernements sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Ainsi, les subventions relatives à des dépenses de recherche ou de développement sont constatées en compte de résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des dépenses qu'elles sont censées partiellement compenser. Elles ne sont pas présentées en déduction de ces dépenses mais distinctement au compte de résultat dans la rubrique « autres produits de l'activité » (voir note 6 page 90).

(Groupe Silicomp a également procédé à la valorisation du crédit d'impôt recherche sur 2008. comptabilisée, en accord avec la norme IAS 20 en subventions d'exploitation.

T. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 10.A. page 93 . – évaluation des valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie incluant des goodwill,
- Note 9. page 91 – utilisation des pertes fiscales,
- Note 16. page 95 – provisions et passifs éventuels,
- Note R page 82 – reconnaissance du chiffre d'affaires

La méthode de reconnaissance du revenu sur les contrats au forfait (voir note R.1.b page 82) repose sur l'estimation de l'avancement des projets. Cet avancement est déterminé par les chefs de projets et revue par les responsables de production. Il repose sur l'estimation technique et de la situation contractuelle connue à la date d'arrêté des comptes.

U. Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

- Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises repose sur les valeurs de marché. La valeur de marché d'une immobilisation corporelle est le montant estimé auquel cet actif pourrait être échangé à la date de l'évaluation, après des actions de marketing appropriées, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale, en dehors de toute contrainte particulière.

- Immobilisations incorporelles

La juste valeur des relations clients acquises lors d'un regroupement d'entreprises est calculée selon la méthode dite des « surprofits ». Cette méthode repose sur l'actualisation des surprofits générés par ces relations clients sur leur durée de vie estimée. Les surprofits sont déterminés à partir de la marge d'exploitation attribuable aux relations clients identifiées, diminuée d'une charge capitalistique sur les actifs nécessaires à leur exploitation.

- Clients et autres débiteurs

La juste valeur des clients et autres débiteurs est estimée sur la base de leur valeur nominale historique car l'effet d'actualisation est considéré négligeable.

2. Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 31 décembre 2008, et n'ont pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés à l'exception d'IFRIC 11 (voir note 1.B page 76) :

- IFRS 8 « Secteurs opérationnels » introduit l' « approche de la direction » pour établir l'information sectorielle. IFRS 8, qui sera d'application obligatoire pour les états financiers 2009 du Groupe, requiert que la note relative à l'information sectorielle soit basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur et de leur allouer des ressources. IFRS 8 n'aura pas d'impact significatif sur la présentation sectorielle de la société.

- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt » supprime l'option consistant à comptabiliser en charges les coûts d'emprunt et impose qu'une entité immobilise, en tant que composant du coût de l'actif, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. L'application d'IAS 23 révisée sera obligatoire dans les états financiers 2009 du Groupe et constituera un changement de méthode comptable pour le Groupe. En accord avec les dispositions transitoires, le Groupe appliquera IAS 23 révisée aux actifs qualifiés pour lesquels l'incorporation des coûts d'emprunt débutera à compter de la date d'entrée en vigueur de la norme.
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients » traite de la comptabilisation par les entités qui exploitent ou participent de toute autre façon, à des programmes de fidélisation pour leurs clients. L'interprétation concerne les programmes de fidélisation en vertu desquels le client peut utiliser des crédits par l'attribution de produits ou de services gratuits ou avec remise. IFRIC 13, qui sera d'application obligatoire dans les états financiers 2009 du Groupe, ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers.

3. Information sectorielle

Le groupe publie depuis plusieurs années le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, les effectifs et les actifs immobilisés concernant ses différents secteurs d'activité :

- Pôle Technologie de l'Information,
- Pôle Intégration et Réseaux (ex. Systèmes et Réseaux),
- Pôle L@bs (ex Conseils et Labs),
- Pôle Multimédia Customer Contact.

Ces informations sont données à la fois par secteur d'activité et par zone géographique.

En application de la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle, le secteur primaire retenu est le secteur d'activité et le secteur secondaire est le secteur géographique.

Les données par secteur comprennent les éléments directement affectés aux secteurs d'activité, ainsi que les éléments communs qu'il est raisonnable d'affecter selon des clés de répartition. Les éléments non affectés concernent la holding et les fonctions *corporate*.

A. Résultat par activité

Exercice 2007 (en K€)	Holding et non affecté	Technologies de l'information	L@bs	Intégration et Réseaux	CONSOLIDE
Ventes de marchandises		-	1 976	20 198	22 174
Production vendue		78 079	11 771	25 419	115 269
Rabais, remises & ristournes s/ ventes		(3)	-	(0)	3
Montant Net du CA		78 077	13 747	45 617	137 441
Autres produits de l'activité	-	178	-	37	214
Achats consommés			(351)	(16 665)	(17 017)
Charges de personnel	(2 944)	(49 979)	(5 372)	(14 532)	(72 827)
Charges externes	(5 318)	(16 945)	(5 277)	(8 799)	(36 339)
Impôts et taxes	(371)	(1 831)	(196)	(580)	(2 978)
Dotation aux amortissements	(544)	(716)	(335)	(338)	(1 932)
Dotation aux provisions	78	(148)	(29)	(10)	(109)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis			(7)		(7)
Autres produits et charges d'exploitation	6	38	(32)	9	22
Eliminations internes	8 522	(4 983)	(1 226)	(2 312)	0
Résultat opérationnel courant	(572)	3 692	922	2 427	6 469

Exercice 2008 (en k€)	Holding et non affecté	Technologies de l'information	L@bs	Intégration et Réseaux	Multimédia Customer Contact	CONSOLIDE
Ventes de marchandises	-	129	2 438	71 271	5 211	79 049
Production vendue	26	97 409	17 229	48 606	8 971	172 241
Chiffre d'affaires	26	97 538	19 667	119 877	14 182	251 290
Autres produits de l'activité	34	619	200	45	-	898
Achats consommés	(3)	(2 080)	(1 008)	(63 109)	(3 230)	(69 430)
Charges de personnel	(3 326)	(63 954)	(6 131)	(32 674)	(4 226)	(110 311)
Charges externes	(5 588)	(17 851)	(7 873)	(19 009)	(2 483)	(52 804)
Impôts et taxes	(394)	(2 336)	(253)	(1 565)	(240)	(4 788)
Dotation aux amortissements	(607)	(846)	(346)	(646)	(270)	(2 715)
Dotation aux provisions	39	91	(143)	404	(125)	266
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	-	-	24	374	108	506
Autres produits et charges d'exploitation	272	(226)	(49)	6	(19)	(16)
Eliminations internes	8 944	(4 268)	(1 564)	(1 262)	(1 850)	0
Résultat opérationnel courant	(603)	6 687	2 524	2 441	1 847	12 897

B. Résultat par zone géographique

Exercice 2007 (en k€)	France	Europe	Asie	Amérique du Nord	CONSOLIDE
Ventes de marchandises	17.396	4.778	-	-	22.174
Production vendue	96.284	11.296	5.926	1.763	115.269
Rabais, remises & ristournes s/ ventes	-	0	-	3	3
Montant Net du CA	113.681	16.074	5.926	1.760	137.441
Autres produits de l'activité	214	-	-	-	214
Achats consommés	(13.294)	(3.723)	-	-	(17.017)
Charges de personnel	(62.379)	(4.979)	(3.677)	(1.793)	(72.827)
Charges externes	(27.328)	(6.130)	(2.560)	(321)	(36.339)
Impôts et taxes	(2.875)	(68)	(23)	(12)	(2.978)
Dotation aux amortissements	1.560	(268)	(74)	(31)	(1.932)
Dotation aux provisions	(272)	33	130	-	(109)
Variation des stocks de produits en cours et de produits terminés	(7)	-	-	-	(7)
Autres produits et charges d'exploitation	10	10	2	-	22
Eliminations internes	(1.163)	37	967	159	(0)
Résultat opérationnel courant	5.028	987	691	(237)	6.469

Exercice 2008 (en k€)	France	Europe	Asie	Amérique du Nord	CONSOLIDE
Ventes de marchandises	73.798	5.122	-	129	79.049
Production vendue	154.377	9.895	5.739	2.230	172.241
Chiffre d'affaires	228.175	15.017	5.739	2.359	251.290
Autres produits de l'activité	898	-	-	-	898
Achats consommés	(64.432)	(4.313)	(682)	(3)	(69.430)
Charges de personnel	(99.954)	(5.087)	(3.469)	(1.801)	(110.311)
Charges externes	(44.722)	(5.984)	(1.601)	(498)	(52.805)
Impôts et taxes	(4.711)	(61)	-	(16)	(4.788)
Dotation aux amortissements	(2.420)	(185)	(70)	(40)	(2.715)
Dotation aux provisions	298	107	(138)	-	267
Variation des stocks de produits en cours et de produits terminés	506	-	-	-	506
Autres produits et charges d'exploitation	44	7	(53)	(13)	(15)
Eliminations internes	(2.240)	1.514	630	96	-
Résultat opérationnel courant	11.442	1.015	356	84	12.897

C. Effectif moyen

Effectif moyen par métier	2007	2008
Holding et non affecté	39	40
Technologies de l'Information	921	1 146
L@bs	106	112
Intégrations de Réseaux	208	457
Multimédia customer contact		47
Consolidé	1 274	1 802

Effectif moyen par zone géographique	2007	2008
France	1037	1 560
Europe	71	74
Amerique	35	39
Asie	131	129
Consolidé	1 274	1 802

D. Actifs et passifs sectoriels

31/12/2007 (en K€)	Holding et non affecté	Technologies de l'Information	L@bs	Intégration & Réseaux	CONSOLIDE
ACTIF					
ACTIF NON COURANT	2 656	5 556	3 350	6 655	18 216
ACTIF COURANT	7 481	40 320	5 335	26 384	79 519
TOTAL DE L'ACTIF	10 137	45 875	8 684	33 038	97 735
TOTAL DU PASSIF	42 451	28 915	1 536	24 833	97 735

31/12/2008 (en K€)	Holding et non affecté	Technologies de l'Information	L@bs	Intégration & Réseaux	Multimédia Customer Contact	CONSOLIDE
ACTIF						
ACTIF NON COURANT	2 779	6 098	3 567	28 129	9 225	49 799
ACTIF COURANT	3 113	47 688	11 491	62 203	10 922	135 417
TOTAL DE L'ACTIF	5 892	53 787	15 058	90 332	20 147	185 216
PASSIF						
PASSIF NON COURANT	621	915	329	798	335	2 998
PASSIF COURANT	27 373	41 300	8 876	57 164	4 882	139 594
TOTAL DU PASSIF	27 994	42 215	9 205	57 962	5 217	142 592

E. Actifs par zone géographique

31/12/2007 (en K€)	France	Europe	Amérique	Asie	Consolidé
ACTIF					
ACTIF NON COURANT	11 321	4 322	148	2 424	18 216
ACTIF COURANT	67 659	7 100	1 147	3 614	79 520
TOTAL DE L'ACTIF	78 979	11 422	1 296	6 038	97 735

31/12/2008 (en K€)	France	Europe	Amérique	Asie	Consolidé
ACTIF NON COURANT	43 009	4 294	120	2 376	49 799
ACTIF COURANT	121 457	8 393	775	4 792	135 417
TOTAL DE L'ACTIF	164 466	12 687	895	7 168	185 216
TOTAL DU PASSIF	132 526	4 918	356	4 792	142 592

F. Investissements

Les investissements annuels (hors goodwill) sont principalement concentrés sur la France. Leur répartition par activité est proportionnelle aux actifs non courant par activité.

4. Périmètre de consolidation

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

Nom	Adresse	Pays	N° SIREN	Pourcentage d'intérêts	Pourcentage de contrôle
Groupe Silicomp	195 rue Lavoisier – 38330 Montbonnot St-Martin	FRANCE	345039416	société mère	
Silicomp-AQL	195 rue Lavoisier - 38330 Montbonnot St-Martin	FRANCE	328006432	99,60%	99,60%
Obiane	195 rue Lavoisier - 38330 Montbonnot St-Martin	FRANCE	408193613	99,99%	99,99%
Silicomp Management	24, rue Emile Baudot - 91120 Palaiseau	FRANCE	419311329	99,98%	99,98%
SSV (en sommeil)	195 rue Lavoisier - 38330 Montbonnot St-Martin	FRANCE	449295799	100,00%	100,00%
SCI Groupe Silicomp	195 rue Lavoisier – 38330 Montbonnot St-Martin	FRANCE	379378094	99,98%	100,00%
Newpoint	Bat GAIA 9 Parc Ariane - 78284 Guyancourt	FRANCE	442954962	99,99%	99,99%
Silicomp Benelux	Bisschoppenhoflaan 380 - 2100 Deurne	BELGIQUE		100,00%	100,00%
Silicomp Belgium	Bisschoppenhoflaan 380 - 2100 Deurne	BELGIQUE		100,00%	100,00%
Telecom Systems	En Budron E7 CH 1052 P Le Mont s/Lausanne	SUISSE		100,00%	100,00%
Silicomp Asia	31, International Business Park - Singapore 609921	SINGAPOUR		100,00%	100,00%
Silicomp Malaysia	47301 Petaling Jaya / Selangor Darul Ehsan	MALAYSIE		100,00%	100,00%
Silicomp Taiwan	3F-1, 316, Wen Chang Street - Taipei 110 - TAIWAN	CHINE		100,00%	100,00%
Silicomp China	11/F Nanyang Plaza - 57 Hung To Road - Kwun Tong KL - HK	CHINE		100,00%	100,00%
FEIMA Ltd	Suite 807-2, Lane 150 section 5 Shing-Yi Chiu - Taipei - TAIWAN	CHINE		100,00%	100,00%
Silicomp India	Jaya Nagar 2nd Block, Plot 406, Bangalore - 560 011 India	INDE		100,00%	100,00%
Silicomp Canada	75, rue Queen, Bureau 2800 - Montréal H3C 2N6 - Québec	CANADA		100,00%	100,00%

La société Data et Mobiles International n'est pas consolidée au 31 décembre 2008, il n'y a pas eu d'activité sur l'exercice, cf. note 25 page 104, 'événements post clôture'

5. Activités abandonnées et actifs destinés à la vente

La société Silicomp Software Validation, en sommeil depuis l'exercice 2007, sera dissoute au 1er semestre 2009.

Le résultat net dégagé en 2008 par cette filiale est une perte de 10 K€.

6. Détail des autres produits et charges

Détail des autres produits et charges (en K€)	2007	2008
Subventions d'exploitation	214	693
Production immobilisée	393	205
Total autres produits de l'activité	607	898
Jetons de présence versés et reçus	-	-
Pertes sur créances irrécouvrables	(51)	(272)
Autres produits et charges d'exploitation	73	256
Total autres produits et charges d'exploitation	22	(16)

Subventions d'exploitation : Elles concernent les subventions engagées au titre de l'exercice de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), du Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie, du Conseil Général de l'Isère et de la Région Bretagne dans le cadre de projets de recherche et de développement, mais également en accord avec IAS 20, les crédits d'impôts- recherche de l'exercice.

Au 31 décembre 2008, les subventions comptabilisées concernent Silicomp-AQL et s'élèvent au total à 310 K€. Les subventions d'exploitation constatées en résultat mais non encore encaissées représentent 151 K€. Les entités concernées par le crédit d'impôt recherche sont Silicomp AQL et Silicomp Management à hauteur respectivement de 309 K€ et 74 K€.

7. Détail des charges de personnel

Détail des charges de personnel (en K€)	2007	2008
Salaires et traitements	(50 236)	(75 089)
Sécurité sociale et prévoyance	(19 338)	(30 440)
Avantages en nature réintégrés	123	173
Intéressement & participation des salariés	(769)	(1 104)
Paiements en actions	(528)	0
Autres	(2 472)	(3 852)
Total des charges de personnel	(73 220)	(110 311)

- (1) Les cotisations de sécurité sociale et prévoyance portent exclusivement sur des régimes à cotisation définie.
- (2) Les paiements en actions sont présentés au paragraphe 19 page 94
- (3) Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration à raison de leurs fonctions dans les entreprises contrôlées s'est élevé à 299 145 €. (pour le détail des rémunérations, cf. page 51 du présent document)

8. Coût de l'endettement financier net – autres produits et charges financiers

Coût de l'endettement financier net (en K€)	2007	2008
Produits nets de cession de VMP	182	362
Charges d'intérêts sur emprunts et billets	(736)	(4 164)
Total	(554)	(3 802)

9. Impôts

A. Charge d'impôts

1. Impôt au compte de résultat

Charge d'impôt (en K€)	2 007	2 008
Impôt exigible	(2 817)	(4 161)
Impôts différés	217	480
Total (charge) / produit d'impôt	(2 600)	(3 681)

Les sociétés Françaises sont intégrées fiscalement au groupe France Télécom. Leur charge d'impôt pour l'exercice 2008 est 3 495 K€.

2. Preuve d'impôt

Réconciliation du taux d'impôt effectif (en K€)	2 007	2 008	%
Résultat avant impôt	5 585	9 693	
Impôt au taux légal	(1 862)	(3 231)	-33,33%
Impact des différences de taux	30	33	
Impact de la non activation de déficits nés dans l'exercice	(237)	(251)	
Impact de l'utilisation de déficits antérieurs non activés	-	12	
Impact de l'activation sur l'ex. de déficits nés antérieurement	-	-	
Impact des charges définitivement non déductibles	(217)	(153)	
Retraitements non fiscalisés	-	128	
Autres	(314)	(218)	
Impôt effectif	(2 600)	(3 680)	

B. Impôts différés actifs et passifs

Impôts différés par catégorie (en K€)	31/12/2007	Variation de périmètre	Var. de la période	2 008
Différences temporaires	433	150	324	907
Reports fiscaux déficitaires	-	-	70	70
Total impôts différés actif	433	150	394	977
Différences temporaires	(226)	(629)	39	(816)
Total impôts différés passif	(226)	(629)	39	(816)

Le montant des reports fiscaux déficitaires non activés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable s'établit au 31 décembre 2008 à environ 250 K€ et concerne Groupe Silicomp Holding (133K€) Silicomp Asia (117K€).

C. Créances et dettes fiscales courantes

Les créances sur l'état (7 791 K€) sont principalement composées de la TVA et du crédit d'impôt recherche à recevoir (383 K€).

10. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes (en K€)	31-déc-06	Variation de périmètre	Augmentations	Cessions-diminutions	Ecart de conversion et autres	31-déc-07	Variation de périmètre	Augmentations	Cessions-diminutions	Ecart de conversion et autres	31-déc-08
Goodwill	20 685	(509)	718		(56)	20 838	28 187	51		167	49 243
Clientèle							1 886				1 886
R&D	1 593					1 593	6	99	(242)		1 456
Autres immobilisations incorporelles	2 538	1	369	(13)	(31)	2 864	856	295	-	(11)	4 004
Total immobilisations incorporelles	24 815	(508)	1 087	(13)	(87)	25 295	30 935	445	(242)	156	56 589
Terrains	685					685		5			690
Constructions	3 461					3 461		261		-	3 722
Autres immobilisations corporelles	9 694	(28)	1 845	(915)	31	10 627	1 843	2 017	(290)	33	14 230
Total immobilisations corporelles	13 840	(28)	1 845	(915)	31	14 773	1 843	2 284	(290)	33	18 642

Amortissements / impairment	31-déc-06	Variation de périmètre	Dotations	Cessions-diminutions	Ecart de conversion et autres	31-déc-07	Variation de périmètre	Dotations	Cessions-diminutions	Ecart de conversion et autres	31-déc-08
Goodwill	(9 467)	509	-		(10)	(8 968)	-	-		-	(8 968)
Clientèle								(378)			(378)
R&D	(1 371)		(36)	-		(1 407)	(6)	(47)	242		(1 218)
Autres immobilisations incorporelles	(2 070)		(484)	11	30	(2 513)	(793)	(438)	-	6	(3 738)
Total immobilisations incorporelles	(12 908)	509	(520)	11	20	(12 888)	(798)	(863)	242	6	(14 302)
Terrains	-					-					-
Constructions	(2 179)		(139)			(2 318)	-	(116)			(2 434)
Autres immobilisations corporelles	(6 782)	28	(1 274)	534	(44)	(7 538)	(1 374)	(1 735)	215	(47)	(10 479)
Total immobilisations corporelles	(8 961)	28	(1 413)	534	(44)	(9 856)	(1 374)	(1 851)	215	(47)	(12 914)

Valeurs nettes (en K€)	31-déc-06	Variation de périmètre	Augmentations	Cessions-diminutions	Ecart de conversion et autres	31-déc-07	Variation de périmètre	Augmentations	Cessions-diminutions	Ecart de conversion et autres	31-déc-08
Goodwill	11 218	-	718	-	(66)	11 870	28 187	51	-	167	40 275
Clientèle							1 886	(378)			1 508
R&D	222	-	(36)	-	-	186		52	-	-	238
Autres immobilisations incorporelles	468	1	(115)	(2)	(1)	351	64	(143)	-	(5)	266
Total immobilisations incorporelles	11 908	1	567	(2)	(67)	12 407	30 137	(418)	-	162	42 287
Terrains	685	-	-	-	-	685		5			690
Constructions	1 281	-	(139)			1 142		145			1 288
Autres immobilisations corporelles	2 913	-	571	(381)	(13)	3 090	469	282	(75)	(15)	3 750
Total immobilisations corporelles	4 879	-	432	(381)	(13)	4 917	469	432	(75)	(15)	5 728

Au 31 décembre 2008, la valeur nette comptable des immobilisations résultant de contrats de crédit-bail s'élève à 1007 K€ (1 036 K€ fin 2007).

L'augmentation des goodwill résulte de l'entrée dans le périmètre des sociétés Dynetcom (19 993 K€ après affectation), Newpoint (8 194 K€ après affectation), de paiement d'earn-out à des actionnaires minoritaires de Newpoint (51 K€) ; Le solde (166 K€) est dû à l'effet taux de change des goodwill sur entités étrangères. (voir note 24 page 103).

Conformément à IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises, les goodwill de Dynetcom et de Newpoint ont été affectés dans l'exercice.

Une clientèle a été clairement identifiée pour chacune de ces deux entités, et s'élève pour Dynetcom à 785 K€ et pour Newpoint à 1101 K€. Ces relations clients sont amorties linéairement sur 5 ans à compter du 1er janvier 2008.

A. Tests de dépréciations relatifs aux unités génératrices de trésorerie

Les tests ont été réalisés dans un contexte de croissance du marché. Dans ce contexte, même avec une augmentation des besoins en fonds de roulement du fait de la croissance du chiffre d'affaires, les excédents de trésorerie générés sont en forte hausse.

Les unités génératrices de trésorerie suivantes sont concernées :

Goodwill net (en K€)	31/12/2007	31/12/2008
Pôle Technologies de l'information France	2 840	2 840
Pôle Technologie de l'information Asie	1 129	1 129
Pôle Intégration de Réseaux France	1 933	21 926
Pôle Intégration de Réseaux Suisse	2 179	2 279
Pôle Intégration de Réseaux Belgique	1 504	1 504
Pôle Labs France	1 408	1 425
Pôle Labs Asie	876	926
Pôle Multimedia Customer Contact	-	8 245
	11 870	40 275

L'évaluation des actifs relatifs aux unités génératrices de trésorerie a été réalisée à partir de business plans à 4 ans établis avec une approche prudente, lesquels ont été extrapolés à l'infini avec une croissance de 2% afin de déterminer une valeur terminale. Les flux de trésorerie ont ensuite été actualisés au coût moyen pondéré utilisé par le groupe France Télécom dans le cadre des tests effectués pour le Groupe Silicomp – après impôt – Le taux d'actualisation Groupe déterminé s'élève à 9,5%.

Nous présentons ci-après la croissance de l'activité retenue dans les business plans de chaque unité génératrice de trésorerie. Nous présentons également la sensibilité au taux d'actualisation retenu, c'est-à-dire la variation – en pourcentage – de l'évaluation des actifs de l'unité pour la variation de 1 point du taux d'actualisation :

Goodwill net (en K€)	Croissance moyenne 2009-2012	Sensibilité au taux d'actualisation	Taux d'actualisation retenu
Pôle Technologies de l'information France	16,2%	10,8%	9,5%
Pôle Technologie de l'information Asie	12,0%	16,3%	9,5%
Pôle Intégration de Réseaux France	8,2%	14,5%	9,5%
Pôle Intégration de Réseaux Suisse	2,2%	12,0%	9,5%
Pôle Intégration de Réseaux Belgique	4,0%	13,0%	9,5%
Pôle Labs France	3,7%	13,1%	9,5%
Pôle Labs Asie	3,5%	13,3%	9,5%
Pôle Multimedia Customer Contact	7,2%	13,5%	9,5%

Compte tenu de ces tests, aucune dépréciation ne s'est avérée nécessaire.

11. Stocks et en-cours

Détail des stocks et en-cours (en K€)	31-déc-07	31-déc-08
Avances et acomptes sur commandes	129	324
Stock de matières et fournitures	67	167
Stock de production de biens	46	552
Stock d'encours de production de service	124	-
Stock de marchandises	2 582	10 034
Provision pour dépréciation des stocks de marchandises	(1 117)	(2 290)
Stocks et en cours nets	1 831	8 787

12. Clients et autres débiteurs

Détail des créances (en K€)	31-déc-07	31-déc-08
Créances clients et autres débiteurs (brut)	61 297	111 330
Provision pour dépréciation	(640)	(1 028)
Créances clients (net)	60 657	110 301

La variation de la provision pour dépréciation des créances clients, soit 388 K€ de provisions complémentaires, résulte principalement de l'entrée dans le périmètre des sociétés Dynetcom et Newpoint (295 K€), de dotations complémentaires de 384 K€ (277 K€ chez Obiane) et de reprise de provision pour 310 K€ dont 242 K€ chez Silicomp-AQL correspondant à hauteur de 220 K€ à des créances définitivement perdues et comptabilisées en autres charges d'exploitations (pertes sur créances irrécouvrables).

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

Créances clients et autres débiteurs au 31 décembre 2008 (K€)	Brut	Pertes de valeur	Net
Non échues	81 057		81 057
Echues depuis 30 jours au plus	14 541		14 541
Echues depuis 30 jours et moins de 90 jours	7 808		7 808
Echues depuis plus de 90 jours	7 923	(1 028)	6 895
TOTAL	111 330	(1 028)	110 301

13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Voir note sur l'endettement financier net (note 17 page 95).

14. Capitaux propres

Le tableau de mouvement des capitaux propres est présenté au paragraphe 1.1.4.

Le capital social s'établit à 820.624,05 € au 31 décembre 2008. Il est composé de 5.470.827 actions de 0,15 € de nominal. Au cours de l'exercice le capital a été augmenté de 35.274,15 € suite à l'émission de 235.161 actions de 0,15 € de nominal.

Des frais relatifs à ces émissions ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 1,428 €.

Evolutions du capital et de la prime d'émission	Nombre d'actions	Capital (€)	Prime d'émission (€)
au 1er janvier 2007	4 639 772	695 965,80	14 254 413,78
Levées d'options de souscriptions d'actions	229 945	34 491,75	1 288 241,63
Exercices de bons de souscriptions d'actions	367 668	55 150,20	2 150 857,80
Imputations de frais sur BSA	-	-	(20 848,48)
Annulation d'actions auto-détenues	(1 719)	(257,85)	
au 31 décembre 2007	5 235 666	785 349,90	17 672 664,73
Levées d'options de souscriptions d'actions	228 040	34 206,00	1 334 067,92
Exercices de bons de souscriptions d'actions	7 121	1 068,15	41 657,85
Imputations de frais sur BSA			(1 428,00)
au 31 décembre 2008	5 470 827	820 624,05	19 046 962,50

Les réserves de conversion sont constituées des écarts de change provenant de la conversion des états financiers de filiales étrangères établis en devises. Le cas échéant, ces réserves de conversion sont nettes de la juste valeur des instruments de couverture destinés à couvrir l'actif net de ces investissements en devises.

Au 31 décembre 2008, Groupe Silicomp ne dispose pas d'actions 'auto-détenues'.

15. Résultat par action – instruments dilutifs

Le résultat de base par action est déterminé en divisant le résultat par le nombre d'actions moyen en circulation au cours de l'exercice (soit 5 464 750 actions).

Le résultat dilué par action est déterminé par application de la méthode dite du « rachat d'actions ».

Au 31 décembre 2008 le nombre d'instruments dilutifs en circulation et non encore exercés représente la création potentielle de 2.388 actions nouvelles soit une dilution en capital des actionnaires existants de 0,04%. Il s'agit en totalité d'options de souscription d'actions.

En application de la méthode dite du « rachat d'actions », le nombre d'instruments dilutifs retenus correspond à un potentiel de 5.399 actions et le nombre d'actions servant au calcul du résultat dilué par action est de 5.470.149.

16. Provisions

Provisions par catégorie (en K€)	31-déc-07	Variation de périmètre	Dotations	Reprises (prov. utilisée)	Reprises (prov. non utilisée)	Autres mouvements	31-déc-08
Litiges (prud'hommes...)	198	114	118	(201)	(49)	-	180
Pertes à terminaison et garanties	235	-	311	(93)	(22)	8	439
Provisions courantes	433	114	429	(294)	(71)	8	619
Provisions pour pensions et retraites	200	275	292	-	-	-	767
Restructuration	-	-	108	-	-	-	108
Autres	35	-	-	-	-	-	35
Provisions non courantes	235	275	400	-	-	-	910
TOTAL	668	389	828	(294)	(71)	8	1 529
Opérationnel courant			720	(294)	(71)		
Opérationnel non courant			108				
Financier							

17. Dettes financières – endettement financier net

Les dettes financières sont pour la quasi-totalité à taux variable. Le taux variable comprend un taux de marché (Eonia ou Euribor 3 mois pour la zone Euro, SIBO pour la zone \$Singapour, ...) augmenté d'une marge de crédit prise par la banque ou par France Télécom.

Les dettes financières se décomposent comme suit au 31 décembre 2008 :

Décomposition des dettes financières (en K€)	31-déc-07	31-déc-08
- Emprunts auprès des établissements de crédit	691	444
- Crédit-bail et locations financements	585	218
- Autres dettes financières diverses	2	-
Emprunts et dettes financières part à plus d'un an	1 278	662
- Emprunts auprès des établissements de crédit	416	254
- Emprunt auprès de France Télécom	-	30 000
- Crédit-bail et locations financements	451	457
- Billets de trésorerie	1 879	1 503
- compte courant France Télécom		14 334
- Concours bancaires et effets escomptés non échus	3 895	562
- Autres dettes financières diverses		62
Emprunts et dettes financières part à moins d'un an	6 641	47 172
Total	7 919	47 834

L'échéance des dettes financières se présente comme suit au 31 décembre 2008 :

Échéance des dettes financières (en k€)	31-Dec-08	à moins d'un an	de un à cinq ans	au-delà
- Emprunts auprès des établissements de crédit	698	254	444	-
- Emprunts auprès de France Télécom	30 000	30 000	-	-
- Crédit-bail et locations financements	675	457	218	-
- Billets de trésorerie	1 503	1 503	-	-
- compte courant France Télécom	14 334	14 334	-	-
- Concours bancaires et effets escomptés non échus	562	562	-	-
- Autres dettes financières diverses	62	62	-	-
	47 834	47 172	662	-

L'endettement financier net se décompose comme suit :

Endettement financier net (en K€)	31-déc-07	31-déc-08
- Emprunts auprès des établissements de crédit	1 107	698
- Emprunt auprès de France Télécom	-	30 000
- Crédit-bail et locations financements	1 036	675
- Billets de trésorerie	1 879	1 503
- compte courant France Télécom	-	14 334
- Concours bancaires et effets escomptés non échus	3 895	562
- Autres dettes financières diverses	2	62
- Trésorerie	(7 007)	(4 436)
- Valeurs mobilières de placement	-	-
- Valeurs mobilières de placement non disponibles	-	-
- Valeurs mobilières de placement (actifs financiers)	-	-
Total	912	43 398

La trésorerie présentée au tableau de flux de trésorerie résulte des éléments suivants :

Trésorerie et équivalent de trésorerie (net) (en k€)	31-déc-07	31-déc-08
- Concours bancaires et effets escomptés non échus	(3 895)	(562)
- Trésorerie	7 007	4 436
Total	3 112	3 874

18. Autres créances et dettes (courantes)

Détail des autres créances (en K€)	31-déc-07	31-déc-08
Créances sur le personnel	91	198
Créances sur l'état	3 220	7 791
Compte courant Groupe France Télécom	3 798	-
Charges constatées d'avance	2 609	3 100
Divers	307	803
Total autres créances	10 025	11 892

Les charges constatées d'avance concernent principalement des achats sur des contrats de maintenance.

Détail des autres dettes (en K€)	31-déc-07	31-déc-08
Dettes sociales	15 221	21 918
Dettes fiscales hors impôt société	9 478	16 961
Impôt société (exigible)	2 083	3 623
Produits constatés d'avance	6 570	15 201
Divers	838	649
Total autres dettes	34 189	58 352

Les produits constatés d'avance concernent principalement des facturations sur des contrats de maintenance.

19. Avantages du personnel

A l'exception des indemnités de fin de carrière décrites ci-après, le personnel ne bénéficie pas de couverture ou d'avantage à prestation définie.

A. Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière sont calculées selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées avec prorata sur le service. La totalité des écarts actuariels est constatée au compte de résultat l'année où les écarts actuariels sont générés.

Hypothèses retenues au 31/12/2008

- Taux de turnover : 22% à 20ans, 20% à 30 ans, 11% à 40 ans, 10% à 50 ans et 0% au-delà
 - Taux d'augmentation des salaires : 2%
 - Taux d'actualisation : 5.25%
 - Taux de charges sociales : 45%
 - Table de mortalité utilisée : Insee 03-05
 - Age de la retraite : Loi Fillon
 - Modalité de départ à la retraite : Départ volontaire
 - Age de début d'activité : 22 ans pour les non cadres et 24 ans pour les cadres
 - Rendement attendu des actifs financiers : NA
- Méthode de calcul : Méthode des unités de crédit projetées avec prorata sur le service

B. Paiements en action

1. Options de souscription d'actions

Compte tenu de leur date d'attribution et de leur période d'acquisition, la norme IFRS 2 n'est applicable à aucun des plans d'attribution d'options de souscription d'action au personnel existant au 31 décembre 2008 chez Groupe Silicomp.

Au 31 décembre 2008, 2 388 options de souscription d'actions (1 action par option) Groupe Silicomp restent à exercer à un cours moyen pondéré de 18.91 € par action.

	2007		2008		au 22 avril 2009	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
Existant en début de période	6,01 €	475 235	6,00 €	231 512	18,91 €	2 388
Octroyées	0,00 €	0		0		0
Annulées (anciens salariés)	11,28 €	13 778	12,37 €	1 084		0
Exercées	5,75 €	229 945	6,00 €	228 040		0
Existant en fin de période	6,00 €	231 512	18,91 €	2 388	18,91 €	2 388

Au 22 avril 2009, date d'arrêté des comptes, ce nombre d'options n'a pas évolué soit 2 388 options (0,04% du capital).

2. Autres paiements en action

Suite à la cession par l'Etat, en juin 2007, de 130 millions d'actions existantes de France Télécom, représentant 5,0% du capital social de cette dernière, l'Etat a procédé à une offre réservée au personnel destinée aux salariés et anciens salariés du groupe France Télécom (y compris donc les salariés du Groupe Silicomp). Cette offre a porté sur 14,4 millions d'actions, représentant 0,56% (base non diluée) du nombre total d'actions du capital social de France Télécom S.A. au 30 juin 2007.

Les actions ont été cédées par l'Etat au prix unitaire de 20,39 euros, compte tenu d'une décote de 4,31 euros par rapport au cours de bourse des titres France Télécom à la date de cession.

Le montant global comptabilisé en charges de personnel en 2007 au titre de cette opération et conformément à IFRIC 11 appliqué par anticipation, s'élève à 528 K€.

Aucun impact sur l'exercice 2008

Gestion du risque financier :

Groupe Silicomp est exposé aux risques suivants :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque de marché

Il incombe au conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe. La politique de gestion des risques mise en place par Groupe Silicomp a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

C. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

1. Clients et autres débiteurs

L'exposition de Groupe Silicomp au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Groupe Silicomp réalise environ 35% de son chiffre d'affaires avec les entités du groupe France Télécom. Par ailleurs, en dehors de la France, il n'y a pas de concentration du risque de crédit au niveau géographique.

Depuis 2002, le Groupe a mis en place une assurance crédit dans l'ensemble de ses filiales françaises. Cette couverture ne donne pas lieu à la comptabilisation d'instrument financier dérivé. La couverture porte sur les créances client hors groupe France Télécom, hors banques et assurances (sauf exception) et hors gouvernements et institutions publiques et parapubliques.

Au terme des procédures internes la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison usuelles dans le Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles, et, dans certains cas, à des références bancaires. Des limites de couverture sont fixées pour chaque client au delà desquelles l'accord préalable des dirigeants de filiale est nécessaire. Ces limites sont revues régulièrement. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes ou fournissent des garanties suffisantes.

Les ventes de biens sont assorties de clauses de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs correspondant à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

2. Placements

Depuis mi 2007, l'ensemble de la trésorerie disponible de Groupe Silicomp en France est placée auprès de France Télécom qui la rémunère au taux variable Eonia 3 mois.

La trésorerie ponctuellement disponible dans les filiales étrangères n'est, le cas échéant, investi qu'en titres liquides avec des contreparties considérées non risquées (type Sicav de trésorerie sur emprunts d'état).

3. Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales détenues en totalité. Au 31 décembre 2008, Groupe Silicomp avait émis pour ses filiales un certain nombre de garanties résumées dans la note 21 page 101 Engagements, ainsi qu'un certain nombre de lettres de confort non engageantes afin de leur permettre d'obtenir des lignes de crédit ou des conditions de paiement.

D. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les dettes financières du Groupe ne font l'objet d'aucune clause de « défaut » en cas d'évolution défavorable de ratios financiers.

De plus, le Groupe maintient les lignes de crédit suivantes :

- 32 millions d'euros de facilité de caisse non garantie, auprès de France Télécom, qui porte intérêts au taux EONIA majoré de 40 points de base ;
- 1,5 millions de dollars Singapour de facilité de caisse garantie, auprès de BNP Paribas, qui porte intérêt au taux prime rate de Singapour ou prime rate de Singapour majoré de 125 points de base ;
- 0,74 millions de dollars Canadien lignes de crédit garanties, auprès de BNP Paribas
- Le Groupe n'a pas mis en place de mécanisme de couverture sur la variation des taux d'intérêt.

E. Risques de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

1. Risque de taux

L'endettement financier brut du Groupe ressort à 47.8 M€ au 31 décembre 2008, dont 45,8M€ dans la Zone Euro, 0,2 M€ en Suisse, 1.6 M€ à Singapour, et 0,2 M€ en Amérique du nord.

L'endettement financier net s'élève à 43.3 M€, compte tenu de 4.4 M€ de trésorerie dont dispose le Groupe..

En zone Euro, l'endettement est composé d'un emprunt à France Télécom de 30 M€ rémunéré au taux Euribor 3 mois, majoré d'une marge de 250 points de base et de compte courant France Télécom à hauteur de 14,3 M€ rémunéré au taux Eonia majoré de 40 points de base.

2. Risque de change

Les activités du Groupe dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur propre pays et dans leur propre devise. Leur exposition opérationnelle au risque de change est donc naturellement limitée.

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé par les différentes sociétés du Groupe se répartit comme suit par devise :

Contribution au chiffre d'Affaires consolidé par devise (en K€)	2007		2008	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
EUR	120 954	88,0%	233 745	93,0%
CHF	8 805	6,4%	9 446	3,8%
SGD	3 596	2,6%	3 453	1,4%
USD	219	0,2%	-	0,0%
CAD	1 542	1,1%	2 359	0,9%
Autres	2 326	1,7%	2 286	0,9%
TOTAL	137 441	100,0%	251 289	100,0%

De la même manière, les filiales de Groupe Silicomp se financent dans leur devise fonctionnelle.

Néanmoins, les filiales dont l'activité principale est l'intégration de systèmes et réseaux, sont amenées à acheter du matériel en dollars US et à le facturer en euros ou en francs suisses.

Groupe Silicomp procède à des couvertures de change auprès de France Télécom

Le groupe couvre la totalité des engagements fermes pris sur les achats de matériel en dollars US et intègre aussi souvent que possible des clauses de révision de prix des matériels vendus, lorsque le cours du dollar US varie de plus de 5% entre la date de la commande émise par le client et la date de livraison effective des matériels.

Les instruments financiers utilisés pour la couverture sont composés exclusivement de contrats d'achats de dollars US à termes reportables avec préavis. Ces contrats ont pour objectif de couvrir les paiements effectués en dollars auprès des fournisseurs d'équipements de réseaux (Pôle Intégration de Réseaux)

Nous vous présentons ci-après la situation de ces instruments au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008.

Compte tenu du manque de documentation et de l'absence de suivi de revalorisation de la juste valeur à chaque date d'utilisation des contrats (Groupe Silicomp n'étant pas outillé pour ce suivi) la variation de juste valeur a été comptabilisée en résultat financier.

Instruments financiers	Souscription	Montant (K\$)	Echéance	Cours à terme	Cours de réévaluation	Juste valeur (K€)
Position à l'ouverture		845				(52)
Contrat 30692	11/22/2007	2 000	2/28/2008	1,4846	1,4835	(10)
Position au 31/12/2007		2 000				(10)
Contrat 39498	12/17/2008	1 240	01/30/2009	1,422	1,3293	(20)
Position au 31/12/2008		1 240				(20)

Les dérivés passifs de 20 K€ au 31 décembre 2008 (10K€ au 31 décembre 2007) sont inclus dans la rubrique « autres dettes » du bilan. La juste valeur des instruments financiers est estimée à la clôture par la Société à partir des informations fournies par France Télécom.

La position bilancielle de l'ensemble des créances et dettes libellées en devises dans les filiales françaises, en tenant compte de la couverture est la suivante :

Risque de change	USD converti en Euros	Autres devises	Total
Passifs (dettes libellées en devises)	(2 569)		(2 569)
Actifs (créances libellées en devises)	5 547		5 547
Position nette avant gestion	2 978	-	2 978
Couverture	872		872
Position nette après gestion	3 850	-	3 850

F. Gestion du capital

L'activité du Groupe consiste principalement en prestations de service dans le domaine du conseil et du développement logiciel. C'est une activité à faible intensité capitalistique.

Toutefois, la politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité, y compris en période de régression du marché.

Durant l'exercice et depuis la prise de contrôle par France Télécom, le Conseil d'Administration, composé majoritairement de représentants de l'actionnaire principal, a adapté la gestion du capital au contexte. Ainsi, tant dans le but de stabiliser le capital que de favoriser l'acquisition de la totalité des actions composant le capital de Groupe Silicomp, la Direction et France Télécom ont veillé à favoriser l'exercice de tous les instruments dilutifs. Le Conseil d'Administration a également mis fin à la politique en matière d'attribution d'options de souscription d'actions ou d'attribution d'actions gratuites. En effet, la politique des rémunérations en actions est gérée au niveau du groupe France Télécom.

Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques en matière de capital.

20. Locations simples et engagements d'achat

Engagements hors bilan (en K€)	31-déc-07	31-Dec-08	moins d'un an	un à cinq ans	plus de cinq ans
Contrats de location simple (immobilier)	5 552	8 939	2 188	5 154	1 596
Contrats de location simple (mobilier)	893	2 280	1 270	1 011	-
Commandes et autres obligations fermes	3 991	8 513	8 513		
Sous-total obligations contractuelles	10 436	19 732	11 971	6 165	1 596

21. Engagements

Engagements hors bilan par échéance (K€)	31-déc-07	31-déc-08	moins d'un an	un à cinq ans	plus de cinq ans
Achats de devises à terme	1 359	933	933		
Cautions solidaire en garantie d'emprunts	124				
Cautions bancaires sur lignes de crédit court terme	2 517	1 323	1 323		
Cautions solidaires SCI Groupe Silicomp	622	372	260	112	
Cession Dailly	-	-			
Contre-garantie bancaires sur lignes de cautions	-				
Engagements d'achats & clauses d'earn out	75	-			
Gage de créance de carry-back	518	-			
Garanties de bonne fin sur contrats	374	379	147	232	
Nantissement de fond de commerce	-	-			
Nantissement de titres en garantie d'emprunts	1 094	335	335		
Nantissement de VMP en garantie de découverts ou em	-	-			
TOTAL	6 682	3 342	2 998	344	-

22. Parties liées

A. Transactions avec les sociétés liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- les relations commerciales,
- les relations dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe, entre la société mère et ses filiales intégrées dans le périmètre de consolidation et entre filiales intégrées.

Les flux de résultat ainsi que les soldes de bilan à la clôture sont éliminés en consolidation.

Les entités comprises dans le périmètre de consolidation sont présentées dans la note 4. page 89 'Périmètre de consolidation'.

Les transactions concernent également depuis 2007, avec France Télécom S.A. ces mêmes relations commerciales, la convention de trésorerie, un emprunt à moins d'un an, mais également des relations commerciales avec d'autres entités du groupe France Télécom.

Transactions avec les parties liées (en K€)	Transactions de l'exercice clos le 31 décembre 2008	Solde au 31 décembre 2008
Ventes de biens et de services		
Société mère (France Télécom S.A.)	72 992	28 558
Entreprises associées	13 817	7 235
Total	86 809	35 793
Achats de biens et de services		
Société mère (France Télécom S.A.)	(2 375)	(3 708)
Entreprises associées	(666)	(739)
Total	(3 041)	(4 447)
Financement		
Produits / (charges) financiers France Télécom S.A.	(2 468)	-
Créances / (dette) compte courant France Télécom S.A.	-	(14 334)
Emprunt France Télécom S.A.		(30 000)
Emprunt France Télécom S.A. Intérêts courus		(62)
Total	(2 468)	(44 396)
Impôt sur les sociétés (Sociétés françaises intégrées fiscalement à France Télécom S.A.)		
Produits / (charges) d'impôt société	(3 495)	-
Créances / (dette) Impôt société dû à France Télécom S.A.	-	(3 495)
Total	(3 495)	(3 495)

B. Transactions avec les membres du conseil d'administration de Groupe Silicomp

Néant.

23. Entités sous contrôle conjoint

Néant.

24. Faits marquants de l'exercice

Achat des sociétés Dynetcom et Newpoint

En date du 1er janvier 2008, Obiane a fait l'acquisition de la société Dynetcom et de sa filiale Newpoint auprès de Groupe Diwan pour un montant de 35 000 K€ en numéraire. Cette transaction s'inscrit dans le cadre du regroupement des filiales de services spécialisés dans les systèmes et réseaux du groupe France Télécom autour du Groupe Silicomp.

Le 16 juin 2008, Dynetcom a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine chez Obiane. Entre ces deux périodes, un contrat de location gérance a été signé de façon à ce que l'exploitation commerciale de Dynetcom soit réalisée par Obiane. Les salariés ont été intégralement transférés chez Obiane le 1er janvier 2008.

La société Dynetcom est spécialisée dans le management, la sécurisation des réseaux, la convergence voix/données & ToIP. Cette société est présentée dans le segment d'activité Intégration et Réseaux.

La société Newpoint est spécialisée dans l'intégration de solutions technologiques et innovantes dans le domaine des centres d'appels. Cette société est présentée dans le segment d'activité Multimedia Customer Contact.

L'impact d'acquisition de **Dynetcom** sur les actifs et passifs du Groupe, à la date de l'acquisition, se détaille comme suit (hors titres de participation Newpoint):

Dynetcom				Valeurs comptables pré- acquisition (IFRS)	Ajustement de Juste Valeur	Valeur comptabilisée s à la date d'acquisition
<i>En K€</i>	Note	Page				
Immobilisations corporelles				380		380
Immobilisations incorporelles	10	92		23	785	808
Immobilisations financières				165		165
Stocks	11	93		2 414		2 414
Créances clients	12	94		35 272		35 272
Impôts différé actif	9	91		114		114
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	95		1 791		1 791
Compte courant France Télécom				(11 286)		(11 286)
Provisions	16	95		(298)		(298)
Passifs d'impôt différé	9	91		-	(261)	(261)
Dettes fournisseurs / autres créditeurs				(25 837)		(25 837)
Actifs et passifs nets identifiables				2 738	524	3 262
Goodwill résultant de l'acquisition	10	92				19 993
Contrepartie réglée en numéraire						23 255
Trésorerie acquise						(1 791)
Sortie nette de trésorerie						21 464

L'impact de l'acquisition de **Newpoint** sur les actifs et passifs du Groupe, à la date de l'acquisition, se détaille comme suit:

Newpoint						
En K€	Note	Page	Valeurs comptables pré- acquisition (IFRS)	Ajustement de Juste Valeur	Valeur comptabilisée s à la date d'acquisition	
Immobilisations corporelles			89		89	
Immobilisations incorporelles	10	92	39	1 101	1 140	
Immobilisations financières			25		25	
Stocks	11	93	736		736	
Créances clients	12	94	7 367		7 367	
Impôts différé actif	9	91	36		36	
Trésorerie et équivalents de trésorerie			52		52	
Compte courant France Télécom			(1 028)		(1 028)	
Provisions	16	95	(91)		(91)	
Passifs d'impôt différé	9	91	-	(367)	(367)	
Dettes fournisseurs / autres créditeurs			(4 408)		(4 408)	
Actifs et passifs nets identifiables			2 817	734	3 551	
Goodwill résultant de l'acquisition	10	92			8 194	
Contrepartie réglée en numéraire					11 745	
Trésorerie acquise					(52)	
Sortie nette de trésorerie					11 693	

Les valeurs comptables pré-acquisition ont été déterminées sur la base des IFRS applicables avant la date d'acquisition. Les montants des actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés à la date d'acquisition correspondent à l'estimation de leur juste valeur (voir note C page 76– Détermination de la juste valeur).

Le goodwill comptabilisé à la date d'acquisition porte essentiellement sur le savoir faire et la compétence technique des employés de l'entreprise acquise et sur les synergies attendues de l'intégration de la filiale au sein du Groupe (voir note F.1. page 78 - Goodwill).

25. Evénements post-clôture

Renvois au rapport de gestion chapitre 1 paragraphe 8

Achat du fonds de commerce de Data et Mobiles International.

En date d'effet du 1er janvier 2009 Groupe Silicomp à acquis le fonds de commerce de Data & Mobiles via sa filiale à 100% Data & Mobiles International.

L'entrée dans le périmètre de consolidation de cette dernière sera effective sur l'exercice 2009

26. Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux

	KPMG				Experts & Consultants Associés				Deloitte & Associés			
	Montant en K€		Répartition en %		Montant en K€		Répartition en %		Montant en K€		Répartition en %	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés	130	140	100	100	40	-	100	-	110	40	100	100
Missions accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total audit	130	140	100	100	40	-	100	-	110	40	100	100
Juridique, fiscal, social												
Technologies de l'information												
Audit interne												
Autres												
Sous-total non audit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	130	140	100	100	40	-	100	-	110	40	100	100

COMPTES SOCIAUX DE GROUPE SILICOMP

I. États financiers au 31 décembre 2008

1. Bilan

<i>Bilan (en K€)</i>	Note	31-Dec-07	31-Dec-08
ACTIF			
Actif Immobilisé	5.A.	12 381	43 974
Immobilisations incorporelles		222	167
Immobilisations corporelles		519	526
Immobilisations financières		11 639	43 281
Actif circulant		21 095	18 557
Clients et comptes rattachés	5.B.	2 930	3 761
Autres créances	5.C.	15 193	14 550
Valeurs mobilières de placement		-	-
Disponibilités		2 853	108
Charges constatées d'avance		119	139
Charges à répartir		-	-
Ecarts de conversion actif	5.F.	34	46
Total actif		33 510	62 577
PASSIF			
Capitaux propres	5.G.H.	22 928	26 128
Capital		785	821
Primes d'émission, de fusion, d'apport		18 750	20 125
Réserve légale		73	82
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		3 151	3 259
Résultat de l'exercice		169	1 842
Provisions pour risques et charges	5.I.	164	109
Dettes		10 416	36 318
Emprunts, dettes auprès ets de crédit	5.J.	2 798	30 143
Emprunts et dettes financières divers	5.J.	124	29
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 756	3 501
Dettes fiscales et sociales		3 393	1 812
Dettes sur immo. et comptes rattachés		-	-
Autres dettes		1 345	832
Produits constatés d'avance		-	-
Ecarts de conversion passif		2	22
Total passif		33 510	62 577

Les notes annexes présentées aux pages 107 à 116 font partie intégrante des comptes annuels.

2. Compte de résultat

<i>Compte de résultat (en K€)</i>		2007	2008
Chiffre d'affaires	6.B.	9 112	9 554
Reprises sur prov. et amort., transferts de charges		240	93
Autres produits		7	0
Charges d'exploitation		10 084	10 689
Achats de marchandises		(2)	3
Autres achats et charges externes	6.C.	6 345	6 326
Impôts, taxes et versements assimilés		341	363
Salaires et traitements		2 051	2 099
Charges sociales		878	1 189
Dotations aux amortissements sur immobilisations		416	427
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			270
Dotations aux provisions		50	11
Autres charges		5	1
Résultat d'exploitation		(726)	(1 042)
Perte supportée ou bénéfice transféré		63	95
Résultat financier		2 477	2 830
Résultat courant		1 814	1 883
Résultat exceptionnel	6.D.	(1 040)	(2)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		31	39
Impôts sur les bénéfices	6.F.	574	1
Résultat de l'exercice		169	1 842

Les notes annexes présentées aux pages 107 à 116 font partie intégrante des comptes annuels.

3. Tableau de flux de trésorerie

<i>Tableau de flux de trésorerie (en K€)</i>		2007	2008
Résultat net		169	1 842
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
Amortissements et provisions		(852)	(1 004)
Mali de fusion		-	-
Plus ou moins values de cessions		(1 136)	2
Marge brute d'autofinancement		(1 819)	840
Variation du besoin en fonds de roulement		(9 073)	(2 066)
Flux de trésorerie généré par l'activité		(10 892)	(1 226)
Acquisition d'immobilisations		(658)	(30 711)
Produit de cessions d'immobilisations		15	13
Variation des dettes sur immobilisations et acquisition de titres		(506)	-
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(1 149)	(30 698)
Distribution de dividende		-	-
Augmentation de capital en numéraire		3 507	1 410
Nouveaux emprunts		-	30 026
Remboursement d'emprunts		(1 758)	(201)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		1 749	31 235
Trésorerie nette ouverture		11 007	715
Trésorerie nette clôture		715	26
Variations		(10 292)	(689)

Les notes annexes présentées aux pages 107 à 116 font partie intégrante des comptes annuels.

II. Annexe aux états financiers au 31 décembre 2008

1. Principes et méthodes comptables

A. Règles et principes appliqués

A l'exception du changement de méthode décrit dans la note 2 ci-après, les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2008 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que des règlements CRC 2000-06 et 2004-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

L'exercice comptable clos le 31 décembre a une durée de 12 mois.

Les chiffres sont exprimés en milliers d'€.

B. Société mère consolidante

La Société établit des comptes consolidés. Groupe SILICOMP S.A. est la société mère du Groupe.

Depuis le 4 janvier 2007, Groupe Silicomp est une filiale de France Télécom. France Télécom consolide Groupe Silicomp et ses filiales par intégration globale.

C. Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de un à cinq ans.

D. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations.

- matériel industriel 3 à 8 ans
- agencements, installations 5 à 15 ans
- mobilier, matériel de bureau 2 à 10 ans

E. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque, à la clôture de l'exercice, leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour la société. Cette valeur d'utilité est appréciée par référence aux capitaux propres, aux résultats de la filiale et à ses perspectives de rentabilité à court et moyen terme. Lorsque les résultats économiques sont déficitaires et significatifs au regard du volume d'activité de la société concernée, la valeur d'utilité est appréciée par référence aux capitaux propres retenus en consolidation et à la valeur nette comptable des écarts d'acquisition.

F. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il apparaît que leur recouvrement est incertain. Cette provision, déterminée cas par cas, est égale à la différence entre la valeur nominale hors taxe et la valeur de recouvrement estimée. Au 31/12/2008, les créances commerciales sur des filiales inscrites à l'actif du bilan et les avances en compte courant qui présentaient un risque de non-recouvrement sont dépréciées à hauteur de 320 € soit 276 k€ pour Silicomp Canada et 44 k€ pour Silicomp Software Validation.

G. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode FIFO. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur du marché à la clôture de l'exercice est inférieure au prix de revient.

H. Provisions pour risques et charges

Elles sont estimées conformément aux dispositions du règlement CRC 2000-06 sur les passifs en fonction des données connues de la société à la date d'arrêté des comptes.

I. Impôts sur les résultats

Depuis le 1er janvier 2008, la Société est intégrée fiscalement dans le Groupe France Télécom, dont France Télécom S.A. est la société mère. Les sociétés intégrées déterminent leur charge d'impôt selon les règles de droit commun. Elle est calculée sur leurs résultats propres en tenant compte des déficits nés avant et depuis leur entrée dans le Groupe fiscal de France Télécom.

La société mère, France Télécom, bénéficie de l'économie d'impôt résultant de l'utilisation des éventuels déficits de ses filiales jusqu'à leur retour à bénéfice.

A la clôture d'un exercice déficitaire, les filiales du groupe fiscal ne sont titulaires d'aucune créance sur la société tête de groupe à raison de cette situation. Les sociétés ne rentrent pas dans le champ de l'avis du CU-CNC n°2005-G du 12/10/05 (cas où aucun reversement effectif à la filiale bénéficiaire en cas de retour à bénéfice). Le reversement potentiel à l'état n'est donc pas provisionné dans les comptes de la société tête de groupe. Ce montant est nul au 31 décembre 2008.

J. Opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice

Les opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées suivant la méthode de l'avancement.

2. Comparabilité des comptes annuels

Les principes et méthodes d'évaluation comptables retenus pour l'élaboration des comptes annuels 2008 sont identiques à ceux de l'exercice 2007, excepté pour la provision pour indemnités de fin de carrière.

Changement de méthode comptable

A partir du 1er janvier 2008, Groupe Silicomp S.A. a choisi de constituer une provision pour charge destinée à couvrir l'intégralité de ses indemnités de fin carrière. Ce changement de méthode vise à adopter la méthode de comptabilisation préférentielle (PCG, art 335-1) et a donc été comptabilisé pour le montant de l'engagement au 01 janvier 2008 (soit €52.000) en contrepartie des capitaux propres d'ouverture. Cette provision étant non-déductible fiscalement, aucun impôt n'a été comptabilisé au titre de ce changement de méthode.

3. Autres éléments d'informations

Faits majeurs de l'exercice

Prise de participation complémentaire dans la société Obiane

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société Obiane, en date du 12 novembre 2008, cette dernière a procédé à une augmentation de capital de 30.000.001 € par l'émission de 1.968.504 actions nouvelles de 15,24 € de nominal chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la société Groupe Silicomp. A l'issue de cette opération, Groupe Silicomp détient 98,63 % du capital social d'OBIANE ; la société SILICOMP AQL, qui détenait 91,86 % du capital d'OBIANE, ne détient plus que 1,36 % à la suite de l'augmentation de capital décrite.

4. Événements postérieurs à la clôture

Le 13 janvier 2009, France Télécom a annoncé le rachat des activités de Data & Mobiles, société non cotée spécialisée dans le développement et l'exploitation de solutions de gestion de flottes de véhicules et de télématique.

Les activités de Data & Mobiles et tous ses collaborateurs rejoignent Data & Mobiles International, filiale à 100% de groupe Silicomp, ce qui permettra de renforcer le développement d'applications industrielles embarquées.

Cette acquisition permettra à Groupe Silicomp de s'appuyer sur le réseau de ventes indirectes de Data & Mobiles en France et à l'international afin d'accroître sa couverture commerciale sur le marché du Machine to Machine.

5. Informations relatives au bilan

A. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Les principales augmentations d'immobilisations corporelles et incorporelles intervenues au cours de l'exercice concernent :

- des licences de logiciels ;
- des agencements et installation des locaux ;
- du matériel informatique.

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	31-déc-08
Immobilisations incorporelles	1 560	86		1 646
Immobilisations corporelles	2 133	297	(69)	2 361
Participations	15 006	30 313	(8)	45 311
Autres titres immobilisés				-
Prêts et autres immobilisations financières	196	17	(4)	209
Total immobilisations financières	15 202	30 331	(13)	45 520

Amortissements et provisions	Ouverture	Dotations	Reprises	31-déc-08
Immobilisations incorporelles	(1 338)	(141)		(1 479)
Immobilisations corporelles	(1 614)	(286)	64	(1 835)
Participations	(3 563)		1 324	(2 239)
Autres titres immobilisés				-
Prêts et autres immobilisations financières				-
Total immobilisations financières	(3 563)	-	1 324	(2 239)

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	31-déc-08
Immobilisations incorporelles	222	(55)	-	167
Immobilisations corporelles	519	11	(5)	525
Participations	11 443	30 313	1 316	43 072
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	196	17	(4)	209
Total immobilisations financières	11 639	30 331	1 311	43 281
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 381	30 286	1 307	43 973

L'augmentation des participations brutes résulte

- de la souscription de 1.968.504 actions nouvelles émises par sa filiale Obiane de 15,24 € de nominal chacune, soit 30 000 k€. Cette acquisition est financée par un emprunt auprès du groupe France Télécom du même montant.
- du solde de complément de prix versés aux anciens minoritaires de la société Silicomp Asia à hauteur de 281 k€,
- de l'achat de la société Data & Mobiles International en décembre 2008 pour 32 k€ (aucune activité sur 2008).

Au cours de l'exercice, la société a constaté une reprise de provision pour dépréciation des titres Silicomp Management (1.083 k€), des titres Silicomp Asia (237 k€), des créances sur titres Silicomp Canada (4 k€).

Au 31 décembre 2008, les titres de participations sont dépréciés pour 2.198K€, soit respectivement 1.939 k€ pour Silicomp Management, 209K€ pour Silicomp Canada (100%), et 50K€ (100%) pour SSV. Les créances sur titres Silicomp Canada sont dépréciées à 100% soit 41 k€.

B. Entreprises liées

Dividendes reçus des filiales (en K€)	2007	2008
Obiane (ex Silicomp Réseaux)	24	
Silicomp-AQL	996	996
Silicomp Management	100	
Telecom Systems	524	155
TOTAL	1 645	1 151

COMPTES DE BILAN	Actif			Passif		
	Dans le périmètre du Groupe Silicomp	Avec le reste du groupe France Télécom	Total	Dans le périmètre du Groupe Silicomp	Avec le reste du groupe France Télécom	Total
Titres de participation	45 268		45 268			-
Provisions pour dépréciation des titres	(2 197)		(2 197)			-
Créances rattachées à des participations	41		41			-
Provisions pour dépréciation des créances rattachées	(41)		(41)			-
Créances clients	3 891	2	3 893			-
Provision pour dépréciation des comptes clients	(132)		(132)			-
Emprunt France Télécom		-	-		30 000	30 000
Emprunt _intérêts courus_France Télécom					62	62
Dettes fournisseurs				133	2 476	2 609
Comptes courants des filiales	2 708		2 708			-
Compte courant France Télécom SA		9 149	9 149			-
Provisions pour dépréciation des comptes courants	(188)		(188)			-
Provisions pour risques	-		-			-
TOTAL	49 350	9 151	58 501	133	32 538	32 671

COMPTES DE RESULTAT	Charges			Produits		
	Dans le périmètre du Groupe Silicomp	Avec le reste du groupe France Télécom	Total	Dans le périmètre du Groupe Silicomp	Avec le reste du groupe France Télécom	Total
Exploitation	681	88	769	9 529		9 529
Corporate fees France Télécom		1 759	1 759			-
Quote-part sur opérations en commun	-		-	95		95
Intérêts sur comptes courants des filiales	52		52	106		106
Intérêts sur comptes courants France Télécom S.A.					339	339
Intérêts sur Emprunt France Télécom S.A.		62	62			-
Perte sur créance irrécouvrable	-		-			-
Mouvements de provisions sur créances	270		270	42		42
Mouvements de provisions sur titres	-		-	1 324		1 324
Mouvements de provisions risques	-		-	80		80
Dividendes				1 151		1 151
Exceptionnel						-
Impôt (intégration fiscale)						-
TOTAL	1 002	1 909	2 911	12 328	339	12 667

C. Autres créances

Les autres créances brutes sont d'un montant de 14.739 K€ et sont toutes à échéance à un an au plus.

Elles comprennent notamment les créances suivantes

- Créance d'impôt sur les sociétés : 2 239 k€, il s'agit des acomptes d'impôt sur les sociétés versés au cours de l'exercice 2008 au trésor public au titre de l'ancien périmètre d'intégration fiscal dont Groupe Silicomp était la société tête de groupe I. Cette créance sera remboursée par le trésor public au cours du 2ème trimestre 2009. L'intégralité des impôts sociétés 2008 dûs par chacune des filiales a été payée directement à France Télécom SA au cours du 1er trimestre 2009.
- Créances de TVA : 528 k€
- Créances sociales : 19 k€
- Fournisseurs débiteurs : 96 k€
- Compte courant France Télécom débiteur : 9149 k€
- Comptes courants des filiales débiteurs : 2 708 k€

Les dépréciations concernent les comptes courants de certaines filiales (cf. point ci-après)

D. Comptes courants des filiales

Les soldes débiteurs des comptes courants des filiales se présentent ainsi :

Comptes courants des filiales (actif - en K€)	Brut	Provision	Net
SCI Groupe Silicomp	433		433
Silicomp Asia	160		160
Silicomp Canada	483	(154)	329
Silicomp Belgium	1 543		1 543
Silicomp Software Validation	89	(34)	55
TOTAL	2 708	(188)	2 520

E. Valeurs mobilières de placement

Néant au 31 décembre 2008.

F. Comptes de régularisation actif

Les charges constatées d'avance concernent principalement des charges externes.

Les écarts de conversion actif ont donné lieu à la constitution d'une provision pour perte de change d'égal montant (46K€).

G. Mouvements ayant affecté les capitaux propres

Tableau de mouvement des capitaux propres (en K€)	Capital	Réserves liées au capital	Réserve légale	Autres réserves et résultat	Total
Capitaux propres ouverture 1er janvier 2008	785	18 750	73	3 320	22 928
Changement de méthodes comptables (provision de retraite)				(52)	(52)
Opérations sur capital	36	1 375			1 410
Affectation du résultat			9	(9)	-
Résultat net de l'exercice				1 842	1 842
Capitaux propres clôture 31 décembre 2008	821	20 125	82	5 101	26 128

H. Capital social et prime d'émission

Le capital social s'établit à 820.624,05 € au 31 décembre 2008. Il est composé de 5.470.827 actions de 0,15 € de nominal. Au cours de l'exercice le capital a été augmenté de 35.274,15 € suite à l'émission de 235.161 actions de 0,15 € de nominal.

Des frais relatifs à ces émissions ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 1.428 €.

Evolutions du capital et de la prime d'émission	Nombre d'actions	Capital (€)	Prime d'émission (€)
au 1er janvier 2007	4 639 772	695 965,80	14 254 413,78
Levées d'options de souscriptions d'actions	229 945	34 491,75	1 288 241,63
Exercices de bons de souscriptions d'actions	367 668	55 150,20	2 150 857,80
Imputations de frais sur BSA	-	-	(20 848,48)
Annulation d'actions auto-détenues	(1 719)	(257,85)	
au 31 décembre 2007	5 235 666	785 349,90	17 672 664,73
Levées d'options de souscriptions d'actions	228 040	34 206,00	1 334 067,92
Exercices de bons de souscriptions d'actions	7 121	1 068,15	41 657,85
Imputations de frais sur BSA			(1 428,00)
au 31 décembre 2008	5 470 827	820 624,05	19 046 962,50

I. Provisions

Provisions pour risques & charges (en K€)	Ouverture	Changement de méthode	Dotations	Reprises (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	31-Dec-08
Provision pour risque de change	34		46	(34)		46
Provision pour risque prud'homal	50			(49)	(1)	0
Provision pour pertes filiales	80			(80)		0
Provisions pour risques	164	0	46	(163)	(1)	46
Provision pour pension de retraite	0	52	11			63
Provisions pour charges	0	52	11	0	0	63
Total provisions pour risques et charges	164	52	57	(163)	(1)	109
Exploitation			11	(49)	(1)	
Financier		-	46	(114)	-	
Exceptionnel						

Provision pour risque prud'homal : la provision pour risque constituée à la fin de l'exercice 2007 à fait l'objet du versement d'une transaction de 49 k€ durant l'exercice 2008.

Provision pour pertes filiales : La reprise de provision de 80 k€ concerne la filiale Silicomp Software Validation.

Provision pour pension de retraite / indemnités de fin de carrière.

Cette indemnité de fin de carrière est calculée selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées avec prorata sur le service. La totalité des écarts actuariels est constatée au compte de résultat l'année où les écarts actuariels sont générés. Cette provision est retraitée dans le résultat fiscal.

Hypothèses retenues au 31/12/2008

- Taux de turnover : 22% à 20ans, 20% à 30 ans, 11% à 40 ans, 10% à 50 ans et 0% au-delà
 - Taux d'augmentation des salaires : 2%
 - Taux d'actualisation : 5.25%
 - Taux de charges sociales : 45%
 - Table de mortalité utilisée : Insee 03-05
 - Age de la retraite : Loi Fillon
 - Modalité de départ à la retraite : Départ volontaire
 - Age de début d'activité : 22 ans pour les non cadres et 24 ans pour les cadres
 - Rendement attendu des actifs financiers : NA
- Méthode de calcul : Méthode des unités de crédit projetées avec prorata sur le service

J. Etat des échéances des emprunts et dettes financières

Échéance des dettes financières (en K€)	31-déc.-07	31-déc.-08	à moins d'un an	de un à cinq ans	au-delà
Emprunts auprès des établissements de crédit	118	30 143	30 143		
Concours bancaires	2 138	-			
Billets de trésorerie	518	-			
Autres dettes financières diverses	147	29	0	29	
TOTAL	2 922	30 172	30 143	29	0

L'emprunt de 30 000 k€ contracté auprès de France Télécom le 18 décembre 2008 dans le cadre de la souscription à l'augmentation du capital social de sa filiale Obiane, est à échéance du 18 décembre 2009. Il est rémunéré au taux Euribor 3 mois, plus une marge de 250 points de base.

K. Charges à payer et produits à recevoir

(en K€)	Charges à payer	Produits à recevoir
Emprunts et dettes financières	1	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	581	
Autres dettes		
Dettes fiscales et sociales	1 141	
Autres créances		265
Clients et comptes rattachés		1 704
Intérêts courus		25
TOTAL	1 723	1 994

L. Engagements hors bilan

- Droit individuel à la formation :
 - le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés représente 34 heures pour l'exercice 2008,
 - le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande représente 2.780 heures au 31 décembre 2008.

- Autres engagements donnés :

Engagements hors bilan par échéance (K€)	31-Dec-07	31-Dec-08	moins d'un an	un à cinq ans	plus de cinq ans
Garanties de bonnes fin sur contrats	-	-	-	-	
Cautions bancaires sur lignes de crédit court terme	2 517	1 323	1 323		
Cautions solidaires SCI Groupe Silicomp	622	372	261	111	
Caution solidaire en garantie d'emprunts	124	-	-		
Nantissement de titres en garantie d'emprunts	13	-	-		
Nantissement de VMP en garantie de découverts ou emprunt	-	-	-		
Gage de créance de carry-back	518	-	-		
Complément de prix sur acquisitions	281	-	-		
Retour à bénéfice des filiales intégrées fiscalement	-	-	-		
TOTAL	4 075	1 695	1 584	111	-

M. Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant.

N. Dettes et créances représentées par des effets de commerce

Néant.

6. Informations relatives au compte de résultat

A. Effectif moyen

	2007	2008
ingénieurs, cadres et assimilés	21	20
Techniciens et employés	18	20
TOTAL	39	40

B. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué en totalité de prestations de services, pour 9 539 k€ en France et 15 K€ à l'export.

C. Ventilation des autres achats et charges externes

Achats et charges externes (en K€)	2007	2008
Loyers, entretien & assurances	1 961	1 921
Autres charges externes	1 117	1 377
Honoraires	2 145	2 543
Etudes et prestations	989	343
Frais de déplacement	134	142
TOTAL	6 346	6 326

La ligne « honoraires » intègre en 2008 un montant de 1 759 K€ facturé par France Télécom au titre de prestations d'assistance, de gestion et de direction.

D. Détail du résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel (en K€)	2007	2008
Mali sur actions propres	(19)	
Moins-value sur cession Silicomp America	(1 152)	
Autres charges exceptionnelles		(5)
Charges exceptionnelles	(1 170)	(5)
Boni sur actions propres	114	
Autres produits exceptionnelles	15	3
Produits exceptionnels	130	3
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 041)	(2)

E. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les montants ci-dessous s'entendent comme si la Société était imposée séparément, c'est-à-dire en l'absence d'intégration fiscale.

<i>Impôts différés par catégorie (en K€)</i>	Ouverture	Variations de l'exercice	31-Dec-08
Charges non déductibles temporairement	104	(31)	73
Produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés	79	13	92
TOTAL	183	(18)	165
Impôt correspondant au taux de 33,33%	61		55
Allègement de la dette future d'impôt		(6)	
Déficits ordinaires	4 246	357	4 603
Moins values à long terme	10 813	0	10 813
Total à imputer	15 060	357	15 417

F. Impôt sociétés

Depuis le 1er janvier 2008, Groupe Silicomp ainsi que ses filiales françaises est dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe France Télécom.

Compte tenu du déficit fiscal enregistré sur l'exercice, ainsi que des reports fiscaux déficitaires, la charge d'impôt comptabilisée sur l'exercice est nulle.

G. . Rémunération des mandataires sociaux

Le montant des rémunérations allouées au cours de l'exercice aux membres du conseil d'administration est nul au titre de leur mandat social est s'élève à 299 484 € au titre de leur contrat de travail.

III. Inventaire des titres de participation

En K€	Capital	Capitaux propres autre que le capital	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés		Cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice écoulé
				brute	nette	brute	nette			
SILICOMP AQL 195 rue Lavoisier 38330 MONTBONNOT	300	8 977	99,60%	3 485	3 485	-	-	-	91 706	4 389
SILICOMP MANAGEMENT 24 rue Emile Baudot 91120 PALAISEAU	300	1 712	99,98%	5 454	3 515	-	-	-	16 840	1 020
OBIANE (ex-SILICOMP RESEAUX (1)) 195 rue Lavoisier 38330 MONTBONNOT	30 453	3 084	98,63%	30 785	30 785	-	-	139	118 358	-2 094
Data & Mobiles International (non consolidée en 2008) 195 rue Lavoisier 38330 MONTBONNOT	37	-	-	37	37	-	-	-	-	-
SCI GROUPE SILICOMP 195 rue Lavoisier 38330 MONTBONNOT	2	109	99,17%	2	2	433	433	372	406	109
SILICOMP ASIA 31, BP #04-02 SINGAPOUR 609921	187	-674	100,00%	1 391	1 391	160	160	749	3 613	-481
TELECOM SYSTEM En Budon E7 CH-1 052 LE MONT S/LAUSANNE	337	1 848	100,00%	3 788	3 788	0	0	-	9 477	507
SILICOMP CANADA 75, rue Queen, Bureau 2800 – Montréal H3C 2N6 – QUEBEC	176	-480	100,00%	209	-	483	329	435	2 630	37
SILICOMP BELGIUM Bisschoppenhoofdcaan 380 – 2100 DEURNE BELGIQUE	62	684	100,00%	61	61	1 542	1 542	-	3 914	129
SILICOMP SOFTWARE VALIDATION 195 rue Lavoisier 38330 MONTBONNOT	100	-199	100,00%	50	-	89	55	-	-	-11
NEWPOINT (France)	200	4 936	-	-	-	-	-	-	14 384	1 273
Silicomp Benelux (2)	80	1 034	-	-	-	-	-	-	4 459	52
SILICOMP MALAYSIA (3)	41	-9	-	-	-	-	-	-	-	-
SILICOMP CHINA (3)	1	72	-	-	-	-	-	-	73	24
SILICOMP INDIA (3)	15	302	-	9	9	-	-	-	529	100
FEIMA TAIWAN (3)	21	1 018	-	-	-	-	-	-	1 680	395
SILICOMP TAIWAN (3)	108	32	-	-	-	-	-	-	977	66

IV. Tableau des cinq derniers exercices

Tableau de résultats et autres informations au cours des cinq derniers exercices (en € sauf précision contraire)		2004	2005	2006	2007	2008
I. Capital en fin d'exercice						
Capital social		670 149	678 870	695 966	785 350	820 624
Nombre d'actions ordinaires existantes (1)		4 467 660	4 525 797	4 639 772	5 235 666	5 470 827
Nombre d'actions de préférence existantes		-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer		1 089 591	1 059 193	841 489	233 315	2 388
		(2)	(2)/(3)	(4)	(5)	-
- Par conversion d'obligations		-	-	-	-	-
- Par exercice de droits de souscription		1 089 591	1 059 193	841 489	233 315	2 388
II. Opérations et résultats de l'exercice						
Chiffre d'affaires hors taxes		8 492 104	8 624 845	8 474 344	9 111 781	9 554 246
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		-4 778 499	-1 356 348	1 032 917	-78 261	1 105 188
Impôts sur les bénéfices		-424 380	-636 374	32 318	573 647	714
Participation des salariés due au titre de l'exercice		-	-	2 579	30 877	38 587
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		-1 133 321	1 126 295	2 031 994	169 016	1 842 001
Résultat distribué		-	-	-	-	-
III. Résultats par actions						
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions		(0,97)	(0,16)	0,22	(0,12)	0,20
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		(0,25)	0,25	0,44	0,03	0,34
Dividende distribué à chaque action		-	-	-	-	-
IV. Personnel						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		50	49	51	39	40
Montant de la masse salariale de l'exercice		2 104 744	1 918 826	2 111 101	2 051 052	2 099 060
Montant versé au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)		970 916	911 770	1 018 423	878 147	1 189 264

(1) jusqu'en 2006, dont 30 000 actions au titre des articles L443-5 du Code du Travail et L.225-

(2) En ce non compris les 105.863 options de souscription d'actions attribuées à des salariés

(3) Dont 635.548 options de souscription d'actions et 423.645 BSA décembre 2007

(4) Dont 463.456 options de souscription d'actions (en ce non compris 209.758 options attribuées à des salariés ayant quitté la société depuis plus de trois mois) et 378.033 BSA décembre 2007

(5) Dont 230.000 options de souscription d'actions exercées en janvier 2008

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS

I. De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire annuelle :

PREMIÈRE RÉOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 1 842 001,09 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale donne en conséquence aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 5 994 247 euros.

TROISIÈME RÉOLUTION : CONVENTIONS DES ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice net de 1 842 001,09 € en totalité en report à nouveau.

L'Assemblée générale reconnaît, en outre, qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, aucun dividende n'a été distribué.

CINQUIÈME RÉOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR LAURENT BARBÉ

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Laurent BARBE pour une durée de trois années, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2012 et devant statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

SIXIÈME RÉOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR HERVÉ KAUFFMANN

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Hervé KAUFFMANN pour une durée de trois années, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2012 et devant statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

SEPTIÈME RÉOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR LAURENT KOCHER

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Laurent KOCHER pour une durée de trois années, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2012 et devant statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

HUITIÈME RÉOLUTION : NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

En remplacement de la société KPMG SA, Commissaire aux comptes titulaire dont le mandat prend fin à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de nommer en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire :

- la société ERNST & YOUNG et Autres, 41 rue Ybry, 92200 Neuilly-sur-Seine, 438 476 913 RCS Nanterre,

pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

NEUVIÈME RÉOLUTION : NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

En remplacement de Monsieur Pierre BOGEY, Commissaire aux comptes suppléant dont le mandat prend fin à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de nommer en qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant :

- la société AUDITEX, Tour Ernst and Young, Faubourg de l'Arche, 92037 Paris La Défense cedex, 377 652 938 RCS Nanterre,

pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

DIXIÈME RÉOLUTION : FORMALITÉS

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

II. De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire :

ONZIÈME RÉOLUTION : DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL RÉSERVÉES AUX ACTIONNAIRES ET/OU PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES OU PRIMES

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions du Code de commerce, et notamment de son article L. 225-129-2 :

1) Délègue au Conseil d'administration sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :

a/ par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

b/ et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

2) Fixe à vingt six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 400.000 €.

Le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

En outre, sur ce plafond s'imputera le montant nominal global des actions émises, directement ou non, en vertu de la résolution qui suit.

4) En cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1/a/ ci-dessus :

a/ décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra utiliser les facultés prévues par la loi et notamment offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,

c/ en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, décide que, le cas échéant, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par les dispositions légales,

5) Décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DOUZIÈME RÉOLUTION : DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce, et notamment son article L. 225-129-2 :

1) Délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2) Fixe à vingt six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.

3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de pouvoirs :

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 400.000 €.

En outre, sur ce plafond, s'imputera le montant nominal global des actions émises en vertu de la précédente résolution.

4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'administration la faculté de conférer aux actionnaires, un droit de priorité conformément à la loi.

5) Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

6) Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

7) Décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

8) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

TREIZIÈME RÉOLUTION : AUTORISATION D'AUGMENTER LE MONTANT DES ÉMISSIONS EN CAS DE DEMANDES EXCÉDENTAIRES

Pour chacune des émissions décidées en application des onzième et douzième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque le Conseil d'administration constate une demande excédentaire.

QUATORZIÈME RÉOLUTION : AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL DANS LA LIMITE DE 10 % EN VUE DE RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE DE TITRES

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

Autorise le Conseil d'administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

Fixe à vingt six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée,

Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée générale.

Délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et de procéder à la modification corrélative des statuts, et faire le nécessaire en pareille matière.

QUINZIÈME RÉOLUTION : AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PEE

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1) Autorise le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise,

2) Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation,

Fixe à vingt six (26) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation,

3) Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 20.000 euros,

4) Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne.

5) Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

SEIZIÈME RÉOLUTION : MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION SOCIALE

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide d'adopter la dénomination sociale « **NETWORK RELATED SERVICES** » en remplacement de « GROUPE SILICOMP ».

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION : MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DES STATUTS

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et en conséquence de la résolution qui précède, décide la modification de l'article 2 des statuts qui se trouve ainsi rédigé :

« ARTICLE 2 - DENOMINATION

*La société a pour dénomination sociale : « **NETWORK RELATED SERVICES** »
Dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents qui émanent de la société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots « Société Anonyme » ou des initiales « SA », de l'énonciation du montant du capital social, du siège du Tribunal de Commerce au Greffe duquel elle est immatriculée et de son numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. »*

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION : FORMALITÉS

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Groupe Silicomp S.A.

Siège social : 195, rue Lavoisier - 38330 Montbonnot Saint Martin

Capital social : €.820.624,06

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Silicomp S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

3. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme amortissables, selon les modalités décrites dans la note II.1.K aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note II.10 donne une information appropriée ;

- La société constate les résultats sur les contrats au forfait selon les modalités décrites dans la note II.1.R de l'annexe aux états financiers. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.
Les commissaires aux comptes

Lyon, le 28 avril 2009

La Tronche, le 28 avril 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Alain Feuillet
Associé

Dominique Natale
Associé

Groupe Silicomp S.A.

Siège social : 195, rue Lavoisier - 38330 Montbonnot Saint Martin
Capital social : € 820.624,06

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Silicomp S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans la note II.2 de l'annexe relatif à la comptabilisation des engagements pour pension et retraite.

3. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2008. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions

spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Les titres de participation sont évalués en retenant les méthodes décrites dans la note II.1.E de l'annexe intitulée « Immobilisations financières ». Nous avons examiné, sur la base des informations disponibles, les éléments de calcul ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité retenues pour les principales lignes de titres de participation et avons apprécié leur cohérence avec les valeurs retenues pour l'établissement des comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 28 avril 2009

La Tronche, le 28 avril 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Alain Feuillet
Associé

Dominique Natale
Associé

Groupe Silicomp S.A.

Siège social : 195, rue Lavoisier - 38330 Montbonnot Saint Martin
Capital social : €820.624,06

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Prêt de France Télécom S.A.

- Personne concernée :
 - France Télécom S.A.
- Nature, objet et modalités :

Le conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un contrat en date du 17 décembre 2008 par lequel, Groupe Silicomp S.A. a contracté auprès de France Télécom S.A. un prêt d'un montant de €30.000.000, avec un taux d'intérêt EURIBOR 3 mois plus une marge de 250 points de base et venant à échéance le 18 décembre 2009.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention d'intégration fiscale

- Nature et objet :

Votre société a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues à plus de 95 % : Silicomp AQL S.A.S., Silicomp Management S.A. et Obiane S.A.

- Modalités :

Cette convention d'intégration fiscale a été établie de manière à ce que les filiales se trouvent dans une situation comparable à celle qui aurait été la leur si elles étaient imposées séparément. Il est néanmoins stipulé qu'à la clôture d'un exercice déficitaire, la filiale concernée ne sera titulaire de cette situation d'aucune créance sur la société tête de groupe.

Cette convention n'est plus en vigueur en raison de la signature d'une convention d'intégration fiscale avec France Télécom S.A. en date du 29 janvier 2008.

Contrat de sous-location du premier bâtiment et de son extension (deuxième bâtiment) avec la SCI Groupe Silicomp

- Nature et objet du contrat de sous-location du premier bâtiment :

Le conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un contrat de sous-location avec la SCI Groupe Silicomp pour une durée allant du 1^{er} janvier 1999 au 29 décembre 2010. Ce contrat concerne l'occupation par votre société d'un bâtiment sis à Montbonnot Saint Martin au 195 rue Lavoisier.

Ce bâtiment fait l'objet d'un contrat de crédit-bail immobilier signé par la SCI Groupe Silicomp, locataire.

- Nature et objet du contrat de sous-location de l'extension (deuxième bâtiment) :

Le conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un contrat de sous-location avec la SCI Groupe Silicomp pour une durée allant du 1^{er} février 2000 au 1^{er} mai 2011.

Ce contrat concerne l'occupation par votre société d'un bâtiment sis à Montbonnot Saint Martin au 195 rue Lavoisier.

Ce bâtiment fait l'objet d'un contrat de crédit-bail immobilier signé par la SCI Groupe Silicomp, locataire.

- Modalités :

Les charges comptabilisées au titre de l'exercice 2008 sont :

- | | |
|-------------------------------------------------|-----------|
| • Loyer 1 ^{er} bâtiment : | €.147.158 |
| • Loyer extension (2 ^{ème} bâtiment) | €.228.229 |
| • Taxe foncière globale pour les deux bâtiments | €.29.692 |
| • | |

Cautions de votre société données au Crédit Lyonnais en garantie des engagements de sociétés filiales

- Nature et objet :

Par une convention autorisée par le conseil d'administration du 5 février 2004, votre société s'est portée caution auprès du Crédit Lyonnais en faveur de ses sociétés filiales :

- Silicomp AQL S.A.S. €2.250.000
- Obiane S.A. €450.000
- Silicomp Management S.A. €100.000
- Modalités :

Ces cautions ont pris fin au 30 juin 2008.

Lyon, le 28 avril 2009

La Tronche, le 28 avril 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Alain Feuillet
Associé

Dominique Natale
Associé

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application
de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du
Conseil d'administration de la société Groupe Silicomp**

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Groupe Silicomp et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lyon et La Tronche, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

KMPG Audit
Département de KMPG SA

Deloitte & Associés

Alain FEUILLET

Dominique NATALE

Groupe Silicomp S.A.

Siège social : 195, rue Lavoisier - 38330 Montbonnot Saint Martin
Capital social : € 820.624,06

Rapport des commissaires aux comptes sur les opérations de capital prévues aux résolutions 11, 12 et 15 de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2009

Assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution des missions prévues par le Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

1. Emission d'actions ordinaires et diverses valeurs mobilières avec maintien et ou suppression du droit préférentiel de souscription (résolutions n° 11 et 12)

En exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L.225-135, L.225-136, L.225-138 et L.228-92,, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de différentes émissions d'actions ordinaires et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - augmentation de capital, en une ou plusieurs fois (11^{ème} résolution) :
 - par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, avec maintien du droit préférentiel de souscription,
 - et/ou incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes (11^{ème} résolution),
 - augmentation de capital en une ou plusieurs fois, en faisant appel publiquement à l'épargne sur le marché français ou international par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription (12^{ème} résolution), étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de Commerce.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 400 000 euros au titre des 11^{ème} et 12^{ème} résolutions.

Le nombre de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 11^{ème} et 12^{ème} résolutions pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la 13^{ème} résolution.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre de la 12^{ème} résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 11^{ème} résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 12^{ème} résolution.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre conseil d'administration en cas d'émissions d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

2. Emission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise dans le cadre des dispositions du Code de commerce et des articles L.3.332-18 et suivants du Code du travail (résolution n°12)

En exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, par l'émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de 20 000 euros.

Ces augmentations de capital sont soumises à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt six mois, votre compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions d'émission de ces opérations.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur certaines informations contenues dans ce rapport et sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seront décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les éventuelles augmentations de capital seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Lyon, le 28 avril 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Alain Feuillet
Associé

La Tronche, le 28 avril 2009

Deloitte & Associés

Dominique Natale
Associé

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Tous les documents mis à la disposition des actionnaires dans les conditions légales peuvent être consultés au siège de Groupe Silicomp, 195, rue Lavoisier – 38330 Montbonnot-Saint- Martin.

Les comptes consolidés de Groupe Silicomp relatifs aux trois derniers exercices sont disponibles sur le site Internet www.silicomp.com , rubrique Finances.

En application de l'Article 221-1-1 du Règlement général de l'AMF, Groupe Silicomp a établi un document mentionnant la liste de toutes les informations rendues publiques par Groupe Silicomp S.A. depuis le 1er janvier 2009 pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers. Ce document est annexé au présent document de référence.

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 222-7 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

Récapitulatif des informations rendues publiques par la société Groupe Silicomp du 1^{er} janvier 2008 au 22 avril 2009.

Date	Support	Objet
22 janv. 2008	AMF	Déclaration des dirigeants
23 janv. 2008	AMF	Déclaration des dirigeants
28 janv. 2008	Site www.silicomp.fr	Acquisition de Dynetcom
28 janv. 2008	AMF	Déclaration des dirigeants
31 janv. 2008	Site www.silicomp.fr	Chiffre d'affaires et résultats estimés 2007
31 janv. 2008	Site www.silicomp.fr	Déclaration mensuelle des droits de vote
01 fév. 2008	AMF	Déclaration des dirigeants
01 fév. 2008	La Tribune	Chiffre d'affaires et résultats estimés 2007
08 fév. 2008	BALO	Chiffre d'affaires annuel 2007
07 mai 2008	AMF	Document de référence 2007
07 mai 2008	Site www.silicomp.fr	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2008 Mise à disposition du document de référence 2007
14 mai 2008	BALO	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2008
14 mai 2008	BALO	Comptes sociaux et comptes consolidés au 31 décembre 2007
14 mai 2008	BALO	Avis de réunion valant avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2008
31 juillet 2008	Site www.silicomp.fr	Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre 2008
01 août 2008	BALO	Confirmation de l'approbation sans modifications par l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2008 des comptes sociaux, des comptes consolidés (au 31 décembre 2007) et du projet d'affectation du résultat
9 oct. 2008	Site www.silicomp.fr	Rapport financier semestriel au 30 juin 2008
13 nov. 2008	Site www.silicomp.fr	Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre 2008
27 nov. 2008	Site www.silicomp.fr	Prise en compte des recommandations AFEP-MEDEF
26 fév. 2009	Site www.silicomp.fr	Chiffre d'affaires annuel 2008

L'ensemble des communiqués et documents diffusés sur le site de l'AMF ont également été publiés sur le site internet de Groupe Silicomp (www.silicomp.fr).

INFORMATIONS REQUISES

I. Information requise par le règlement Européen n°809/2004

1. **Personnes responsables** p 2
2. **Contrôleurs légaux des comptes** p 2
3. **Informations financières sélectionnées**..... sans objet
4. **Facteurs de risques** p 39 à p 43
5. **Informations concernant l'émetteur**
 - Histoire et évolution de la Société..... p 6
 - Informations juridiques concernant la Société..... p 5
 - Investissements..... p 37
6. **Aperçu des activités**
 - Les principales activités..... p 7 à p 22
 - Les principaux marchés p 23 à p 27
 - Le marché des services informatiques et la concurrence..... p 23 à p 27
7. **Organigramme**
 - Description sommaire du groupe et place occupée par l'émetteur p 28
 - Listes des filiales importantes p 28
8. **Propriétés immobilières, usines et équipement** p 29
9. **Examen de la situation financière et résultat** p 72 à p 117
10. **Trésorerie et capitaux**
 - Informations sur les capitaux p 112
 - Flux de trésorerie..... p 74
 - Conditions d'emprunt, structure de financement de l'émetteur et restriction à l'utilisation des capitaux..... p 95, 99 et p 113

11. Recherche et développement, brevets et licences.....	p 37 et p 38
12. Informations sur les tendances	p 25 à p 27
13. Prévisions ou estimations du bénéfice.....	sans objet
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	p 33
15. Rémunération et avantages.....	p 49 et p 66
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction.....	p 63 à p 66
17. Salariés	
Effectifs.....	p 43
Stock-option.....	p 54
18. Principaux actionnaires.....	p 46
19. Opérations avec des apparentés.....	p 102 & p 126
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financières et les résultats de l'émetteur	
Informations financières historiques.....	p 4
Informations financières pro forma.....	néant
Etats financiers.....	p 72 à p 117
Vérification des informations financières.....	p 122
Date des dernières informations financières, des informations financières intermédiaires et autres.....	p 134
Politique de distribution des dividendes.....	p 37
Procédures judiciaires et arbitrage.....	sans objet
Changements significatifs de la situation financière ou commerciale.....	néant
21. Informations complémentaires	
Capital social.....	p 32 et p 112
Acte constitutif et statuts.....	p 29 à p 31
22. Contrats importants.....	néant
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts.....	néant
24. Documents accessibles au public.....	p 133 et p 134
25. Informations sur les participations.....	p 28 et p 116

II. Information requise par le rapport financier annuel

1. Attestation du responsable du document..... p 4
2. Rapport de gestion..... p 35
3. États financiers..... p 72 à p 117
4. Rapports Commissaires aux Comptes..... p 122 à p 128

Groupe SILICOMP

SA au capital de 820.624,05 Euros

Siège social :

195, rue Lavoisier ZIRST BP 1

38 330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

345 039 416 RCS GRENOBLE

Tél.: 04 76 41 66 66 - Fax: 04 76 41 66 67

e-mail: finance@silicomp.com

Responsable de la communication
financière: Laurent BARBE